

Ville de Pully

Rapport de gestion
2008

RAPPORT

DE LA MUNICIPALITÉ DE PULLY

AU CONSEIL COMMUNAL

sur sa gestion pendant l'année 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 93 c de la loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 110 du Règlement du Conseil communal du 1^{er} janvier 2009, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport sur sa gestion pendant l'année 2008.

Le rapport comprend les chapitres suivants :

Municipalité	11
Conseil communal	17
Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles	29
Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique	63
Direction des travaux et des services industriels	93
Direction de l'urbanisme et de l'environnement	113
Direction de la sécurité sociale et de la jeunesse	131

Table des matières

1. Municipalité	13
1.1. Répartition des directions et organigramme	13
1.2. Séances de la Municipalité	13
1.3. Relations avec les autorités cantonales, rapports intercommunes et avec Lausanne Région	14
1.3.1. Autorités cantonales	14
1.3.2. District de Lavaux-Oron	14
1.3.3. UCV	14
1.3.4. Lausanne Région	15
1.3.5. Rapports intercommunes	15
1.4. Rencontre de présidents de groupes et de partis	14
2. Conseil communal	19
2.1. Bureau du Conseil communal	19
2.2. Commission de gestion	19
2.2.1. Vœu n° 1	20
2.2.2. Vœu n° 2	21
2.2.3. Vœu n° 3	21
2.2.4. Vœu n° 4	22
2.2.5. Vœu n° 5	23
2.2.6. Vœu n° 6	23
2.2.7. Vœu n° 7	24
2.3. Séances du Conseil communal	24
2.3.1. 5 mars	24
2.3.2. 21 mai	24
2.3.3. 24 juin	25
2.3.4. 8 octobre	25
2.3.5. 5 novembre	25
2.3.6. 3 décembre	25
2.4. Votations en 2008	26
3. Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles	31
3.1. Message du Syndic	31
3.2. Service de l'administration générale	31
3.2.1. Généralités	31
3.2.2. Autorisations générales	31
3.2.3. Animation, coordination et optimisation du fonctionnement de l'administration communale	32
3.2.4. Affaires juridiques	33
3.2.5. Communication	34
3.2.6. Archives	36
3.2.7. Manifestations	37

3.2.8.	Aides et subventions _____	39
3.2.9.	Jumelage Pully-Obernai _____	40
3.2.10.	Greffes municipales _____	40
3.2.11.	Bibliothèque et médiathèque communales _____	42
3.2.12.	Office de la population _____	43
3.2.13.	Naturalisations _____	45
3.3.	Service du personnel _____	46
3.3.1.	Personnel entré en fonction en 2008 _____	46
3.3.2.	Personnel ayant cessé son activité en 2008 _____	48
3.3.3.	Transferts _____	49
3.3.4.	Apprentissages _____	49
3.3.5.	Départs à la retraite _____	49
3.3.6.	Traitements du personnel _____	50
3.3.7.	Projets et réalisations 2008 _____	50
3.3.8.	Matinées d'accueil, journal d'entreprise destiné au personnel et journée "Oser tous les métiers" _____	51
3.3.9.	Formation _____	51
3.3.10.	Sécurité et santé au travail _____	51
3.3.11.	Actions 2008 _____	51
3.3.12.	Prévention _____	52
3.3.13.	Apprenti(e)s _____	52
3.4.	Service des finances _____	53
3.4.1.	Bouclage des comptes 2007 _____	53
3.4.2.	Bouclage des comptes 2008 _____	53
3.4.3.	Budget 2009 _____	53
3.4.4.	Plan des investissements 2008-2012 _____	54
3.4.5.	Impôts _____	54
3.4.6.	Arrêté d'imposition pour les années 2008 à 2011 _____	54
3.4.7.	Avenir du Musée de Pully _____	55
3.4.8.	Création de la société Romande Energie Commerce SA (ci-après REC) _____	55
3.4.9.	Mise en place d'un système de crédits supplémentaires _____	55
3.4.10.	Commission des finances _____	55
3.4.11.	Crédit cadre pour les crédits d'études valables pour les années 2007 à 2011 _____	56
3.5.	Service informatique _____	56
3.6.	Affaires culturelles _____	57
3.6.1.	Bureau de location _____	58
3.6.2.	Octogone _____	58
3.6.3.	Café-Théâtre de la Voirie _____	60
3.6.4.	Pully Lavaux à l'heure du Québec _____	60
3.6.5.	Linga _____	60
3.6.6.	Pour l'Art et Le Lutrin _____	60
3.6.7.	Amdathra _____	60
3.6.8.	Théâtre des Jeunes de Pully _____	60
3.6.9.	La Schubertiade des enfants _____	61
3.6.10.	Musée de Pully _____	61
4.	<i>Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique _____</i>	65
4.1.	Domaines, gérances et sports _____	65
4.1.1.	Message du Municipal _____	65

4.1.2.	Inventaire du patrimoine	65
4.1.3.	Gestion du patrimoine	66
4.1.4.	Infrastructures sportives et de loisirs	69
4.1.5.	Vignes	70
4.1.6.	Forêts	71
4.1.7.	Bureau des sports	73
4.1.8.	Office du logement	73
4.2.	Sécurité publique	75
4.2.1.	Message du Municipal	75
4.2.2.	Formation	75
4.2.3.	Activités générales	76
4.2.4.	Commission de police	79
4.2.5.	Signalisation routière	81
4.2.6.	Contrôle des champignons	81
4.2.7.	Police intercommunale	82
4.2.8.	Sauvetage	83
4.3.	Protection civile	87
4.3.1.	Régionalisation	87
4.3.2.	Personnel	87
4.3.3.	Instruction du personnel professionnel	87
4.3.4.	Etat-major de la direction régionale	87
4.3.5.	Effectifs ORPC 2008	87
4.3.6.	Constructions existantes et abris publics	88
4.3.7.	Contrôle d'abris - location constructions et véhicules	88
4.3.8.	Cours et exercices	88
4.3.9.	Exercices régionaux	89
4.4.	Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)	92
4.4.1.	Activités du Détachement Premier-Secours (DPS)	92
4.4.2.	Formation externe	93
4.4.3.	Etat-major	93
4.4.4.	Commission de salubrité et activités de prévention	93
4.4.5.	Personnel	93
4.4.6.	Commission du feu	94
5.	Direction des travaux et des services industriels	97
5.1.	Message du Municipal	97
5.2.	Partenariat avec Romande Energie Commerce SA	97
5.3.	Qualité - Environnement - Sécurité	98
5.3.1.	Management de la qualité	98
5.3.2.	Sécurité au travail	98
5.4.	Réseaux d'eau et d'électricité	98
5.4.1.	Entretien et maintenance des réseaux	98
5.4.2.	Renouvellement et extension	99
5.4.3.	Dépannages et services de piquet d'urgence	99
5.4.4.	Statistiques	100
5.4.5.	Eau	100
5.4.6.	Electricité	101

5.5. Bureau technique - Cadastre-Système d'Information du Territoire (SIT)	102
5.5.1. Collaboration avec la Commune de Belmont	102
5.5.2. Réseau d'électricité basse tension "Pully"	102
5.5.3. Réseau d'assainissement "Pully"	102
5.6. Bureau technique - chantier	103
5.6.1. Principaux chantiers en cours ou terminés	103
5.6.2. PGEE intercommunal Pully-Belmont-Paudex	107
5.6.3. Etudes en cours	107
5.6.4. Assainissement et STEP	108
5.7. Réseau d'assainissement	108
5.8. STEP	109
5.8.1. Quelques chiffres	109
5.8.2. Principaux travaux	110
5.8.3. Evacuation des boues	111
5.8.4. Station de pompage (STAP)	111
5.8.5. Stations de relevage (STREL)	111
5.9. Routes, voirie, gestion des déchets	111
5.9.1. Routes	111
5.9.2. Gestion des déchets	111
5.9.3. Coup de balai	112
5.10. Travaux du service	113
5.10.1. Service hivernal	113
5.10.2. Travaux journaliers	113
5.10.3. Travaux spéciaux	113
5.10.4. Cours d'eau	114
5.10.5. Campagne de propreté PI. Neuve de mai à octobre 2008	114
6. Direction de l'urbanisme et de l'environnement	117
6.1. Message du Municipal	117
6.2. Planification du développement de la Ville	117
6.2.1. PPA "Boverattes"	117
6.2.2. PPA "C.-F. Ramuz-Tirage"	118
6.2.3. PPA "Lavaux - Roches - Pallin - Panchaude"	118
6.2.4. PPA "Port de Pully" et PPA "Vallon de la Paudèze"	118
6.2.5. PGA des Monts-de-Pully et PPA du Hameau des Trois-Chasseurs	118
6.2.6. Toilettage du règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions	119
6.2.7. Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM)	119
6.3. Aménagements urbains	120
6.3.1. Grand'Rue	120
6.3.2. Fau-blanc	120
6.3.3. Giratoire Lavaux-Roche	120
6.3.4. Av. de Belmont - PI. Chantemerle	120
6.4. Activités de la construction	120
6.4.1. Police des constructions	121

6.5. Transformations et rénovations du patrimoine immobilier	122
6.5.1. Désamiantage du Collège de l'Annexe Ouest	122
6.5.2. Réfection de la salle de gymnastique du Collège Jules Loth	123
6.5.3. Défauts des vitrages des façades du Collège des Alpes	123
6.5.4. Transformations intérieures du bâtiment du Prieuré 1	123
6.5.5. Réfection de la buvette du Club nautique dans la "Capitainerie" du port	124
6.5.6. Pl. Neuve, œuvre d'art de M. Y. Dana	124
6.5.7. EPIQR, concept de gestion de l'entretien du patrimoine immobilier	124
6.5.8. Inventaire amiante des bâtiments scolaires communaux	124
6.6. Inspectorat des chantiers - Prévention des accidents	124
6.7. Chauffages et réservoirs à combustible	125
6.8. Développement durable	125
6.8.1. Agenda 21	125
6.8.2. Journée du soleil	126
6.8.3. Semaine de la mobilité	126
6.8.4. Plan de mobilité d'entreprise	126
6.8.5. Cité de l'énergie	127
6.8.6. Campagne Display	127
6.8.7. NewRide	127
6.8.8. Bike to work	127
6.9. Transformations et rénovations du patrimoine immobilier	128
6.10. Protection de l'environnement	129
6.10.1. Assainissement du bruit CFF	129
6.11. Travaux des commissions	129
6.11.1. Commission permanente d'urbanisme	129
6.11.2. Commission consultative d'urbanisme	129
6.11.3. Commission de salubrité	129
6.12. Entretien des espaces verts et des cimetières	130
6.12.1. Parcs et promenades	130
6.12.2. Cimetières	131
6.12.3. Etablissement horticole de Rennier 44	131
7. Direction de la Sécurité sociale et de la jeunesse	135
7.1. Message de la Municipale	135
7.2. Service social communal	136
7.2.1. Aide sociale directe	136
7.2.2. Aide communale complémentaire à l'AVS/AI pour bénéficiaires de prestations complémentaires	136
7.2.3. Assistance judiciaire cantonale	136
7.2.4. Appartements Pl. Neuve 4	136
7.2.5. Frais dentaires	136
7.2.6. Aide au transport des personnes à mobilité réduite	136
7.2.7. La structure d'accueil familial de jour (mamans de jour)	137

7.3. Fondation de l'enfance et de la jeunesse	138
7.3.1. Garderies, nurseries et UAPE - Espace Jeune et Prévention	138
7.4. Administration scolaire et préscolaire de compétence communale	139
7.4.1. Administration scolaire	139
7.4.2. Effectifs et coordonnées des élèves	139
7.4.3. Assurance complémentaire pour élèves	139
7.4.4. Locaux, mobilier et équipement	139
7.4.5. Transports scolaires	140
7.4.6. Classe d'enseignement spécialisé	140
7.4.7. Service psycho-pédagogique et logopédistes (ci-après PPLS)	141
7.5. Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle (OCOSP)	141
7.6. Service médical	141
7.6.1. Visites de dépistage dentaire	141
7.6.2. Prophylaxie dentaire	141
7.7. Etablissements scolaires	141
7.7.1. Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont	141
7.7.2. Etablissement secondaire de Pully-Lavaux	142
7.7.3. Cours facultatifs	143
7.7.4. Cours organisés en 2008-2009 :	143
7.8. Subsidés et prestations parascolaires	143
7.8.1. Fêtes des écoles et promotions	143
7.8.2. Courses d'école, visites à la ferme	144
7.8.3. Voyages hors-cadre	144
7.8.4. Spectacles et culture	144
7.8.5. Carrefour-Chansons	144
7.8.6. Colonies et camps de vacances	145
7.9. Réfectoires primaires et secondaires	146
7.10. Etudes surveillées	146
7.11. Centre de documentation pour le secondaire	147
7.12. Bibliothèque des jeunes "La Bouquinerie"	147
8. Conclusions	148

MUNICIPALITE

Municipalité - Organigramme général

Jean-François Thonney
Svndic

Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles

Martial Lambert

Direction des domaines, gérances, ports et sécurité publique

Jean-François Maire

Direction des travaux et des services industriels

Gil Reichen

Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Maria-Chrystina Cuendet

Direction de la sécurité sociale et de la jeunesse

Service de l'administration générale

Secrétariat de la Municipalité

Naturalisations

Manifestations Protocole

Grefe municipal

Office de la population

Affaires juridiques

Communication

Archives

Bibliothèque

Service du personnel

Ressources Humaines

Salaires

Apprenti/es

Sécurité au travail

Service des finances

Bourse communale

Contrôle de gestion

Facturation

Service de l'informatique

Stratégie, évolution et sécurité du système

Maintenance et assistance

SIGIP

Gestion et évolution

Service des affaires culturelles

Musées

Octogone

Billetterie

Café-Théâtre de la Voirie

Domaines, gérances et sports

Terrains et domaines communaux

Gérance et entretien des bâtiments

Office communal du logement

Forêts

Vignes

Comm. consultative extraparlamentaire des sports

Centre sportif de Rochettaz

Piscines et plage

Port de plaisance

Salles et terrains d'entraînement

Sécurité publique

Commandement

Police-secours Sécurité de proximité

Signalisation routière

Service administratif

Police du commerce

Administration du cimetière

Office régional de la protection civile

Service de défense contre l'incendie et de secours

Travaux

Routes

Voirie

Déchets

Bureau technique Chantier et cadastre - SIT

Assainissement et protection des eaux - STEP

Secrétariat

Services industriels

Eau

Electricité

Comptage et installations intérieures

Urbanisme

Planifications

Police des constructions

Inspectorat des chantiers

Permis d'habiter

Architecture

Rénovation des bâtiments communaux

Etudes et réalisations architecturales

Aménagements urbains

Constructions publiques

Développement durable

Parcs et promenades

Entretien des parcs et des zones de verdure, décorations florales

Etablissement horticole

Cimetières

Inspectorat des arbres

Sécurité sociale et jeunesse

Aides sociales

Petite enfance Mamans de jour

Administration

Réfectoires

Bibliothèques scolaires et des Jeunes

Devoirs surveillés

Home-Ecole des Mosses, colonies

Fondation de l'enfance et de la jeunesse

Ecole de musique

Régionalisation de l'action sociale

1. Municipalité

Au 1^{er} janvier 2008 :

- Présidence : M. J.-F. Thonney, Vice-présidence : Mme M.-C. Cuendet, municipale

Au 1^{er} juillet 2008 :

- Présidence : M. J.-F. Thonney, syndic
- Vice-présidence : M. M. Lambert, municipal

1.1. Répartition des directions et organigramme

Administration générale, finances et affaires culturelles

M. J.-F. Thonney, syndic

suppléant : M. G. Reichen, municipal

Domaines, gérances, sports et sécurité publique

M. M. Lambert, municipal

suppléante : Mme M.-C. Cuendet, municipale

Travaux et services industriels

M. J.-F. Maire, municipal

suppléant : M. J.-F. Thonney, syndic

Urbanisme et environnement

M. G. Reichen, municipal

suppléant : M. M. Lambert, municipal

Sécurité sociale et jeunesse

Mme M.-C. Cuendet, municipale

suppléant : M. J.-F. Maire, municipal

Secrétaire municipale :

Mme C. Martin

Secrétaire municipal remplaçant :

M. D. von Gunten (départ à la retraite au 31 juillet 2008)

1.2. Séances de la Municipalité

La Municipalité, qui siège le mercredi matin, a tenu 44 séances ordinaires pour liquider 1'769 objets divers et procéder à l'étude de dossiers particulièrement complexes, nécessitant souvent plusieurs débats, voire des sessions extraordinaires pour approfondir certains sujets, dont notamment :

- différents projets de plans de quartiers, tels que le PPA Coop ;
- audition de candidats chefs de service.

1.2.1. Rencontre de présidents de groupes et de partis

La Municipalité a réuni les présidents de groupes et de partis à deux reprises :

- le 18 février :
 - lignes directrices de la Municipalité pour la législature 2006-2011 ;
 - plan des investissements ;
 - projets municipaux en cours.
- le 15 septembre :
 - nouveau Règlement du Conseil communal ;
 - suppression de billets politiques dans le Régional.

1.3. Relations avec les autorités cantonales, rapports intercommunes et avec Lausanne Région

1.3.1. Autorités cantonales

La Municipalité et les Conseillers municipaux, à titre individuel, entretiennent des relations directes avec les Conseillers d'Etat au gré des dossiers sensibles de la Commune.

C'est ainsi que M. le Syndic a, par exemple, rencontré le Conseiller d'Etat P. Leuba concernant les problèmes rencontrés par Pully dans le cadre de la péréquation. La proposition d'une étude de benchmarking a découlé de cette rencontre.

1.3.2. District de Lavaux-Oron

La Ville de Pully a rejoint formellement le district de Lavaux au 1^{er} janvier 2008, regroupant 32 communes dont la plus petite compte 60 habitants.

Au total, ce district comprend environ 53'000 habitants, Pully et Lutry comptant elles seules près de la moitié de cette population.

L'organisation, les préoccupations et les projets d'une commune urbaine, comme celle de Pully ou d'une commune de moins de 1'000 habitants, sont évidemment très différentes.

L'année 2008 a permis l'amorce de contacts avec ces différentes communes au travers de réunions des syndicats et des secrétaires municipaux notamment.

Dans le cadre de sollicitations à des participations financières, généralement calculées selon un montant par habitant, la Municipalité doit procéder dans chaque cas à une pesée d'intérêt pour éviter d'alourdir ses charges par trop de subventions, tout en jouant le jeu du district.

1.3.3. Union des communes vaudoises (UCV)

La Ville de Pully est représentée au sein de l'UCV :

- au Conseil, qui regroupe 50 personnes, soit 5 par district, par M. le Syndic ;
- au groupe des villes réunissant les 12 plus grandes villes du Canton, par M. le Syndic ;
- dans le groupe de travail interne sur la péréquation, dont le Syndic est président.

Le principal sujet qui intéresse Pully est la réforme de la péréquation.

1.3.4. Lausanne Région

Se référer au rapport d'activité de Lausanne Région distribué au Conseil communal par voie de communication (cf. communication N°8-2009).

1.3.5. Rapports intercommunes

Malgré son rattachement politique au district de Lavaux-Oron, la Ville de Pully reste membre de Lausanne Région avec laquelle elle entretient des relations étroites, notamment dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM) qui constitue l'enjeu majeur de l'évolution de notre Ville ces prochaines années.

Par ailleurs, la Ville de Pully entretient des relations particulièrement étroites avec les communes de Paudex et Belmont, leur apportant notamment son soutien technique dans des dossiers complexes, tels que l'ouverture du marché de l'électricité et le système d'information du territoire. De son côté, le Service informatique de Pully fournit des prestations à ces deux communes depuis plus de dix ans.

1.3.5.1. *Promotion Pully Paudex Belmont (ci-après PPP)*

L'année 2008 a été principalement marquée par les travaux préparatoires pour l'adhésion de la Commune de Belmont à l'Association. L'assemblée générale de Promotion Pully Paudex a accepté, à l'unanimité cette adhésion, tout en sachant que cette dernière doit encore faire l'objet d'une approbation de la part du Conseil communal de la Commune de Belmont, au cours de l'année 2009.

Promotion Pully Paudex a soutenu, notamment, l'organisation des cartes de visite pulliérannes, la "Course A Travers Pully", et le 7^e Festival Pully-Lavaux à l'heure du Québec. De plus, elle a financé une nouvelle table d'orientation installée au Port de Pully.

1.3.5.2. *Taxe intercommunale de séjour*

L'institution de la perception d'une taxe de séjour remonte à 1943. Les communes de Lausanne, Pully, St-Sulpice, Renens, Crissier, Chavannes et Ecublens ont adhéré au règlement intercommunal sur la taxe de séjour.

La nouvelle loi cantonale sur l'appui au développement économique est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Elle implique la suppression de la loi cantonale sur le tourisme, ainsi que la disparition du fonds d'équipement touristique cantonal (FET) et de la taxe cantonale de séjour. Conformément aux recommandations de cette loi, les communes qui perçoivent une taxe communale de séjour doivent prendre des mesures en vue de préserver les recettes provenant du tourisme en adaptant leur propre réglementation en la matière, en particulier le barème afin de compenser les pertes de recettes cantonales.

C'est pour les raisons mentionnées ci-dessus, qu'un nouveau règlement intercommunal sur la taxe de séjour a été élaboré. Il prévoit l'adaptation des barèmes de la taxe de séjour, désormais uniquement communale, une définition simplifiée des assujettis et des personnes exemptées, l'instauration d'un mode de calcul unique de la taxe, sur la base des seules nuitées, l'adaptation des tarifs destinée à financer une offre en matière de transports publics pour les hôtes et, enfin, des modalités simplifiées de collaboration à l'échelle de la région. En complément au règlement, une convention règle les aspects techniques de la collaboration intercommunale.

Pour la Ville de Pully, cette taxe est entièrement versée à PPP, qui la répartit conformément au nouveau règlement intercommunal, soit :

- 20% à l'Office du tourisme de la Commune de Lausanne (Lausanne-Tourisme) : CHF 7'603.00 ;
- 50% au Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) : CHF 19'006.00 ;
- 15% au Fonds de réserve pour l'équipement touristique de Pully géré par Promotion Pully Paudex : CHF 5'702.00 ;
- 15% sont utilisés pour le financement de manifestations, concerts, achat de matériel utile à agrémenter le séjour des hôtes de passage : CHF 5'702.00.

A Pully, le produit des taxes pour l'année 2008 a été le suivant :

Taxe cantonale	Taxe intercommunale	Total
CHF 2'887.40	CHF 38'012.75	CHF 40'900.15

CONSEIL COMMUNAL

2. Conseil communal

2.1. Bureau du Conseil communal

Composition du Bureau du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2008

Président	M. P.-W. Loup	lib.
1 ^{er} vice-président :	M. J.-M. Chevallaz	rad.
2 ^e vice-président :	M. S. Fague	UP
Scrutatrices :	Mme D. Mages	soc.
	Mme F. Medana	Les Verts
Scrutateurs suppléants :	M. F. Brunetto	lib.
	M. A. Franscini	UDC
Secrétaire :	Mme J. Vallotton	
Secrétaire-suppléant :	M. J.-P. Gallay	UP

Composition du Bureau du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2008

Président :	M. J.-M. Chevallaz	rad.
1 ^{er} vice-président :	M. S. Fague	UP
2 ^e vice-président :	M. D. Margot	Les Verts
Scrutateurs :	M. F. Brunetto	lib.
	M. A. Franscini	UDC
Scrutateurs suppléants :	Mme D. Mages	soc.
	M. J.-R. Chavan	rad.
Secrétaire :	Mme J. Vallotton	
Secrétaire-suppléant :	M. J.-P. Gallay	UP

2.2. Commission de gestion

Composition de la Commission de gestion depuis le 1^{er} juillet 2008

Président :	M. J.-M. Pasche	UP
Membres :	M. M. Aguet	rad.
	Mme V. Bory Beaud	Les Verts
	Mme E. Carey	rad.
	M. C. Cochard	lib.
	M. J. Dutruit	UDC

	Mme M. Hefhaf	UP
	M. D. Margot	Les Verts
	M. J.-M. Marlétaz	lib.
	M. A. Ogay	soc.
	Mme M. Pettavel	soc.
Membres suppléants :	Mme V. Annen	soc.
	Mme M. Baumann	Les Verts
	Mme L. Bianchi	rad.
	M. M. Godart	UP
	Mme C.-L. Tille	lib.
	M. P. Weber	UDC

Pour assurer une parfaite transparence en ce qui concerne la suite donnée par la Municipalité aux observations et vœux de la Commission de gestion, il convient de rappeler ci-après les réponses apportées pour l'exercice 2007.

2.2.1. Vœu n° 1

Financement des travaux de réhabilitation et des frais de fonctionnement de la STEP

Dans le but de créer un fonds de réserve en vue de la réhabilitation de la Station d'épuration (ci-après STEP) à l'horizon 2015 et d'accélérer la mise en séparatif des bâtiments pulliérens, la Commission de gestion souhaite que la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) propose rapidement au Conseil communal, par le biais d'un préavis, une modification de la taxe d'épuration qui différencie significativement la taxe des immeubles raccordés en séparatif de celle des immeubles raccordés en unitaire.

Réponse

La révision complète de la tarification de l'épuration et de l'évacuation des eaux, ainsi que celle du règlement en la matière, a toujours été prévue une fois le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) terminé et validé.

Cette étape étant pratiquement atteinte, et d'autres communes de la région étant confrontées à la même problématique, un groupe de travail a été créé dans le cadre de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy (CISTEP) dans le but de proposer un règlement type, avec un modèle de financement intégrant le principe du "pollueur payeur" (différenciation entre les eaux claires et les eaux usées notamment).

Cette révision permettra également de constituer des provisions, comme l'exige la loi fédérale, en prévision des investissements importants qui devraient être consentis, aussi bien pour la mise en séparatif, que pour la réhabilitation des infrastructures, dont bien évidemment la STEP.

Ce règlement type devrait être disponible courant 2009.

Actuellement toutefois, le règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux et son annexe ne contiennent pas de disposition nous permettant de prélever une taxe de raccordement différenciée, selon qu'il s'agit d'un immeuble raccordé en séparatif ou d'un immeuble raccordé en unitaire.

Il appartiendra à la Municipalité de décider si un tel article peut être envisagé dans le règlement futur.

2.2.2. Vœu n° 2

Maintien de l'inventaire du matériel et du mobilier scolaires

La Commission de gestion émet le vœu que l'inventaire du matériel et du mobilier scolaires, entrepris en 2007, soit maintenu et soutenu pour que ce bon outil budgétaire permette un suivi régulier et que son usage et son utilité soient ainsi pérennisés.

Réponse

La Ville de Pully se charge d'équiper les locaux scolaires pour les établissements primaire et secondaire. Ces locaux représentent 188 classes et salles répartis sur les 11 collèges de la Commune.

En collaboration avec la Direction des domaines, gérances et sports, il a été procédé, à fin 2007, à l'évaluation de l'état du mobilier et du degré d'urgence à le réparer ou à le remplacer. Une équipe mixte des Domaines et de la Sécurité sociale a entrepris cette analyse (une dizaine de visites de 2 à 3h). Selon une échelle de 1 à 5, le relevé permet le constat suivant : en 2007, 155 classes ont été classées dans la catégorie 1 à 3 (excellent, bon état, état suffisant) et 33 classes en catégorie 4 et 5 (mauvais, très mauvais état).

Le relevé complet établi a l'avantage de permettre la définition d'un plan d'actions, à moyen et long terme, centré sur les classes évaluées en très mauvais état et de définir le budget nécessaire. C'est ainsi que 3 à 4 classes par année devront être renouvelées ces 4 prochaines années, en plus de l'entretien courant effectué par les concierges et les menuisiers de la Ville. Par ces mesures, notre parc mobilier scolaire sera maintenu à un niveau de qualité satisfaisant.

Maintien de l'inventaire de l'état du mobilier

Le vœu n° 2 de la Commission de gestion va entièrement dans le sens du Service de la sécurité sociale et de la jeunesse lorsqu'il a décidé de créer cet outil d'évaluation. Pratiquement, il nous paraît adéquat de procéder dorénavant à un relevé annuel de l'état du mobilier ciblé sur les catégories 4 et 5 (mauvais et très mauvais état) et de procéder à un relevé complet de l'état du mobilier tous les trois à quatre ans.

2.2.3. Vœu n° 3

Autorisations d'implantation d'antennes de télécommunication sur le territoire communal

Dans la mesure où les recherches scientifiques sont encore en cours pour mettre en évidence les risques liés aux radiations non ionisantes, et que de nombreux Pulliérans ont manifesté leur inquiétude par des recours ou des pétitions, la Commission de gestion souhaite que la Municipalité tienne compte du principe de précaution, en limitant le nombre de ces antennes sur son terrain communal, dans la mesure de ses prérogatives réglementaires et légales.

Réponse

Le principe de précaution est inscrit dans l'ORNI (ordonnance fédérale sur le rayonnement non ionisant).

Le but de cette ordonnance est de protéger l'homme contre le rayonnement non ionisant nuisible ou inconfortable.

Cette ordonnance contient les exigences légales posées aux installations d'antennes de téléphonie mobile. Cette ordonnance, en application du principe de prévention, fixe les valeurs limites d'émissions destinées à protéger la population contre les effets de ces antennes. Ces limites, qui sont extrêmement précises, et font appel à des critères objectifs, sont les plus sévères au monde en

ce qui concerne la sécurité envers les champs électromagnétiques, et plus sévères que celles préconisées par l'OMS. La sécurité des personnes est ainsi assurée de manière optimale.

Dans le canton de Vaud, c'est le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) qui est chargé de l'application de cette ordonnance. Ce service a la responsabilité d'évaluer les émissions de rayonnement non ionisant de chaque installation. A partir du moment où l'installation est reconnue conforme aux normes légales édictées par la Confédération, la Municipalité ne peut qu'en prendre acte et octroyer le permis de construire si toutes les autres conditions légales et réglementaires sont réunies.

A noter qu'une fois les antennes construites, des contrôles réguliers sont effectués, sous l'égide de l'Assurance qualité (norme ISO), par des bureaux spécialisés agréés et adressés tous les deux mois au SEVEN, pour vérifier si celles-ci répondent aux normes et, le cas échéant, demander aux opérateurs d'ajuster les puissances d'émissions si nécessaire.

Quant aux demandes d'implantation d'antennes sur des bâtiments communaux, la Municipalité procède à une appréciation au cas par cas pour décider si oui ou non une antenne est admissible.

2.2.4. Vœu n° 4

Actualisation du site Internet communal

De l'avis de la Commission de gestion, les expériences faites jusqu'ici sont fructueuses, à la fois concrètes, diverses et ciblées. Il est en revanche un peu tôt pour en apprécier l'impact sur la population, notamment en ce qui concerne l'image de la ville, l'un des principaux champs d'application en 2008. Fin 2008 seulement, on pourra apprécier la nouvelle qualité des documents destinés au Conseil. Pour l'heure, la sous-commission émet le vœu que la mise à jour du site Internet débouche sur une actualisation plus suivie.

Réponse

Le site Internet www.pully.ch a été créé en 2001. Depuis lors, il n'a cessé de se développer et les informations qu'on y trouve sont en augmentation constante.

Dans l'ensemble, notre site est très complet et contient énormément de données utiles aux administrés. En revanche, il est vrai que, comme tous les sites Internet ayant vu la même évolution que le nôtre, un soin particulier doit être mis à sa réorganisation, sa restructuration et sa mise à jour.

Il s'agit toutefois d'un travail conséquent, nécessitant des ressources importantes. Le responsable du site Internet au Service informatique et la spécialiste en communication se sont attelés à cette tâche avec la collaboration des services, indispensable pour la fourniture des données mises à jour.

La Municipalité a pour objectif de rendre le site de la Ville le plus attractif et performant possible. Elle doit toutefois tenir compte des ressources limitées à disposition pour réaliser cette tâche.

Ceci exposé, il y a lieu de relever le travail effectué par les différents intervenants cités plus haut pour tendre au but recherché.

Pour ce qui concerne la forme du site Internet, son aspect visuel a été modifié (couleurs, taille des caractères, illustrations, etc.). Ces changements avaient été testés au préalable sur l'Intranet, accompagné d'une information à tous les utilisateurs leur demandant un feed-back dont il a été tenu compte.

La structure des entrées thématiques a été retravaillée afin de faciliter l'accès aux informations (réorganisation des chapitres et sous-chapitres, création de nouveaux chapitres, etc.). Les menus horizontaux ont également modifiés.

Le travail réalisé jusque là par rapport au contenu du site a été ciblé sur les pages dites grand public (Dernières Nouvelles, Utile / pratique, votations / élections, Conseil communal, Municipalité, contacts à l'Administration, Arts et culture, etc.).

La rubrique Dernières Nouvelles est déjà très régulièrement alimentée en informations d'actualité.

L'objectif 2008 est de développer les informations encore succinctes relatives à certains services communaux (DTSI, DUE).

Parallèlement à ce travail de création, les informations disponibles sur les autres services sont régulièrement actualisées, complétées, modifiées.

2.2.5. Vœu n° 5

Attribution des macarons de parking au sein du personnel communal

La Commission de gestion exprime le vœu que, dans le cadre de l'élaboration d'un futur plan de mobilité ayant notamment pour but d'inciter les collaborateurs de la Commune à utiliser les transports publics, la Municipalité examine l'opportunité et la possibilité de prélever une modeste "contribution" personnelle pour chaque place de parking octroyée aux collaborateurs de la Commune, chefs de service et Municipaux y compris, mais à l'exclusion des collaborateurs mettant leurs véhicules privés à disposition pour l'exécution de tâches publiques. Cela, comme aussi l'existence et l'application de critères clairement établis et bien connus, pourrait utilement contribuer à atténuer l'impression de quelque inégalité de traitement par rapport aux autres usagers des parkings publics.

Réponse

La Municipalité a demandé à un groupe de travail de se pencher sur un plan mobilité. Pour l'instant, les premières mesures prévues consistent à :

- tenter une expérience avec les voitures Mobility qui seraient mises à disposition des collaborateurs ;
- mettre à disposition des vélos électriques ;
- subventionner les abonnements de transports publics des collaborateurs.

Pour financer ces diverses mesures, il est effectivement envisagé de demander une participation aux collaborateurs qui viennent au travail avec leur propre véhicule à l'exception évidemment des collaborateurs qui ont besoin de leurs véhicules pour leur déplacement professionnel (par exemples les chefs de chantier).

Cependant, un problème subsiste car nos collaborateurs du centre ville partagent le parking Arnold Reymond avec les enseignants et nous ne pouvons pas créer des inégalités en ne faisant payer que nos collaborateurs et pas le personnel cantonal. Des contacts vont donc être pris avec le Canton à ce sujet.

Diverses offres sont attendues pour finaliser le projet qui, une fois adopté par la Municipalité, fera l'objet d'une communication au Conseil communal.

2.2.6. Vœu n° 6

Location des places d'amarrage au Port de Pully

La Commission de gestion a émis le souhait que les contrats de location pour les amarrages au Port de Pully soient plus précis pour les nouveaux locataires. En effet, ils devront préciser les éléments suivants : loyer, entrée en vigueur, échéance, délai de résiliation, indice des prix à la

consommation du jour, et la mention que le règlement du port régit toutes autres clauses et qu'il fait partie intégrante du contrat.

Réponse

Les zones remblayées du Port de Pully et de la piscine ont été mises à disposition par le Canton de Vaud, sous forme d'un octroi d'un droit de superficie. Toutes les modifications de la tarification doivent être soumises pour approbation au Conseil d'Etat. C'est dire qu'avec cette façon de procéder, il n'est pas possible de traiter, de manière individuelle, chaque place d'amarrage (330 locataires environ).

Lors de chaque nouvelle autorisation, le contrat stipule, déjà maintenant, son entrée en vigueur, son loyer, son échéance. Par contre, la Direction des domaines, gérances et sports, précisera, à l'avenir, quels sont les tarifs en vigueur qui ont été approuvés, tant par la Municipalité que par le Conseil d'Etat, ainsi qu'avec quel indice des prix à la consommation ceux-ci ont été calculés. De plus, l'attention des locataires sera attirée par une phrase les informant que toutes les autres clauses sont régies par le règlement du port. Comme par le passé, nous remettrons aux nouveaux locataires un règlement, accompagné d'une liste des tarifs.

2.2.7. Vœu n° 7

Port de Pully - Comparaisons des tarifs pratiqués dans d'autres ports

La Commission de gestion souhaite également qu'un comparatif soit établi avec quelques communes avoisinantes, au sujet des tarifs de location appliqués, tenant compte également de la grandeur des places.

Réponse

La Direction des domaines, gérances et sports, a contacté quatre autorités portuaires afin de connaître leurs tarifications (Lutry, Morges, Vidy et Corseaux). De ces comparatifs, il est ressorti que les tarifs pratiqués à Pully sont plus ou moins identiques qu'ailleurs, sauf pour les locataires domiciliés à l'extérieur de la Commune. Les tarifs pulliérans n'ayant pas été modifiés depuis 2004, la Municipalité a décidé, à partir de 2009, d'augmenter ceux-ci de 5%, correspondant à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. De plus, pour les tarifs des locataires extérieurs, une hausse supplémentaire de 15% sera également appliquée dès 2009. A ce jour, ces modifications sont en voie d'approbation auprès du Conseil d'Etat.

2.3. Séances du Conseil communal

Durant l'année 2008, le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de 6 séances :

2.3.1. 5 mars

- Participation de la Ville de Pully à la société de gestion des déchets du périmètre de Lausanne (Gedrel SA)
- Radiation de plans d'affectation fixant les limites de constructions

2.3.2. 21 mai

- Rte de Vevey, Rte du Port - Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection de la chaussée - Crédit demandé : CHF 1'290'000.00 ;

- Collège Arnold Reymond - ch. du Fau-blanc - ch. du Montillier - av. des Alpes - Pose de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées - Mise en séparatif du quartier Fau-blanc - Montillier - Création d'un déversoir d'orages - Renouvellement des conduites électriques et de l'éclairage public - Remplacement d'une conduite d'eau potable - Réfection de la chaussée et réaménagement urbain et paysager - Crédit demandé CHF 3'463'000.00 ;
- Arrêté d'imposition pour les années 2008 à 2011 ;
- Vente de la parcelle communale n° 288. Ch. des Osches - Ch. des Prouges ;
- Collège Jules Loth - Réfection de la salle de gymnastique et de ses installations techniques - - Mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux - Demande de crédit d'investissement de CHF 1'270'000.00 ;
- Interpellation de l'Union Pulliérane relative aux contentieux contre la Commune concernant le dicastère de l'Urbanisme.

2.3.3. 24 juin

- Avenir du Musée de Pully ;
- Comptes année 2007 ;
- Rapport de gestion 2007 ;
- Interpellation de l'Union Pulliérane concernant le patrimoine culturel de Pully.

2.3.4. 8 octobre

- Motion de M. le Conseiller Aguet concernant l'abandon des toits cintrés à Pully ;
- Règlement du Conseil communal - Réponse à la motion de M. le Conseiller Diesbach du 13 septembre 2006 "pour une politique active augmentant la qualité du débat démocratique" ;
- Collège de l'Annexe Ouest - Désamiantage et travaux de réfection - Demande de crédit d'investissement de CHF 1'234'749.00.

2.3.5. 5 novembre

- Remplacement d'un véhicule du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours ;
- Adhésion à l'association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont et Lutry ;
- Abrogation du règlement pour la fourniture d'énergie électrique du 17 février 1993 ;
- Interpellation de M. le Conseiller Polin concernant la procédure de traitement des demandes d'autorisations de construire ;
- Interpellation de M. le Conseiller Domenjoz concernant la libéralisation et la facture d'électricité.

2.3.6. 3 décembre

- Budget année 2009 ;
- Motion de M. le Conseiller Dutruit concernant la PI. de la Clergère ;
- Interpellation des Verts "Pully et ses OGM - Que peut/veut faire notre Commune ?".

2.4. Votations en 2008

Le bureau électoral est composé du président du Conseil communal et des deux scrutateurs. Il est assisté des membres du bureau élargi du Conseil communal et de plusieurs étudiants qui viennent en renfort le jour du dépouillement, à la demande de la secrétaire.

Le bureau électoral prend le relais dès la fermeture du Greffe municipal, le vendredi qui précède chaque scrutin (cf. point 3.1.10.1 Votations). Il assure l'ouverture du bureau de vote le dimanche de 10h00 à 12h00, puis procède au dépouillement après avoir réuni les bulletins du vote par correspondance, ceux qui ont été déposés dans la boîte aux lettres communale et ceux du bureau de vote.

Le bureau électoral transmet les résultats informatiquement à la chancellerie cantonale et par courrier à la Préfecture.

Dates	Objets	Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Bulletins valables	Participation %	Acceptants	%	Rejetants	%
24.02	Votations fédérales								
	1 Initiative populaire "Contre le bruit des avions de combat é réaction dans les zones touristiques"	10'129	5'296	5'166	52.29	1'954	37.82	3'212	62.18
	2 Loi du 23 mars 2007 sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II)	10'129	5'303	5'189	52.35	2'743	52.86	2'446	47.14
	Votation communale								
1	Arrêté communal d'imposition pour l'année 2008	11'776	4'920	4'875	41.77	1'657	33.99	3'218	66.01
1.06	Votations fédérales								
	1 Initiative populaire "Pour des naturalisations démocratiques"	10'126	5'906	5'876	58.33	950	16.17	4'926	83.83
	2 Initiative populaire "Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale"	10'126	5'897	5'838	58.24	700	11.99	5'138	88.01
3	Article constitutionnel "Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie"	10'126	5'898	5'851	58.25	439	7.5	5'412	92.5
30.11	Votations fédérales								
	1 Initiative populaire "Pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie enfantine"	10'130	5'988	5'842	59.11	2'198	37.62	3'644	62.38
	2 Initiative populaire "Pour un âge de l'AVS flexible"	10'130	5'994	5'882	59.17	2'306	39.2	3'576	60.8
	3 Initiative populaire "Droit de recours des organisations : Assez d'obstructionnisme - Plus de croissance pour la Suisse"	10'130	5'968	5'755	58.91	1'958	34.02	3'797	65.98
4	Initiative populaire "Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse"	10'130	5'963	5'769	58.86	1'342	23.26	4'427	76.74

Dates	Objets	Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Bulletins valables	Participation %	Acceptants	%	Rejetants	%
5	Modification de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes	10'130	5'934	5'723	58.58	3'084	53.89	2'639	46.11
	Votations cantonales								
1	Modification de l'article 131 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (Désignation des juges assesseurs de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal)	10'130	5'935	5'484	58.59	5'030	91.72	454	8.28
2	Décret du 20 mai 2008 accordant un crédit d'investissement de CHF 390'000.00 dans le cadre de la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) pour les études et la mise au point du projet Ying-Yang en vue de sa mise à l'enquête sur le site de Bellerive, la détermination du montant de son investissement et la détermination des ses coûts d'exploitation.	10'130	5'979	5'853	59.02	2'992	51.12	2'861	48.88
3a.	Fumée passive et santé - Initiative populaire "Fumée passive et santé"	10'130	5'993	5'8421	59.16	4'056	69.43	1'670	28.59
3b.	Fumée passive et santé - Contre-projet du Grand Conseil	10'130	5'993	5'8422	59.16	4'123	70.58	1'517	25.97
3c.	Fumée passive et santé - Question subsidiaire	10'130	5'993	5'8423	59.16	2'661	45.55	2'913	49.86

DIRECTION



DE L'ADMINISTRATION GENERALE,
DES FINANCES ET
DES AFFAIRES CULTURELLES



3. Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles

3.1. Message du Syndic

Les tâches de gestion, très fortement influencées par plusieurs années de recherche d'économies, nous ont permis de maintenir en 2008 un cap ferme nous laissant bien augurer pour l'avenir.

Les démarches que nous avons entreprises et les restructurations menées à bien devraient nous permettre de poursuivre notre marche en avant, en dépit de la crise économique, ceci sans triomphalisme mais avec la conviction que tous, Municipalité comme l'administration, nous œuvrons pour assurer des prestations dont la collectivité de Pully a besoin.

L'effort ne doit pas se relâcher car notre objectif constant est de s'assurer que les moyens financiers sont bien utilisés et gérés de manière économe : un juste milieu en évitant la pingrerie et le dispendieux.

C'est à l'aune d'une bonne gestion que nous pourrons tenir les promesses faites dans les lignes directrices 2006-2011.

3.2. Service de l'administration générale

3.2.1. Généralités

Le caractère transversal du Service de l'administration générale continue à se structurer. Ainsi, les activités du service peuvent être divisées en trois volets :

- transversalité permettant d'apporter des compétences aux autres services ;
- soutien à d'autres services dans le cadre de dossiers particulièrement sensibles politiquement ou nécessitant une coordination interservices pointue (avenir du Musée et marché de l'électricité par exemple) ;
- tâches propres au service.

Celles-ci sont décrites ci-après de manière plus détaillée.

3.2.2. Autorisations générales

3.2.2.1. *Autorisations de plaider*

Durant l'année, 8 cas de recours ont concerné la police des constructions. La situation au 31 décembre était de :

- 2 recours rejetés ;
- 2 recours retirés ;
- 4 recours en cours.

La Direction des domaines, gérances et sports a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre d'un litige portant sur le droit du bail. L'affaire est toujours en cours.

3.2.2.2. Opérations immobilières

La Commission d'achat d'immeuble s'est réunie à deux reprises afin de :

- discuter des conditions de vente de la parcelle communale n° 288 à la société Norimmob SA (cf. préavis N°6-2008 adopté par le Conseil communal le 21 mai 2008) ;
- examiner la meilleure solution pour l'aliénation des immeubles rue de la Poste 16 (parcelle n°37) et ruelle du Croset 3 (parcelle n° 244) (cf. communication au Conseil communal 16-2008, séance du 8 octobre 2008).

L'opération immobilière autorisée par le Conseil communal et conclue par la Municipalité, en vertu de l'autorisation générale octroyée par ce dernier, a été la suivante :

- Parcelle n°2'018 - av. des Alpes 10 A : cession à titre gratuit avec conservation des droits à bâtir, d'une fraction de la parcelle n°2'018, au domaine privé de la Commune, avec servitude d'usage et d'entretien à clause résolutoire, en faveur de la cédante, d'où la nouvelle parcelle au patrimoine communal n°7'403, 46 m².

3.2.2.3. Révision du Règlement du Conseil communal

Le groupe de travail, nommé par la Municipalité pour faire des propositions pour la révision du Règlement du Conseil communal, était accompagné par du personnel du Service de l'administration générale.

Ledit groupe ayant terminé son analyse au début de l'été, après pratiquement deux ans de travaux, le préavis a pu être rédigé et présenté au Conseil communal dans sa séance du 8 octobre 2008 (cf. préavis N°11-2008).

3.2.3. Animation, coordination et optimisation du fonctionnement de l'administration communale

3.2.3.1. Conférences des chefs de services, coordination interservices

La conférence des chefs de services siège une fois par semaine et permet de donner le compte rendu des décisions de la Municipalité, mais surtout elle constitue l'occasion pour les chefs de services de se concerter sur des objets qui touchent à plusieurs services et d'être orientés sur les intentions de la Municipalité.

En raison du récent renouvellement de plusieurs chefs de service, cette conférence est également importante afin de transmettre l'historique aux nouveaux arrivés, de mieux faire connaissance et ainsi de développer les collaborations de manière efficiente.

3.2.3.2. Groupe locaux

La poursuite de la réflexion sur l'organisation des locaux a conduit à :

- la réorganisation du bâtiment du Prieuré 2 :
 - la transformation du rez inférieur du Prieuré 2 pour accueillir le Service du personnel ;
 - la réorganisation du rez supérieur (étage du Greffe municipal) dans l'optique d'une amélioration de la permanence pour l'accueil au guichet.
- la mise en conformité aux normes ECA du Prieuré 1 ;

- l'étude du regroupement de tous les services techniques à la Damataire, suite à la libération des surfaces du 1^{er} étage par la facturation des Services industriels, confiée à Romande Energie ;
- la fixation des modalités de vente des immeubles sis au Croset 3 et Poste 16, après avoir vérifié que cette option était privilégiée par rapport à celle de la location.

3.2.3.3. *Gestion de projets*

Conformément au vœu émis par la Commission de gestion en 2007, une démarche d'implantation de la gestion de projets pour les services transversaux a été mise en œuvre.

Les chantiers suivants ont été lancés selon cette méthode :

- au sein du Service de l'administration générale :
 - identité graphique ;
 - bibliothèque des jeunes ;
 - marche à suivre pour les manifestations, les réceptions officielles et calendrier des manifestations ;
- Service informatique :
 - migration Lotus Notes ;
- Service des finances :
 - révision de la facturation de l'impôt foncier.

3.2.3.4. *Coordination de projets d'autres directions*

Le principal projet sur lequel le Service de l'administration générale a continué à être impliqué durant l'année a été l'avenir du Musée de Pully (cf. préavis N°8-2008), l'engagement de la nouvelle conservatrice et son accueil au sein de l'administration.

3.2.4. *Affaires juridiques*

La juriste travaille à mi-temps et apporte son soutien à l'ensemble des services de l'administration. Elle traite des problèmes juridiques rencontrés par les collaborateurs dans le cadre de leurs activités.

Les affaires juridiques traitées sont variées. Cela peut consister à fournir un conseil oralement, à rédiger un avis de droit ou un courrier, à proposer une solution dans le but d'éviter une procédure devant les tribunaux, à participer à l'écriture d'un document ou encore à procéder à l'examen préalable d'un projet de contrat ou de convention.

Au cours de l'année 2008, les tâches confiées à la juriste ont notamment été les suivantes :

- Avis de droit se rapportant à différents domaines du droit, tels que :
 - droit des successions : validité d'une condition dans le cadre d'une donation ou d'un legs ;
 - aménagement du territoire et des constructions : Motion sur l'abandon des toits cintrés : refus d'un permis de construire en invoquant l'effet anticipé d'un projet de norme ? Exigence de mise en séparatif : la Commune peut-elle exiger des propriétaires une mise en séparatif de leur système d'évacuation des eaux ? ;
 - législation sur les marchés publics : examen de la procédure à suivre en matière de renouvellement de polices d'assurance de la Commune ou en matière d'achat d'un nouveau véhicule incendie ;

- législation sur la protection des données : exigences en matière de vidéosurveillance sur le domaine public et privé ;
- règlement sur le conseil communal et loi vaudoise sur l'information : transmission des bandes d'enregistrement des séances du Conseil communal.
- Rédaction de décisions en matière de taxes de raccordement aux réseaux de distribution, évacuation et épuration des eaux, retrait d'autorisation d'accueil d'enfants à la journée, et décisions suite à des contestations de factures ;
- Rédaction de documents ayant une portée juridique (plainte pénale pour soustraction d'énergie, avertissements en matière d'autorisation d'accueil d'enfants à la journée, opposition contre une décision de restitution de la Caisse cantonale vaudoise de compensation) ;
- Rédaction d'avenant à divers contrats (contrat de travail des chefs de service, contrat pour la collecte et le transport des déchets) ;
- Modification du règlement du port de plaisance ;
- Examen de projets de contrat, de convention ou de statuts (contrats de gestion déléguée avec Romande Energie Commerce, convention de partenariat avec Lausanne dans le cadre du projet "Solidarité'eau", convention de mise à disposition de locaux, statuts de l'Association du Réseau d'accueil de jour Pully-Paudex-Belmont-Lutry, conditions générales remplaçant le règlement pour la fourniture d'énergie électrique) ;
- Participation au groupe de suivi dans le cadre de la demande de l'EPFZ de procéder à une dissémination expérimentale d'organismes génétiquement modifiés ;
- Soutien et suivi de cas litigieux dans le cadre de la commission de salubrité (non respect des normes en matière de protection incendie, non respect des conditions posées par le permis de construire et d'habiter) ;
- Rédaction de réponses à des courriers provenant de citoyens et portant sur des sujets très divers.

3.2.5. Communication

Les actions de communication réalisées en 2008 l'ont été selon les trois axes définis par la Municipalité dans sa politique de communication, il s'agit de :

3.2.5.1. *Les actions média*

Les actions média consistent en la diffusion de l'information stratégique sur la politique communale à la population et au Conseil communal. Ce type d'actions se concrétise par l'organisation de conférences de presse, la rédaction et diffusion de communiqués de presse sur des thèmes importants de la vie de la Commune, tels que : comptes 2007, bâtiments scolaires et amiante, budget 2009.

Des communiqués de presse sont également adressés aux journalistes lorsque la teneur de l'information l'exige, comme par exemple : Nouvelle procédure d'octroi des permis de construire, Campagne de sensibilisation à la propreté, Médaille d'argent pour les vigneronns de la Cave communale, Nouvelles zones à 30km/h, Travaux à CF Ramuz, etc.

Certaines campagnes ont nécessité le développement d'outils de communication plus conséquents (dépliant, lettre, communication, etc). Par exemple, la campagne de sensibilisation à la propreté a été soutenues par : affiches (gratuites) format mondial placardées en Ville, développement de différents flyers envoyés aux foyers pulliérans, aux écoliers des établissements primaires et secondaires et aux gymnasiens de Chamblandes.

En 2008, les actions médias ont été intenses et la couverture médiatique a représenté une moyenne de trois articles et / ou reportages (radio/télévision) par action.

3.2.5.2. Les actions relais

Ces actions permettent de marquer la présence de la Municipalité sur le terrain. Elles se concrétisent par la rédaction et diffusion de communiqués de presse avec invitation à la presse pour participer et relater des événements tels que : Inauguration de la déchetterie de la Perraudettaz, Journée portes ouvertes à la STEP, Journée du soleil, Pully se bouge, Semaine de la mobilité, Inauguration de l'UAPE des Alpes et de la ludothèque, etc.

Les actions relais comptent également les manifestations que la Municipalité organise, via l'Administration générale (1^{er} août, Réception des chefs d'entreprises, etc.) ou celles auxquelles elle participe et qu'elle soutient (Course à travers Pully, Nocturnes à Pully, etc.).

En font également partie les séances d'information organisées en collaboration avec d'autres services de l'administration communale pour les Pulliérans (Bâtiments scolaires et amiante, etc.) et pour le Conseil communal (Comptes 2007, Budget 2009, etc.).

En 2008, ces actions relais ont favorisé une présence accrue de la Municipalité dans les différents événements qui jalonnent la vie de la communauté pulliérane.

3.2.5.3. Les actions image

Ces dernières renvoient à une notion plus subjective difficilement quantifiable et mesurable. Cependant peuvent en faire partie, notamment : le site Internet, les pages communales dans le Régional, la Charte graphique, l'Agenda des manifestations, etc.

Site Internet www.pully.ch

La Municipalité a pour objectif de rendre le site de la Ville le plus attractif et performant possible, tout en tenant compte des ressources limitées à disposition pour réaliser cette tâche. Malgré une activité à mi-temps, les objectifs fixés pour 2008 ont pu être partiellement atteints avec le développement des chapitres relatifs à la DTSI. En parallèle de ce travail de création, les informations disponibles sur les autres services ont été régulièrement actualisées et complétées. De nouvelles rubriques ont été créées dans le dessein de rendre l'information plus accessible pour les internautes.

Informations communales dans le Régional

Quatre pages communales ont été réalisées sur des thèmes d'intérêts généraux, ces derniers étant définis au préalable avec la Municipalité et les services communaux :

- 8 mai 2008 (une grande page): annonce de différents événements DUE / DTSI ;
- 28 août 2008 (une grande page): présentation de Pully se bouge ;
- 8 octobre 2008 (une double page): informations sur les zones à 30 km/h et l'entretien différencié ;
- 11 décembre 2008 (une double page): présentation du Budget 2009.

Ces pages sont également mises en ligne sur le site Internet.

Charte graphique

Le travail de réflexion sur le renouvellement de la charte graphique s'inscrit dans une évolution destinée à renforcer l'identité visuelle de la Ville de Pully sans rompre avec les lignes existantes, soit la conservation de l'actuel logotype en l'état, ainsi que celle de l'identité de chaque dicastère sous le logo commun à toute l'Administration.

Les objectifs principaux de ce travail sont d'une part la nécessité de dynamiser et harmoniser l'image véhiculée par l'Administration, par la définition de règles fondamentales d'utilisation des signes graphiques composant l'identité visuelle de Pully.

D'autre part, la simplification et la rationalisation dans la gestion des stocks par l'introduction notamment d'un modèle unique d'enveloppe à doubles fenêtres et par la suppression des documents obsolètes.

La première étape s'est déroulée sur 2008. Elle a consisté à retoucher, moderniser et harmoniser l'identité graphique de tous les documents à destination du Conseil communal et de les imprimer sur papier recyclé. Les utilisateurs ont tous été formés à l'utilisation des nouveaux modèles, des nouvelles normes et règles graphiques. Les documents "nouvelle mouture" ont été ceux distribués pour la séance du Conseil communal du 11 février 2009.

A terme, tous les documents communaux (lettre, dépliant, etc.) offriront une unité visuelle, avec comme suite logique leur identification facilitée et la participation à la consolidation de l'image de l'Administration de Pully.

Agenda des manifestations

Dans le cadre de la réflexion générale développée dans le chapitre précédent, l'agenda des manifestations a fait peau neuve (cf. communication 27/2008 au Conseil communal).

3.2.6. Archives

Pour les archivistes, 2008 a été d'une part l'année des éliminations massives de documents n'ayant plus de valeur, ni primaire ni secondaire, pour la Ville de Pully. D'autre part, l'archiviste, représentante des communes et de l'Association Vaudoise des Archivistes, a joué un rôle de consultation dans l'élaboration du projet de loi cantonale sur les archives, et, a représenté les archivistes suisses au congrès du Conseil International des Archives, qui s'est tenu en Malaisie.

Le classement des séries d'archives historiques a été effectué par les stagiaires :

- Récolement et réorganisation physique des archives historiques du dépôt de la Maison Pulliérane, comportant une nouvelle signalisation ;
- Fonds "BSM 585" : inventaire informatisé et reconditionnement des documents dans 394 boîtes non acides des archives du Secrétariat de la Municipalité couvrant sa gestion de 1904 à 1994 ;
- Conventions : ces accords officiels passés entre la Ville de Pully et des individus ou des entreprises sont des documents légaux qui doivent être consultables à tout moment. Les 18 onglets contenant les conventions de 1841 à 1999 ont été inventoriés pièce à pièce ;
- Inventaire sommaire des archives et du fonds photos laissé par D. Von Gunten ;
- Classement du fonds des pompiers (SDIS), correspondance et rapport datant de 1937 à 2004 ;
- Union des Commerçants et Artisans de Pully, 1977-2005 (UCAP) ;
- Coopérative d'Habitation de Pully, 1974-1995 (SCHP).

Records Management : mission très présente de gestion des archives courantes et intermédiaires

- DUE : recensement final des boîtes et plans du dépôt d'archives de la Damataire :
 - Récupération et inventaire des anciens plans de cadastre, datant de 1842 ;
 - Classement et tri de la bibliothèque et documentation communes à DUE et DTSI.
- DTSI : recensement des boîtes du dépôt d'archives et réorganisation complète des étagères en collaboration avec les nouveaux ingénieurs, qui ont créé un groupe de travail officiel (COPIL) :
 - Tri des dossiers des différents bureaux et centralisation des documents dans les boîtes de parcelles, qui doivent être reconditionnées à mesure de leur réintégration ;
 - Soutien à la réorganisation de tous les bureaux de la Damataire, récupération, classement ou élimination des documents au fur et à mesure des demandes ;
 - Voirie : recensement du classement des bureaux.
- DSSJ : Tri et élimination des archives AVS, AIAS et ACAS, dont une partie a été inventoriée :
 - Le dépôt du Prieuré 1 a été vidé et réorganisé pour laisser la place à l'OPO qui s'est installé en début d'année, partageant son espace archives avec la PCi et SSJ ;
 - Un plan de classement a été établi et mis en place pour la gestion des archives courantes du service de Sécurité Sociale et Jeunesse, sous forme papier et informatique.
- Service de la protection civile : Cours et conseils pour l'établissement, entre autres, de l'inventaire prioritaire de Verte Rive et de ses objets ayant appartenu au Général Guisan.

En 2008, les archivistes ont effectué 29 recherches dont 17 pour des services de la Ville de Pully et 12 pour des particuliers, chercheurs et autres institutions. Cette année, les demandes internes ont été les plus nombreuses et les plus conséquentes : 371 dossiers ont été consultés sur environ 102 heures, ce qui représente une centaine de boîtes de plus qu'en 2007. Ci-dessous, quelques questions soulevées :

- Domaines : liste historique des préavis recréée pour M. J.-P. Frank avant son départ à la retraite ;
- Cinéma de Pully : célébration des 50 ans d'existence ;
- M. R.-A. Reiss, habitant de Pully et fondateur de l'Institut de Police Scientifique à l'Université de Lausanne en 1909.

Pour conclure en archivistique, l'élimination est tout aussi importante que la conservation. Pour mettre en valeur des documents historiques, il ne faut pas qu'ils soient noyés dans une masse d'informations insignifiantes. Un bon calendrier de conservation, également appelé tableau de tri, permet de faire la différence entre les dossiers à garder à long terme, et ceux dont on peut disposer au bout d'un certain nombre d'années, suivant les applications légales. L'élimination est également une nécessité à l'heure où les supports se multiplient (papier, fax, email, scan, etc.) et font exploser la quantité de documents stockés physiquement dans les armoires et virtuellement sur les disques durs.

3.2.7. Manifestations

La Municipalité s'implique de diverses manières dans l'organisation des manifestations. Elle en organise certaines ou participe en offrant un soutien logistique important ; elle en subventionne d'autres et, enfin, elle est souvent invitée à des événements organisés à Pully.

Afin de garantir une vision d'ensemble de ces différents types d'engagements, le secrétariat municipal a débuté un projet, qui se déroulera durant l'année 2009, visant à définir un nouveau processus d'organisation et de coordination par le biais notamment d'une application informatique centralisée, tenue à jour en continu.

3.2.7.1. Manifestations organisées en 2008 par la Municipalité

Les manifestations organisées par la Municipalité ont des envergures différentes selon l'événement qui est célébré.

Plusieurs manifestations à caractère plus privatif ont jalonné 2008, telles que les réceptions organisées par la Municipalité en l'honneur de ressortissants de Pully ou d'ailleurs et qui ont marqué l'année par leurs prestations. Une réception a été organisée en l'honneur de Mmes A.-S. Thilo et E. Rol, deux citoyennes de Pully ayant représenté la Suisse aux épreuves de voile des jeux olympiques de Pékin en 2008. Une réception a également été organisée au Musée de Pully, à la fin de l'exposition consacrée à l'artiste Walter Maffli. A cette occasion, la Municipalité a pu exprimer toute sa gratitude à ce grand artiste, qui était présent, pour les tableaux que ce dernier a généreusement offerts à la Ville de Pully pour le Musée.

Parmi les manifestations de plus grande envergure organisées par la Municipalité durant l'année 2008, on retrouve la réception annuelle des chefs d'entreprise ayant leur siège sur Pully, qui a réuni environ 250 personnes à l'Octogone pour une conférence donnée par M. J. D. Rouiller, commissaire d'expositions, sur le thème : "Chavaz - Borgeaud - Entre un fou de peinture et un irréductible". Sans oublier la cérémonie de la fête nationale du 1^{er} août, organisée comme chaque année au port de Pully et qui nécessite une préparation et une organisation importantes.

3.2.7.2. Manifestations organisées par des instances privées, pour lesquelles la Municipalité offre un soutien logistique important

Parmi les événements pour lesquels un important dispositif a été mis en place par l'administration communale, on peut citer :

- La "Course à travers Pully" le 23 mai 2008 ;
- Le festival "Pully Lavaux à l'heure du Québec" du 30 mai au 7 juin 2008 ;
- Le festival "For Noise" du 7 au 9 août 2008 ;
- Les Nocturnes de Pully le 17 décembre 2008.

La Municipalité soutient ces manifestations sur le plan logistique, en mettant à disposition les différents services communaux, dont la coordination incombe au secrétariat municipal.

3.2.7.3. Manifestations organisées par des instances privées, pour lesquelles la Municipalité offre un soutien financier

Depuis l'année 2007, la Municipalité transmet un fichier informatique aux membres de la Commission de gestion contenant la liste des subventions de l'année précédente (budget et comptes), celles de l'année en cours (budget et comptes) et celles pour l'année à venir (budget).

Les subsides les plus élevés ont été accordés aux festivals de "Pully Lavaux à l'heure du Québec" et du festival "For Noise".

D'autres soutiens financiers ont en outre été versés à des manifestations d'importance régionale ou locale, telles que le Marathon de Lausanne, le Cully jazz festival et la 39^e Marche du Général Guisan.

Par ailleurs, la Municipalité a offert l'apéritif dans le cadre d'événements organisés par diverses instances sur le territoire de la Ville de Pully.

3.2.7.4. Manifestations organisées par des instances privées, auxquelles la Municipalité est seulement invitée

Tout au long de l'année, la Municipalité est invitée à raison de cinq à dix manifestations par mois, chiffre sensiblement plus important durant la période de fin d'année.

3.2.8. Aides et subventions

3.2.8.1. Aide humanitaire et coopération au développement

La Ville de Pully, active depuis de nombreuses années dans le domaine de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, a alloué des aides pour un montant total de CHF 25'100.00 (CHF 19'300.00 en 2006).

Comme à l'accoutumée, la Municipalité a collaboré principalement avec des partenaires de longue date (Nouvelle Planète, Caritas Suisse, Fondation Lotti Latrous, Swisscontact). Les principaux projets soutenus en 2008 sont les suivants :

- mise en place d'un centre d'alphabétisation et de formation à Bagayalogo, au Nord du Burkina Faso ;
- construction d'une classe de musique à l'école maternelle de Mang La, au Viêt-Nam ;
- construction d'un atelier de séchage, production de miel et sériculture pour trois associations villageoises féminines et paysannes dans le village d'Ankaranana, au Mexique ;
- aide aux victimes de catastrophes naturelles et de la crise alimentaire.

3.2.8.2. Transports publics

Dans la perspective de la mise en marche du M2 en 2008, les TL ont complètement adapté le plan de réseau dans une démarche appelée "Réseau 08". Celle-ci a eu des incidences principalement sur les lignes 65 (Tunnel / Servion en passant par les Monts-de-Pully : compte tenu de la mise en service du M2, cette ligne a été rabattue sur la Sallaz au lieu du Tunnel), ligne 4 (Pully-Gare - Maladière : son itinéraire a été modifié dès Chauderon en direction de la Coudraie - Mont-Goulin), ligne 25 (Pully-Gare - Bourdonnette : nouvelle ligne assurant la liaison Pully - Maladière), Taxibus (fusion des zones Pully - Belmont).

Durant l'année, les TL ont également fait adopter par les communes concernées, dont Pully, leur nouveau schéma directeur 2010-2014. Ce schéma présente "l'image directrice 2014" et propose des améliorations de structure et de niveau d'offre du réseau. La première étape consistera notamment à renforcer les lignes existantes entre l'Ouest (Bussigny - Crissier - Prilly) et l'Est lausannois (Pully - Lutry) et à intégrer dès 2009 la nouvelle desserte de la Commune du Mont-sur-Lausanne aux communes du réseau d'agglomération. Le projet de desserte précitée a par ailleurs été soumis à la Ville de Pully pour consultation en fin d'année 2008 : il prévoit l'extension de la ligne 8, représentant un supplément d'indemnité de CHF 50'000.00/an pour Pully, soit une augmentation d'environ 1% par rapport aux indemnités du réseau urbain 2009.

Pour 2008, la contribution financière de Pully aux lignes de trafic régional et assimilé s'élève à CHF 1'191'444.10. Selon le Service cantonal de la mobilité, ce montant, supérieur de 3% par rapport au budget, s'explique par la hausse des coûts d'exploitation du M2 et par l'accroissement des charges financières liées à sa construction.

Concernant la couverture du déficit de l'exercice 2007 pour les lignes du trafic urbain des TL, la participation de Pully s'élève à CHF 4'105'968.00, soit CHF 300'000.00 de plus qu'en 2006 d'après le décompte reçu par le Service cantonal de la mobilité.

3.2.9. Jumelage Pully-Obernai

Suite au départ à la retraite des collaborateurs en charge du jumelage à Pully et à Obernai, les autorités des deux villes s'accordent à dire que le jumelage doit perdurer. Les activités et l'enveloppe financière doivent toutefois être définies de manière à pouvoir s'intégrer dans les contraintes de budget et de disponibilités des autorités des deux communes.

Le but du jumelage est de favoriser les relations entre les populations de nos deux pays en encourageant les échanges scolaires et associatifs notamment, ainsi que d'élargir nos horizons respectifs par la découverte d'autres cultures, d'autres systèmes politiques.

Une nouvelle charte définissant les objectifs, le fonctionnement et l'organisation du jumelage devra être établie et une rencontre annuelle pour la population sera organisée, en alternance dans chacune de nos villes, autour d'un événement.

Une commission de jumelage a été créée. Elle est composée, pour chaque ville, de deux représentants politiques, d'un responsable administratif, d'un représentant des sociétés locales et d'un représentant de l'événement choisi dans chaque ville comme point d'accroche.

3.2.10. Greffe municipal

Réception du bâtiment administratif du Prieuré, le Greffe municipal se charge de répondre aux questions d'ordre général des usagers et de leur indiquer où se trouvent les différents services communaux.

Le Greffe municipal établit des copies certifiées conformes, c'est-à-dire des copies, sur lesquelles est ajoutée une mention attestant que le document est conforme à l'original qui a été présenté (pièce d'identité, diplôme, etc.).

3.2.10.1. *Votations*

Pour chaque scrutin, le Greffe municipal a pour missions de traiter le vote par correspondance et d'assurer la liaison entre l'Etat de Vaud et le Bureau électoral, lequel procède aux opérations de dépouillement. Le rôle des électeurs est tenu par l'Office de la population.

En 2008, près de 85% des votants se sont exprimés en usant de la possibilité de voter par correspondance, ce qui représente approximativement 5'000 enveloppes à traiter par scrutin.

Le traitement du vote par correspondance consiste à ouvrir l'enveloppe de transmission (enveloppe grise) et à en extraire son contenu. Ce dernier doit être composé de la carte de vote et de l'enveloppe de vote (enveloppe jaune). Si l'électeur a correctement rempli sa carte de vote (date de naissance et signature) le vote est considéré comme étant conforme. La carte de vote et l'enveloppe de vote sont alors stockés dans des urnes différentes afin de rendre le vote anonyme. Les enveloppes de vote ne doivent pas être ouvertes avant le jour du scrutin.

Sur recommandation de l'Etat de Vaud, l'administration communale prend contact, lorsqu'il en est encore temps, avec les électeurs qui n'ont pas correctement rempli leur carte de vote (pour autant que cette dernière n'ait pas été mise par erreur dans l'enveloppe de vote). Ceux-ci (près d'une centaine par scrutin) sont invités à passer corriger leur erreur au Greffe municipal.

Conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques, dès et y compris l'ouverture des enveloppes de transmission, la gestion des votes reçus par correspondance est assurée par deux personnes au moins. Les personnes appelées à gérer les votes par correspondance sont assermentées par la Municipalité.

3.2.10.2. Gestion du portefeuille des assurances choses et du patrimoine

Compte tenu du fait que nous disposons à l'interne des compétences nécessaires à la gestion du portefeuille d'assurances, la Municipalité n'a pas jugé utile de recourir aux services d'un bureau de courtage. Cette manière de procéder permet notamment de conserver un contact privilégié avec nos partenaires.

Le Greffe municipal est en charge de la gestion du portefeuille des assurances choses et du patrimoine. Il fonctionne également en qualité de soutien technique pour le Service du personnel, en charge de la gestion du portefeuille des assurances de personnes.

Pour l'année 2008, les primes relatives au portefeuille des assurances choses et du patrimoine étaient de l'ordre de CHF 375'000.00.

Une douzaine de sinistres ont été déclarés à nos différents partenaires durant l'année (principalement dans le domaine de la responsabilité civile).

3.2.10.3. Nonagénaires, centenaires

Au 1^{er} janvier 2008, la Commune comptait 58 nonagénaires, dont 41 femmes nées en 1918 et 7 femmes centenaires nées en 1908. 2 citoyennes et 1 citoyen étaient âgés de plus de cent ans. Durant l'année, la Municipalité a eu le plaisir de rendre hommage à 47 de ces aînés, dont 5 centenaires.

Lors des cérémonies en l'honneur des nonagénaires, la délégation municipale leur remet une lettre de félicitations accompagnée d'un carton de vin, d'un bouquet de fleurs et d'une tourte.

Pour les centenaires, la délégation municipale participe à la cérémonie organisée par la préfecture et leur remet une lettre de félicitations et un bouquet de fleurs.

3.2.10.4. Cartes journalières "Commune" des CFF

Deux cartes journalières "Commune" sont disponibles tout au long de l'année à un prix attractif de CHF 40.00/pièce, afin de voyager sur l'ensemble du territoire suisse. Depuis le mois d'avril 2008, ces cartes peuvent être réservées deux mois à l'avance (deux semaines précédemment), puis retirées au poste de police. Ce type de titre de transport constitue une alternative intéressante au billet ordinaire, car il offre un rapport prix/prestations optimal pour les voyageurs. 624 cartes journalières ont été vendues cette année (6 de plus qu'en 2007), pour un montant total de CHF 24'960.00.

3.2.10.5. Cartes journalières de la CGN

Par l'intermédiaire du Greffe municipal, la population pulliérane a la possibilité d'acquérir des cartes journalières de la CGN. Ces cartes sont vendues au prix de CHF 35.00 pour les adultes et CHF 17.50 pour les enfants et les détenteurs d'un abonnement demi tarif des CFF. Elles permettent de naviguer durant une journée, en 1^{re} classe, sur le réseau de la CGN. En 2008, 174 cartes ont été vendues (230 en 2007).

3.2.10.6. *Passeport Vacances*

Depuis de nombreuses années, la Ville de Pully participe au Passeport Vacances de la région lausannoise, qui regroupe 47 communes. Il a lieu durant 2 semaines au mois de juillet et 2 semaines au mois d'août.

Le Passeport Vacances offre, aux enfants âgés de 10 à 15 ans, le libre parcours sur l'ensemble du réseau Mobilis, 3 entrées de cinéma et l'entrée gratuite dans les piscines et musées de la région.

De plus, il propose quantité d'activités organisées par des entreprises privées, des services publics, des artisans, des agriculteurs et une palette de passionnés dans les domaines de la santé, de la culture, des loisirs et des sports.

Avec plus de 1'400 enfants inscrits (dont 160 pulliérans) et 250 activités proposées sur quatre semaines (dont une dizaine organisées par la Ville de Pully, le SDIS et le Tennis Club), l'édition 2008 du Passeport Vacances de la région lausannoise a une nouvelle fois été un franc succès.

3.2.11. **Bibliothèque et médiathèque communales**

Durant l'année, 805 livres (dont 72 dons), 598 CD's et 245 DVD ont été équipés, indexés, catalogués et mis en service.

A fin décembre 2008, 25'516 livres, 9'385 CD's et 1'068 DVD, totalisant 35'969 documents étaient à disposition du public.

3.2.11.1. *Service au public*

Au cours de l'année, 1'267 personnes ont emprunté des documents. Chaque personne est venue, en moyenne, dix fois. Ce sont donc 12'541 personnes qui ont fréquenté la Bibliothèque et la Médiathèque, soit une moyenne de 60 par jour. Il est à noter que cette statistique n'englobe pas les personnes qui viennent lire ou étudier, sans emprunter de documents, ni les couples qui empruntent sous un seul nom.

Récapitulation des prêts 2006-2008

Année	Jours ouvrables	Bibliothèque	Moyenne par jour	Médiathèque	Moyenne par jour	Total	Moyenne par jour
2006	194	30'344	156	22'554*	116	52'889	272
2007	205	34'022	166	27'313**	133	61'335	299
2008	206	34'418	167	26'274***	128	60'692	295

* dont 5'852 DVD ** dont 8'396 DVD*** dont 9'078 DVD

Le volume des prêts de livres et de DVD a augmenté. En revanche une nette diminution des prêts de CD's (1'721) est à noter qui reflète la vogue de la musique "en ligne". Ce recul est aussi visible chez les disquaires.

Depuis fin octobre, le public a accès au catalogue par Internet. Il peut consulter son compte, effectuer des prolongations ou réservations.

L'accueil, l'écoute et les conseils restent prioritaires pour que la Bibliothèque et la Médiathèque soient un espace chaleureux et accueillant.

3.2.11.2. Animation

Le 23 janvier, Mme A. Lanova a présenté son roman "La nuit du destin".

Le 11 mars, Mme Y. Char a présenté son roman "La main de Dieu".

Le 4 avril, dans le cadre des *Cartes de visite pulliérannes*, M. M. Rebetez a donné une conférence "Une ville qui lit est une ville qui vit".

Le 23 avril, la Bibliothèque a organisé, dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, une soirée de lecture au cours de laquelle des lectrices et lecteurs ont lu des extraits de leur auteur favori.

Le 20 mai, M. M. D. Popescu a présenté son roman "La symphonie du loup".

Le 10 juin, M. F. Emam a présenté "Au-delà des mers salées... un désir de liberté", récit autobiographique.

Le 18 novembre, Jacques Biolley a présenté son roman "Dans la rue de Balthus".

Nos vitrines ont permis d'exposer :

- les dessins originaux de Simon Kroug pour l'ouvrage "Au fil de l'eau" ;
- un hommage au poète Pierre-Alain Tâche avec des éditions originales ;
- l'ouvrage "Tension" du peintre Olivier Estoppey.

3.2.12. Office de la population

3.2.12.1. Données statistiques

Structure de la population de Pully au 31.12.2008

Suisses (dont 1 034 bourgeois de Pully)	12'237	72.50%
Etrangers	4'647	27.50%
Total	16'884	100%
Personnes en séjour (non incluses dans le chiffre précédent)	257	
Nombre de ménages	8'387	

Il convient de relever que l'ensemble de la population étrangère se compose de quelque 109 nationalités différentes.

Si la population réelle est de 16'884 au 31.12.2008, le chiffre officiel pris en considération par les offices statistiques du Canton et de la Confédération est 16'823. En effet, ce dernier ne comprend pas les étrangers en courts séjours, les requérants d'asiles, les demandes provisoires, etc. En revanche, ce nombre de 16'823 habitants est pris en compte pour les calculs au prorata des versements ou subsides payés par la Commune.

Tableau des mutations et population

Années	Arrivées	Naissances	Décès	Départs	Population
1998	1'567	182	160	1'500	16'108
1999	1'525	167	138	1'534	16'153
2000	1'612	156	170	1'672	16'042
2001	1'592	137	162	1'739	15'992
2002	1'626	138	147	1'361	16'175
2003	1'551	155	160	1'527	16'181
2004	1'707	164	142	1'512	16'524
2005	1'658	172	167	1'522	16'670
2006	1'649	181	151	1'599	16'575
2007	1'563	184	183	1'523	16'730
2008	1'709	158	173	1'550	16'884

Répartition de la population pulliérane par catégorie d'âges

0-19 ans	3'312	19.60 %
20-39 ans	3'876	23.00 %
40-64 ans	5'915	35.00 %
65-79 ans	2'675	16.00 %
80-89 ans	918	5.40 %
90 et plus	188	1.00 %
Total	16'884	100%

(moyenne d'âge : 44 ans)

3.2.12.2. Permis pour étrangers

Etablissement et renouvellement de 2'458 permis d'établissement et de séjour.

3.2.12.3. Registre civique

L'Office de la population est également chargé de la tenue du registre civique.

11'757 électeurs au 31 décembre 2008

10'119 suisses, dont	5'715 femmes et	4'404 hommes
1'638 étrangers, dont	808 femmes et	830 hommes

L'Office de la population a procédé au contrôle de listes de signatures pour 2 initiatives cantonales, 12 initiatives fédérales, 2 référendums cantonaux, 3 référendums fédéraux, représentant un total de 5'989 signatures attestées valables.

3.2.12.4. Pièces d'identité

1'244 cartes d'identité et 534 passeports ont été établis au 31 décembre 2008.

3.2.12.5. Recensement fédéral

Le recensement fédéral de 2000 a marqué le début de l'harmonisation de la gestion des registres des habitants des communes et des cantons.

Suite au dit recensement, la Ville de Pully a continué dans cette voie afin de sauvegarder les données et informations récoltées.

Ainsi, tout au long de ces dernières années et avant même l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR), le 1^{er} janvier 2008, le registre des habitants a été régulièrement mis à jour en vue du recensement 2010 qui sera entièrement informatisé.

Bien que le principe de réaliser le recensement 2010 sur la base des registres est connu depuis plusieurs années déjà, les directives, moyens et étapes pour y parvenir sont longtemps restés peu clairs, probablement en raison de l'adoption tardive des lois et ordonnances d'applications fédérales et cantonales y relatives. La date officielle du recensement 2010 est fixée au 1^{er} janvier 2011.

Il faut également relever que le projet de recensement 2010 s'est considérablement complexifié et étoffé au cours de ces dernières années. En effet, si initialement il devait uniquement permettre à l'OFS (Office fédéral de la statistique) de réaliser de façon plus simple et dynamique des statistiques sur la population, il a peu à peu évolué en amenant la Confédération à créer une plate-forme d'échange de données sécurisée nommée SEDEX (secure data exchange) destinée à favoriser, simplifier et automatiser les échanges entre les différentes administrations fédérales, cantonales et communales. A terme, cette plate-forme devra donc permettre par exemple, en cas de déménagement, l'échange des données du contrôle des habitants d'une commune à l'autre sans une seconde saisie manuelle.

Ce nouvel objectif a nécessité la mise en place d'une réglementation caractérisée par la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) et l'ordonnance correspondante (OHR).

Dans le cadre de l'harmonisation des registres, il est également prévu que chaque habitant soit associé au bâtiment et au logement dans lequel il réside au moyen d'un identificateur fédéral propre à chaque bâtiment (EGID) et chaque logement (EWID). Pour ce faire, le registre des bâtiments et logements de Pully doit être mis à jour. Ce fichier est constitué des données issues du recensement 2000, de la base de données cadastrale officielle (BDCO) et des mutations saisies régulièrement par le Service de l'urbanisme dans le logiciel de gestion des autorisations de construire de la CAMAC (Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire).

En raison de la nature géographique évidente de ce projet, le coordinateur SIGIP a été associé au projet et une force de travail supplémentaire a dû être engagée durant 2008.

3.2.13. Naturalisations

En 2008, la Commission extraparlamentaire de naturalisation et la délégation municipale ont tenu 5 séances d'audition et entendu cinq candidats à chaque séance.

Au cours de l'année, le bureau des naturalisations de la Ville de Pully a reçu 62 nouveaux candidats (requérants, épouses, enfants), originaires des pays suivants :

Afghanistan	1	Egypte	1	Iraq	1	Maroc	1
Albanie	2	Espagne	3	Italie	11	Pologne	1
Algérie	2	France	10	Singapour	1	Portugal	6
Allemagne	7	Grèce	2	Sri Lanka	1	Roumanie	1
Belgique	3	Iran	1	Tunisie	1	Serbie	2

25 d'entre eux ont déposé leur dossier, à savoir :

- 13 dossiers de naturalisation ordinaire ;
- 12 dossiers de naturalisation facilitée, destinée aux étrangers nés en Suisse (art. 25 de la loi sur le droit de cité vaudois - LDCV), aux jeunes étrangers de la deuxième génération (art. 22 LDCV) et aux personnes de plus de 24 ans et remplissant les conditions de l'art. 22 LDCV (art. 53 LDCV).

Durant l'année 2008, 224 candidats ont obtenu la nationalité suisse et la bourgeoisie de Pully. Dans ce chiffre sont compris les candidats bénéficiant d'une procédure facilitée par mariage (art. 27 LDCV).

Actuellement, neuf candidats attendent d'être convoqués pour passer en audition.

3.3. Service du personnel

3.3.1. Personnel entré en fonction en 2008

3.3.1.1. *Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles*

Administration générale et finances

- **Secrétariat de la Municipalité**
 - M. A. Soccorsi - huissier, 1^{er} février
 - M. P.-A. Uberti - adjoint de la secrétaire municipale, 1^{er} septembre
 - Mme M. Goy Réviol - téléphoniste-réceptionniste, 1^{er} décembre
- **Finances**
 - Mme S. Peter - secrétaire comptable, 1^{er} septembre
 - M. J. Walker - stagiaire HEIG, 1^{er} octobre

Affaires culturelles

- **Musée**
 - M. G. Champion - hôte d'accueil au musée, 1^{er} avril
 - Mme D. Rivier-Wagner - conservatrice des Musées de Pully, 1^{er} novembre
- **Octogone**
 - Mme C. Berney - remplaçante à la Billetterie, 1^{er} mars

3.3.1.2. *Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique*

Domaines

- **Administration**
 - M. G. Cuttelod - chef de service, 1^{er} novembre
- **Collèges et bâtiments communaux**
 - Mme S. Krattinger - nettoyeuse, 1^{er} janvier
 - Mme M. J. Teixeira Ribeiro dos Reis - nettoyeuse, 1^{er} juillet
 - M. O. Clemente - concierge adjoint, 1^{er} novembre

Police

- Corps de Police

- M. L. Fragnière - agent de police, 1^{er} mars
- M. J.-D. Vocat - appointé, 1^{er} mars
- M. E. Scherz - employé d'administration, 1^{er} mai
- M. M. Bovet - agent de police, 1^{er} août
- M. S. Haymoz - agent de police, 1^{er} novembre
- Mme S. Mathieu - appointée de police, 1^{er} décembre

3.3.1.3. Direction des travaux et des services industriels

- M. C. Magnani - dessinateur - chef de projet en génie civil, 1^{er} mars
- M. B. Antille - ingénieur, 1^{er} mars
- M. A. Levet - ingénieur, 1^{er} septembre

Travaux

- Voirie

- M. A. Bolay - contremaître, 1^{er} avril
- M. R. M. Mendes Leitao - ouvrier d'exploitation, 1^{er} avril

Administration

- Bureau SIT

- Mme C. Baumgartner - responsable du cadastre SIT, 1^{er} août

Service de l'électricité

- M. C. Saffioti - électricien spécialiste du comptage, 1^{er} novembre

3.3.1.4. Direction de la sécurité sociale et de la jeunesse

- Mme M. Hösli-Stettler - coordinatrice de structure d'accueil familial de jour, 1^{er} avril
- M. A. Deslex - moniteur au Mosses, 1^{er} mai
- Mme M. Fonseca Oddo - responsable de l'accueil et de l'animation du réfectoire Jules Loth, 25 août

3.3.1.5. Direction de l'urbanisme et de l'environnement

- M. H. Kanazoe - aide-jardinier, 1^{er} janvier
- M. N. Bassand - technicien à l'urbanisme, 1^{er} janvier
- M. G. Semeraro - aide-jardinier, 1^{er} juin
- Mme C. Mühlemann - technicienne à l'urbanisme, 1^{er} août
- M. P. Daucourt - chef de service, 1^{er} septembre

3.3.2. Personnel ayant cessé son activité en 2008

3.3.2.1. *Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles*

Administration générale et finances

- Office de la population
Mme S. Pittier - employée d'administration, 31 décembre
- Finances
Mme A. Dominé - stagiaire HEIG, 30 novembre

Affaires culturelles

- Musée
Mme E. Buchli - hôtesse au Musée de Pully et à la Villa romaine, 31 mars

3.3.2.2. *Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique*

Domaines

- Collèges et bâtiments communaux
Mme L. Roy - nettoyeuse, 31 mars
Mme A. D. dos Santos Teixeira - nettoyeuse à l'UAPE Les Copains d'abord, 4 juillet
M. H. Favre - concierge adjoint au Collège Arnold Reymond, 31 décembre

Police

- Corps de police
M. Y. Monti Cavalli - brigadier, 30 avril
M. F. Fellay - sergent chef de brigade, 31 juillet
M. F. Juat - agent de police, 30 septembre
M. V. Nigg - agent de police, 1^{er} décembre

Protection civile

- M. P. Schmid - suppléant administratif, 29 février

3.3.2.3. *Direction des travaux et des services industriels*

Travaux

- Voirie
M. O. Morel - balayeur, 29 février

Administration

- M. B. Antille - ingénieur, 30 mai
Mme P. Pinto - stagiaire maturité commerciale, 10 août
- Bureau SIT
M. P. Pahud - responsable du cadastre et du SIT, 30 avril

Service de l'électricité

M. J. Rampazzo - électricien de réseau, 30 novembre

3.3.2.4. *Direction de l'urbanisme et de l'environnement*

M. D. Richter - chef de service, 31 janvier

3.3.2.5. *Direction de la sécurité sociale et de la jeunesse*

Mme I. Schwartz-Falquet - coordinatrice de la structure d'accueil familial de jour, 31 mars

Mme N. Dupont - responsable de l'accueil et de l'animation du réfectoire Jules Loth, 31 août

Mme J. Martin - cheffe de service, 31 décembre

3.3.3. Transferts

M. C. da Costa Ribeiro - ouvrier à la signalisation, 1^{er} janvier

Mme M.-C. Vaney - secrétaire assistante, 14 janvier

M. C. Krumel - balayeur, 1^{er} juin

3.3.4. Apprentissages

3.3.4.1. *Début d'apprentissage*

M. B. Gravel - électricien de réseau, 27 août

M. S. Masson - horticulteur, 18 août

M. J.-S. Pidoux - forestier-bûcheron, 18 août

Mme E. Ancona - employée de commerce, 18 août

M. D. Godinho - employé de commerce, 18 août

3.3.4.2. *Fin d'apprentissage*

Mme M. Aviolat - viticultrice, 31 octobre

M. J. Bigler - électricien de réseau, 20 août

Mme R. Schafer - horticultrice, 21 août

3.3.5. Départs à la retraite

M. J. Wasem - chef de chantier, 31 janvier

Mme D. Narbel - secrétaire assistante, 31 juillet

M. F. Aguet - cuisinier au home école des Mosses, 31 août

M. D. von Gunten - chef de service - secrétaire municipal remplaçant, 30 septembre

M. J.-P. Bachmann - chef d'exploitation I, 30 septembre

Mme N. Baunier - secrétaire comptable, 31 octobre

3.3.6. Traitements du personnel

En 2008, la Municipalité a décidé d'accorder une indexation de 0.8%, basée sur l'indice des prix à la consommation, à hauteur de 101.3 points. Cette attribution a presque complètement couvert le renchérissement qui, en octobre 2008, était alors de 101.9 points.

3.3.7. Projets et réalisations 2008

En terme de recrutement, 2008 a été une année très chargée pour le Service du personnel. En effet, outre de nombreux départs à la retraite planifiés, le service a dû faire face à des départs non prévus de collaborateurs qu'il fallait remplacer rapidement.

De plus, l'engagement de quatre chefs de service a généré un travail important, car, hormis une journée de tests dans un cabinet extérieur, le recrutement est entièrement assuré par le Service du personnel et il n'est pas fait appel à une entreprise de sélection de personnel.

Enfin, d'autres postes plus complexes, tels que celui de conservateur du musée ou d'adjoint de la secrétaire municipale ont occasionné une surcharge importante de travail, plus particulièrement l'engagement de la conservatrice, dont le recrutement était effectué par une commission, procédure alourdissant son organisation. A noter que le service a également recruté quatre policiers, suite à des départs dans des entités plus grandes, et un aspirant de police.

Le service a été partie prenante dans la réorganisation du Service de l'électricité avec la suppression de la facturation et de la partie commerciale, et, la création de la nouvelle entité de comptage. Une restructuration a été faite, profitant de certains départs à l'interne, pour trouver une place adéquate à chacun et optimiser ainsi les postes de travail. Finalement, nous avons dû accompagner la reprise de 15 accueillantes en milieu familial par la Commune d'Epalinges qui ne pouvait plus faire partie de notre réseau.

Une autre activité importante de l'année 2008 a été le choix, puis la mise en place de notre nouveau logiciel salaire. S'inscrivant dans la suite logique de l'introduction de la gestion informatisée du temps de travail, le choix du logiciel a nécessité plusieurs séances de démonstrations, puis de tests. Le logiciel retenu nous permettra non seulement une gestion plus performante des salaires mais également de pouvoir effectuer nos budgets directement au moyen des informations contenues dans le programme.

La loi sur les marchés publics a également contraint notre service à faire des appels d'offre pour le renouvellement des assurances perte de gain et accidents. Dans les deux cas, une quinzaine de compagnies d'assurances se sont déclarées intéressées par notre contrat. Après sélection selon des critères très stricts, c'est finalement l'assurance "Swica" qui a obtenu le contrat perte de gain (détenu jusque là par "Axa Winterthur") et l'assurance "Axa Winterthur" qui assurera les collaborateurs pour l'accident (contrat qui était dévolu à la "Vaudoise assurances" jusqu'alors). La démarche de marché public, quoique très lourde en terme de procédure, est intéressante car elle a permis à la Commune dans les deux cas de faire des économies substantielles sur ces postes d'assurance.

Le Service du personnel a également repris l'organisation du repas des retraités et de la soirée du personnel, gérée précédemment par le Service des affaires générales.

Enfin, la responsable a participé à deux groupes de travail, l'un sur la mobilité dont les propositions devraient aboutir en 2009, l'autre sur le regroupement des locaux communaux lui permettant notamment de pouvoir regrouper son propre service au sein même du bâtiment du Prieuré.

3.3.8. Matinées d'accueil, journal d'entreprise destiné au personnel et journée "Oser tous les métiers"

Quatre matinées d'accueil ont été organisées pour faire découvrir à 25 nouveaux collaborateurs les différentes entités communales, entendre un message du délégué à la sécurité et rencontrer le Syndic et la Secrétaire municipale.

3 numéros du "Persinfo", journal destiné au personnel communal, ont permis de présenter le travail du home-école des Mosses et du Service des finances, d'aborder le thème du marché de l'électricité, de commenter l'action "Bike to work" et d'expliquer au personnel la problématique de l'amiante dans les bâtiments communaux. Les apprentis se sont faits rédacteurs puisque deux d'entre eux ont rédigé un article ayant pour thème "le mini-train de Pully" et la problématique des "Botelon".

Le 13 novembre, 18 enfants de nos collaborateurs ont participé à la journée "Oser tous les métiers". Ils ont ainsi pu découvrir le métier d'agent d'exploitation avec le Service de la voirie et les concierges du Collège Arnold Reymond, visiter la serre horticole et s'intéresser aux activités du Musée de Pully.

3.3.9. Formation

En 2008, au vu des nombreux autres projets en cours, le service du personnel a organisé peu de formation à l'interne.

Nous avons reconduit le cours sur la retraite en le proposant aux collaborateurs entre 55 et 65 ans. Donné par la société VZ Vermögen qui l'a spécialement adapté pour nous, ce cours propose diverses pistes de réflexion tant au niveau des aspects légaux, financiers ou fiscaux et permet aux collaborateurs de prendre conscience des différentes options qui s'offrent à eux en matière de retraite.

Plusieurs cours techniques ont été suivis à l'extérieur par des collaborateurs et deux brevets fédéraux se sont achevés avec succès.

3.3.10. Sécurité et santé au travail

La Commission de sécurité s'est réunie deux fois en 2008 sous la présidence de M. Jean-François Thonney, syndic.

3.3.11. Actions 2008

Cette année encore, une campagne de vaccination contre la grippe a été organisée et 28 membres du personnel ont ainsi pu se faire vacciner les 4 et 7 novembre.

Neuf bâtiments scolaires communaux ont pu tester leur organisation d'évacuation lors d'exercices surprises qui se sont déroulés entre le 24 octobre 2007 et le 18 juin 2008. Les responsables de ces exercices ont constaté avec plaisir que le comportement des enseignants et des élèves s'approchait de plus en plus des consignes édictées par l'ECA. En ce qui concerne les bâtiments communaux, une signalétique a été mise en place dans les principaux édifices et des exercices auront lieu dès 2009.

Lors des quatre matinées d'accueil, le délégué à la sécurité a rencontré le nouveau personnel et, au terme d'une brève présentation, leur a remis une documentation en rapport avec la sécurité au travail.

Un groupe de travail a été créé pour mettre au point un "plan de pandémie à l'usage de la Commune" conformément aux exigences de la Confédération. Ce plan permettra une réaction rapide et une stratégie claire en cas de pandémie (type grippe aviaire).

3.3.12. Prévention

Suite à la campagne de prévention contre le cancer du sein, 6 collaboratrices de moins de cinquante ans se sont fait rembourser leur mammographie.

Durant l'année 2008, une nouvelle action de prévention portant sur les problèmes de consommation d'alcool sur le lieu de travail et en dehors de celui-ci a été menée conjointement avec l'ISPA (Institut suisse de prophylaxie contre l'alcoolisme). Sous forme d'ateliers d'une durée de 2 heures, tout le personnel conduisant des véhicules régulièrement durant le travail ou utilisant des machines a pu suivre une présentation interactive sur les dangers d'une consommation d'alcool, même minime, durant l'activité professionnelle. Une deuxième série d'ateliers destinés à tout le personnel administratif aura lieu en 2009.

Les cours de prévention incendie se sont poursuivis en 2008. Trois séances théoriques et trois séances pratiques ont été organisées et animées par le délégué à la sécurité. Elles ont eu lieu les vendredis 13 juin, 12 septembre et le 3 octobre 2008. La plupart des participants étaient des nouveaux membres du personnel, soit 30 personnes au total pour les 3 volées.

La Commission de sécurité a également décidé de réactualiser les connaissances en matière de prévention incendie pour le personnel ayant déjà suivi le cours à l'ECA. En effet il convient d'effectuer un rappel des connaissances tous les 5 ans environ. Pour le personnel exposé à un risque accru (utilisateurs de postes à souder, collaborateurs travaillant avec l'électricité ou utilisant des produits inflammables, par exemple), ce rappel devrait être fait tous les 3 ans, voire chaque année. Une première série de formation débutera en 2009.

Une réflexion sur la prévention incendie à la station d'épuration a également été menée en 2008. Diverses mesures ont été prises afin de ramener le risque pour le personnel à un niveau acceptable (mise en conformité et mesures architecturales). Ces améliorations se poursuivront en 2009.

Enfin la Commission de sécurité a également décidé de renforcer la sécurité au travail et la protection de la santé dans les divers services de la DTSI. Dès lors, plusieurs collaborateurs suivront une formation de coordinateurs de sécurité en 2009.

3.3.13. Apprenti(e)s

2 apprentis ont réussi leur certificat fédéral de capacité en 2008, à savoir 1 horticulteur et 1 électricien de réseau. L'apprentie viticultrice a terminé sa deuxième année en octobre. Après 6 mois de cours, elle va parfaire sa formation dans une troisième entreprise ainsi qu'il est prévu dans le plan de formation propre à cette branche.

La Ville de Pully forme donc actuellement 8 apprentis employés de commerce (dont 1 jeune fille qui refait sa troisième année à notre billetterie de l'octogone), 1 apprentie assistante en information documentaire (archives et bibliothèque), 3 horticulteurs, 2 électriciens de réseau, 2 forestiers-bûcherons, 1 agent d'exploitation (à la Voirie et au Collège Arnold Reymond) et 1 viticulteur en deuxième ou troisième année durant le semestre d'été.

La Commune accueille ainsi 18 apprentis et 2 stagiaires de la Haute école d'Ingénierie et de Gestion d'Yverdon. L'engagement de ces jeunes apprentis est basé davantage sur la motivation et le désir d'entreprendre une formation, que sur la voie suivie à l'école ou les notes proprement dites. Grâce à un encadrement soutenu de la part des formateurs, grâce à des cours internes, ainsi qu'à des appuis ponctuels dans l'une ou l'autre branche, la Ville de Pully peut s'enorgueillir d'un taux de réussite d'apprentissage de 100% depuis plus de 4 ans.

Hormis les apprentis et les stagiaires HEIG, la Ville de Pully accueille tout au long de l'année des stagiaires pour des durées plus ou moins longues. Il s'agit essentiellement de stages "découverte", permettant aux jeunes de faire connaissance avec les différents aspects de la profession envisagée. D'autres jeunes effectuent des stages à la Commune, notamment à la bibliothèque des jeunes ou encore aux archives, dans le cadre de leur formation d'assistant en information documentaire.

3 collaborateurs continuent à apporter leur expertise dans les cours interentreprises dispensés par le CEP (Centre d'enseignement permanent du Canton de Vaud) dans le domaine des finances, des assurances, de l'environnement politique, des ressources humaines, ainsi que lors des examens finaux oraux et écrits destinés aux apprentis de troisième année.

3.4. Service des finances

L'année 2008 a été principalement marquée par les différents travaux liés à la création de la société commerciale active dans le secteur de l'énergie électrique, Romande Energie Commerce SA (ci-après REC).

Les autres moments forts ayant jalonné cette année 2008 ont été la clôture des comptes 2007, l'élaboration du budget 2009, le plan des investissements 2008-2012, l'arrêté d'imposition pour les années 2008 à 2011, la participation à la préparation du préavis sur l'avenir du Musée de Pully ainsi que la mise en place d'un système de crédits supplémentaires.

3.4.1. Boucllement des comptes 2007

Les comptes communaux 2007, présentant un excédent de revenus d'environ CHF 10.6 millions, ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 24 juin 2008. Conformément aux dispositions relatives à la comptabilité, les excédents de revenus doivent être utilisés en premier lieu afin d'amortir un éventuel découvert figurant au bilan. La Commune se trouvant dans cette situation, le bénéfice de l'année 2007 a donc été porté en diminution du découvert figurant au bilan. Ainsi, ce dernier a été réduit à la somme de CHF 5'709'299.40.

La Ville de Pully a pu dégager un fort bénéfice pour l'année 2007, grâce aux efforts entrepris depuis plus de 4 ans par la Municipalité pour maîtriser au mieux les charges et dépenses communales.

De plus, l'exercice 2007 a été marqué par le décompte final 2006 de la péréquation financière qui a amélioré notre résultat de l'ordre de CHF 5.3 millions.

Les multiples interventions de la Municipalité auprès du Conseil d'Etat ont permis, avec l'excellente collaboration de l'Administration cantonale des impôts (ACI), d'augmenter les recettes fiscales communales grâce aux réajustements des taxations fiscales qui ont pu être opérés.

De plus, l'année 2006 (année de référence pour les recettes fiscales 2007) a également été marquée par une conjoncture extrêmement favorable, avec pour principale conséquence de doper de manière importante nos recettes fiscales, notamment au chapitre de l'impôt sur la fortune.

3.4.2. Boucllement des comptes 2008

Comme chaque année, les comptes ne sont pas encore bouclés au moment de l'établissement du rapport de gestion. Ils feront l'objet d'une publication détaillée.

3.4.3. Budget 2009

L'élaboration du budget 2009 se distingue par un excédent de revenu d'environ CHF 500'000.00. C'est la première fois depuis 1995 que la Commune est en mesure de présenter un budget équilibré.

Ce résultat positif est essentiellement imputable aux recettes fiscales, encore largement influencées par les années de haute conjoncture (2006 à 2008), et à la nouvelle péréquation financière cantonale plus favorable pour Pully qu'auparavant.

Le budget 2009 a été établi sur la base des lignes directrices de la Municipalité pour la législature 2006-2011.

Des séances d'information aux collaborateurs ainsi qu'aux Conseillers communaux, ont été organisées dans le courant du mois de novembre 2008.

Le budget de l'année 2009 a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 3 décembre 2008.

3.4.4. Plan des investissements 2008-2012

Auparavant, le plan des investissements était porté à la connaissance du Conseil communal par le biais d'un préavis. Suite à de nombreuses remarques sur la définition de la prise d'acte, la Municipalité a décidé, à l'instar de nombreuses communes vaudoises, de présenter son plan des investissements par le biais d'une communication.

Ce plan correspond aux orientations arrêtées par la Municipalité pour ces 5 prochaines années. Il a été également établi sur la base des lignes directrices de la Municipalité pour la législature 2006-2011.

La concrétisation des travaux liés aux infrastructures a fait l'objet d'une analyse approfondie et détaillée par nos services techniques. Le programme de gestion des divers chantiers tient compte de tous les paramètres utiles à l'appréciation de la notion de faisabilité.

Pour sa part, la Municipalité a bien entendu pris en considération les difficultés financières rencontrées par la Commune. Dès lors, elle n'a retenu pour son programme d'investissements que les objets jugés indispensables ou obligatoires.

3.4.5. Impôts

La facturation ainsi que la perception des impôts communaux sont assurées par l'Office d'impôt du district de Lavaux-Oron, mis à part l'impôt foncier, facturé par notre Service. Cette manière de procéder donne entière satisfaction. Nos liquidités courantes sont alimentées régulièrement par des versements de l'Office, limitant ainsi l'utilisation des comptes de crédits bancaires et reportant d'autant la souscription d'emprunts nouveaux.

La principale difficulté au niveau des impôts réside dans le manque d'information dont nous disposons afin d'être en mesure d'établir des prévisions budgétaires les plus fiables possibles. Ce constat résulte essentiellement du changement de système fiscal qui a eu lieu (passage au système postnumerando annuel) le 1^{er} janvier 2004.

Au moment de la rédaction du rapport de gestion, nous ne sommes pas encore en possession du bouclage des impôts de l'année 2008.

3.4.6. Arrêté d'imposition pour les années 2008 à 2011

Suite à la décision de la population pulliérane du 24 février 2008 de refuser l'augmentation du coefficient communal de 2 points, un nouveau préavis sur l'arrêté d'imposition a été présenté au Conseil communal lors de la séance du 21 mai 2008.

La population pulliérane ayant clairement montré son refus de toute augmentation du coefficient communal et ce déjà à 3 reprises durant ces dernières années, la Municipalité a décidé de fixer le coefficient pour les 4 prochaines années (2008 à 2011) au taux de 69, soit le même qui a prévalu depuis l'année 2004.

3.4.7. Avenir du Musée de Pully

Le Service des finances a participé de manière active à la rédaction de la partie financière de ce préavis (cf. préavis N°8-2008). Une analyse financière particulière a été pratiquée par notre fiduciaire (BDO Visura) afin de déterminer le coût réel du Musée de Pully.

Lors de la séance du 24 juin 2008, le Conseil communal a accepté le maintien de l'activité muséographique tout en octroyant un budget global initial et exhaustif de fonctionnement plafonné à CHF 300'000.00 par année. Ce montant pourra évoluer, notamment suivant l'inflation, car l'essentiel de son contenu concerne des salaires ou l'achat de prestations.

3.4.8. Création de la société Romande Energie Commerce SA (ci-après REC)

Suite à l'approbation par le Conseil communal, à la fin de l'année 2007, de la création d'une société commerciale, en partenariat avec d'autres acteurs du marché électrique, dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité, le Service des finances a participé activement aux travaux de mise en place de cette société.

En effet, en collaboration avec les Services industriels de la Ville de Pully et le Service informatique, le Service des finances a procédé à la préparation des données relatives à la facturation afin que ces dernières puissent être migrées dans le système informatique de Romande Energie (SAP). Cette opération a nécessité plusieurs mois de travail et s'est concrétisée par un franc succès durant le week-end du 15 au 16 novembre 2008. Ainsi, dès le 17 novembre 2008, les clients de la Commune étaient transférés à REC.

De plus, pour des raisons d'efficacité et de réduction de coûts, il a été décidé de sous-traiter la facturation de l'eau de boisson et des eaux usées, auprès de REC. Le transfert des données relatives à cette facturation s'est déroulé en même temps que celles relatives à l'électricité (les 15 et 16 novembre 2008).

Par conséquent, le bureau "facturation des Services industriels" du Service des finances a dû être restructuré et 2 emplois à temps plein ont été transférés dans d'autres services communaux. Cette nouvelle organisation est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

3.4.9. Mise en place d'un système de crédits supplémentaires

A l'instar d'une grande majorité des villes vaudoises, la Municipalité a décidé d'introduire, dès le 1^{er} janvier 2009, un système de crédits supplémentaires pour tout dépassement budgétaire supérieur à CHF 5'000.00. Pour ce faire, le Service des finances a élaboré un système de crédits complémentaires, pouvant également être utilisé comme outil de suivi budgétaire, permettant ainsi d'anticiper les résultats probables à la fin de l'année comptable.

3.4.10. Commission des finances

En 2008, la Commission des finances a siégé 8 fois, sous la présidence du conseiller communal L. Cordey, pour examiner les comptes, le plan d'investissements, le budget, l'arrêté d'imposition ainsi que pour les préavis municipaux requérant l'approbation de dite Commission, conformément à l'article 50 du Règlement du Conseil communal.

3.4.11. Crédit cadre pour les crédits d'études valables pour les années 2007 à 2011

Conformément aux conclusions du préavis N°2-2007, stipulant notamment que *"la Municipalité intègre dans son rapport annuel de gestion un état des dépenses relatives à ce crédit cadre"*, un état des dépenses relatives aux crédits d'études, au 31 décembre 2007, est présenté ci-dessous :

Description	Montant total dépensé au 01.01.2007	Montant total dépensé en 2007	Montant total dépensé au 31.12.2007
Rte de Vevey - Sondage + Analyse de dimensionnement structure	0.00	-14'797.65	-14'797.65
C.-F. Ramuz - Réfection et renforcement de la chaussée - Analyse	0.00	-23'250.00	-23'250.00
Av. des Cerisiers (Perraudettaz-2 ponts) - Etudes géotechniques	0.00	-4'527.30	-4'527.30
Collège Loth - Salle de sports	0.00	-32'561.25	-32'561.25
Totaux	0.00	-75'136.20	-75'136.20
Total montant voté			930'000.00
Solde disponible			854'863.80

Les comptes 2008 n'étant pas encore bouclés au moment de la rédaction du présent document, les dépenses relatives au crédit cadre sur les crédits d'études de l'année 2008 ne sont pas disponibles. Ces données seront accessibles lors de l'établissement du rapport de gestion de l'année 2009.

En conclusion, durant l'année 2008, le Service des finances a subi d'importantes mutations, notamment au niveau de la facturation des Services industriels. Ces dernières ont eu pour principal impact, une diminution de 2 ETP.

D'autre part, durant cette même année, le Service des finances a développé un système de crédits supplémentaires qui sera également utilisé comme un instrument de suivi budgétaire. Pour les services communaux, il sera à la fois un outil de gestion permettant un meilleur contrôle des crédits budgétaires alloués, ainsi qu'un instrument d'aide à la décision à l'intention de la Municipalité.

Durant l'année 2009, le Service des finances poursuivra la modernisation des finances communales par la création d'outils de gestion financière permettant une utilisation plus efficace et plus efficiente des deniers publics.

3.5. Service informatique

Dans la continuité de ce qui a été entrepris ces deux dernières années, la mue de l'infrastructure informatique s'est poursuivie au niveau de la virtualisation des serveurs et de l'espace de stockage. Un quatrième serveur de virtualisation a donc été mis en place et la baie de stockage disques a été étendue. Ainsi, la migration des applications dans cet environnement a pu être terminée et les serveurs physiques obsolètes ont été supprimés.

L'évolution des systèmes et l'augmentation constante du volume des données à sécuriser a conduit le Service à revoir ses équipements de sauvegarde. Une librairie de bandes et un nouveau logiciel de sauvegarde ont été acquis afin de fiabiliser la qualité des données préservées, tout en limitant le temps nécessaire pour les copier.

Le logiciel de gestion de la bibliothèque communale a été mis à jour dans sa dernière version et un module Web lui a été adjoint, permettant ainsi aux clients de la bibliothèque d'accéder au catalogue et à leur compte à distance.

De son côté, le programme de gestion des salaires et du personnel, acquis en 1995, a fait l'objet d'un remplacement à la suite d'un appel d'offre réalisé au printemps 2008. L'installation de cette nouvelle application s'est déroulée dès le mois d'août 2008, avec pour objectif la mise en production au 1^{er} janvier 2009.

Dans le cadre du transfert de l'activité commerciale des Services industriels à la société REC, le Service informatique est intervenu pour faciliter les échanges et mettre en place les accès aux partenaires externes chargés de réaliser les opérations de migration.

Comme chaque année, 46 PC ont été remplacés en raison de leur âge. Pour les mêmes raisons, la moitié du parc des appareils téléphoniques de la Commune a été remplacée. Le solde sera renouvelé en 2009.

Pour la première année, la quantité des pourriels (spam) envoyés a diminué. Elle a ainsi atteint le chiffre de 753'583 spam sur un volume de 918'816 messages traités par le serveur de messagerie. Toutefois, cela représente toujours une proportion de 82% de messages non-sollicités. Pour mémoire, ces chiffres étaient de 1'057'487 messages traités dont 860'160 spam en 2007.

Le site Web de la Commune a subi un certain nombre d'améliorations, sans compter les mises à jour régulières dont il fait l'objet. Signalons la création de pages pour la DTSI, le remaniement de la structure des entrées thématiques ou la mise en place du formulaire de demande en ligne de la carte d'accès à la déchetterie. La fréquentation du site Web a également augmenté pour atteindre le nombre de 61'708 visiteurs et 371'750 pages consultées, contre 52'277 visiteurs et 351'979 pages en 2007.

En ce qui concerne le système d'information géographique intercommunal de Pully (ci-après SIGIP), 2 projets importants sont arrivés à leur terme au cours de l'année. Il s'agit de la schématique du réseau d'eau potable ainsi que de la géo schématique et de la schématique interne du réseau électrique. En collaboration avec les communes de Nyon et Morges, un module a été développé permettant de récupérer automatiquement les permis de construire sur le serveur de la Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire (CAMAC) de l'Etat de Vaud. Ce programme permet d'intégrer ces données dans l'environnement informatique et en facilite la consultation et la gestion. Une base contenant toutes les données de la Commune de Paudex a également été mise en place afin de permettre à son personnel de les consulter par Intranet. La saisie du réseau d'assainissement de la Commune de Belmont par un mandataire externe, et supervisé par Pully, est aussi arrivée à son terme. Finalement, le serveur physique pour SIGIP a été migré dans le nouvel environnement virtuel au cours de l'automne 2008.

En dehors de ces projets spécifiques, le Service informatique consacre une part importante de son temps aux tâches de maintenance, de dépannages et d'assistance aux utilisateurs. Les installations et logiciels de sécurité sont également des éléments clés nécessitant une surveillance régulière de leurs bons fonctionnements. Une veille technologique est aussi assurée afin de rester au fait des dernières évolutions dans les différents domaines couverts.

Finalement, il est important de rappeler que le Service informatique fournit des prestations aux communes de Pully, Paudex et Belmont. Ces 3 partenaires contribuent financièrement, proportionnellement à leur taille, à l'ensemble des coûts informatiques.

3.6. Affaires culturelles

Les institutions, sous l'égide du Service des affaires culturelles, ont présenté des programmes d'animation artistique destinés à un public large et varié. L'objectif consiste à répondre à l'intérêt prononcé de la population locale et régionale, tout en maîtrisant l'offre culturelle pulliérane dans des coûts raisonnables et qui tiennent compte du cadre économique de la Commune. L'année 2008 a été riche et variée en événements, traduisant ainsi la vitalité de la culture à Pully.

3.6.1. Bureau de location

Le bureau de location de l'Octogone a vendu des billets pour des spectacles organisés par le Service des affaires culturelles et pour ceux présentés par les locataires du théâtre. En 2008, le bureau de location a émis 18'034 billets.

3.6.2. Octogone

La saison officielle de l'Octogone a réuni 19 spectacles et concerts, dont 3 créations. Le théâtre a accueilli 44 manifestations diverses en 2008 qui ont généré un total de 114 représentations. Loué à des organisateurs privés et mis à la disposition des écoles, cet espace artistique a reçu des spectacles de théâtre, de danse, de musique, ainsi que des conférences. Les 10 et 11 juin, le Rotary Club de Pully y a organisé un événement marquant en invitant l'École Rudra Béjart pour récolter des fonds destinés à la Fondation Jan et Oscar qui soutient un projet humanitaire pour l'enfance orpheline en Thaïlande.

La première création, intitulée "Aikia", a été imaginée et chorégraphiée par Mme E. Héritier. Un spectacle de danse contemporaine autour du thème des rayures, leur forme, leur énergie, leur histoire, leur code, leur dynamisme et leur relation.

La deuxième création, "Kiss me good night", a été l'oeuvre de la Compagnie Linga. Les chorégraphes ont évoqué le monde de la nuit en interrogeant les mécanismes déclencheurs de violence ou de tendresse.

La troisième création, "La salle de bains", imaginée par la danseuse T. de Paola et le metteur en scène D. Bourquin, a été inspirée par le livre de M. J.-P. Toussaint. Elle a mis en scène, avec humour, un voyage dans l'esprit d'un homme enfermé dans sa salle de bains.

Le public de l'Octogone a pu découvrir "Irrésistible", une comédie de caractère de M. F. Roger-Lacan. Cette pièce décrypte avec brio le processus des jaloux pathologiques qui veulent faire avouer ce qui n'existe pas. Elle a été interprétée par deux jeunes comédiens de talent : Mme V. Ledoyen et M. A. Elmaleh.

Déjà venu à Pully en février 2002, le groupe Cinq de Coeur a fait son retour avec un nouveau spectacle : "Chasseur de sons". Ce quintette, "a cappella", époustouflant, a imposé un style tout en justesse dans le genre très périlleux de l'humour musical.

La Pietragalla Compagnie a présenté un spectacle évoquant le marquis de Sade : "Sade ou le théâtre des fous". Cette oeuvre chorégraphique a tiré son inspiration de la période durant laquelle Sade a remonté ses pièces de théâtre pour les faire jouer aux aliénés de l'asile de Charenton.

La Compagnie Ariadone-Carlotta Ikeda a joué "Uchuu-Cabaret", un très joli spectacle de danse butô, voulu comme un rêve où l'on vole sans ne jamais quitter le sol.

Mme C. Silhol et M. R. Renucci ont joué avec une grande sensibilité "Si tu mourrais...", une comédie sur le mensonge et la vérité, du jeune auteur F. Zeller.

"Le Grand Eustache", groupe composé de 29 musiciens suisses, venus du classique, du jazz, du folklore et du rock, ont interprété "Promenades dans une ville imaginaire", un concert évoquant les quartiers, les constructions colossales ou les voyages lointains.

MM. J. Weber et J.-F. Balmer ont incarné respectivement Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand dans "Débats 1974-1981", une performance d'acteurs exceptionnels mettant en scène les célèbres débats télévisés de l'entre-deux tours de l'élection présidentielle française de 1974, puis de 1981.

L'Akram Khan Company de Londres et le National Ballet of China de Pékin ont dansé "Bridge", une création qui se pose en miroir de la croissance spectaculaire de la Chine d'aujourd'hui avec un thème qui met en avant la virtuosité et la conscience culturelles des deux compagnies.

Mme F. Darel et M. Ch. Malavoy ont joué "Confidences trop intimes", du romancier J. Tonnerre, une comédie de charme et de sentiment qui est aussi une satire amusante de la psychanalyse.

La grande chorégraphe C. Carlson a présenté un spectacle tout public intitulé "Les rêves de Karabine Klaxon", narrant les aventures d'une petite fille drôle, mutine, malicieuse, pétillante, énergique et explosive, qu'un magicien a surnommé Karabine Klaxon.

Fidèle aux racines de la danse flamenco, mais anti-conformiste, M. I. Galvan a interprété un superbe solo, accompagné par un chanteur et un guitariste. Ce spectacle a été accueilli dans le cadre du festival international de danse de Lausanne.

"Pour vous avoir beaucoup aimés...", a mis en scène M. R. Hossein lui-même pour évoquer, devant un écran de cinéma, son parcours artistique prestigieux. Des photos, extraits de films et d'œuvres scéniques ont animé ce monologue, sans apprêt ni cabotinage.

Après avoir soulevé l'enthousiasme de plus de 2'000 spectateurs à Pully en 1981, la chanteuse québécoise D. Dufresne est revenue 27 ans après. Moins rock, elle a charmé le public avec de nouvelles chansons aux sentiments profonds (*photo ci-contre*).



L'Octogone a eu le privilège d'accueillir Mme S. Hunger, une jeune chanteuse zurichoise dont on dit qu'elle est la "Stephan Eicher" féminine de demain. Elle a séduit le public par ses inflexions multiples et ses variations d'ambiances et de temps.

Le groupe Hemlock Smith, composé de 5 musiciens suisses, a créé un spectacle sonore et visuel autour de "Sir Arne's Treasure", un chef-d'oeuvre du cinéma muet suédois. Hemlock Smith a composé une œuvre forte, originale et en accord avec celle du cinéaste M. Stiller (*photo ci-dessous*).



L'année 2008 s'est terminée par une série de représentations de "Panique au Plaza", une comédie débridée de M. R. Cooney, adaptée en français par M. Ch. Clavier. Cette histoire de quiproquos burlesques a été interprétée par des artistes romands réputés, vus au théâtre et à la télévision, comme MM. T. Meury, J.-Ch. Simon, V. Kohler ou K. Hamdaoui.

3.6.3. Café-Théâtre de la Voirie

La saison écoulée a été caractérisée par une affluence record, dépassant pour la première fois les 5000 entrées. Chiffre exceptionnel pour une salle de capacité moyenne de 50 places. Ce résultat est la conséquence d'une augmentation de l'activité théâtrale, plus porteuse en terme de fréquentation que le chant ou la musique. Ce résultat a permis d'autofinancer le renouvellement du matériel de la régie lumière (dont la technique était dépassée et d'un fonctionnement aléatoire) sans faire appel à la moindre aide extérieure.

3.6.4. Pully Lavaux à l'heure du Québec

Du 30 mai au 7 juin, les organisateurs de la 7^e édition de ce festival ont offert au public une cuvée exceptionnelle. Outre L. Lemay et R. Desjardins, ils ont présenté des découvertes comme F. Vollant, les Cow-boys Fringants et d'autres encore. Entre l'Octogone, la scène Arnold Reymond, le Café-Théâtre de la Voirie, les salles de Paudex, Payerne et le Théâtre du Crochetan à Monthey, plus de 15'000 spectateurs ont suivi cette manifestation avec grand intérêt.

3.6.5. Linga

L'année 2008 a mis en évidence les retombées positives, pour la compagnie Linga, de la Convention de soutien conjoint, signée en 2007, entre la Ville de Pully, Pro Helvetia - Fondation suisse pour la culture - et le Canton de Vaud. Continuant sur sa lancée dynamique, la compagnie a donné le jour à deux créations, "No rush really" et "Kiss me good night", l'une à l'Opéra National d'Ankara et l'autre à l'Octogone de Pully. Côté tournée, la compagnie a plus que jamais sillonné la Suisse puisqu'elle a fait partie de la 11^e programmation de la biennale du Festival Steps (Migros) ; elle s'est également produite à l'étranger avec ses dernières créations, soit en Corée du Sud, en Allemagne, en France, en Italie, en Pologne, en Croatie et en Albanie.

3.6.6. Pour l'Art et Le Lutrin

L'Association de musique de chambre "Pour l'Art et Le Lutrin" a vu le jour en 1996, résultant de la fusion des associations "Pour l'Art" et "Le Lutrin", fondées respectivement en 1952 et 1977. Pour sa 56^e saison, elle a présenté à l'Octogone une série de 8 concerts. Elle a permis d'entendre 4 nouveaux ensembles et de réentendre 2 des meilleurs quatuors tchèques, ainsi que le Quatuor Sine Nomine, en association avec la pianiste C. Désert.

3.6.7. Amdathra

L'Association de musique, danse et théâtre traditionnels a invité, à l'Octogone, le chanteur marocain S. Chraïbi, les artistes de l'Inde A. Singh, A. Ali Khan et P. Grant. Elle a aussi rendu un hommage à l'Afghanistan en recevant D. Khan et son ensemble.

3.6.8. Théâtre des Jeunes de Pully

Du 28 novembre au 7 décembre, le TJP a présenté sa nouvelle comédie musicale intitulée "Certains les préfèrent blondes". Cette adaptation du célèbre film "Certains l'aiment chaud" a été mise en scène par Sara Gazzola, fondatrice de cette école de théâtre. Le 1^{er} décembre, une soirée de soutien en faveur de l'association du TJP a été organisée.

3.6.9. La Schubertiade des enfants

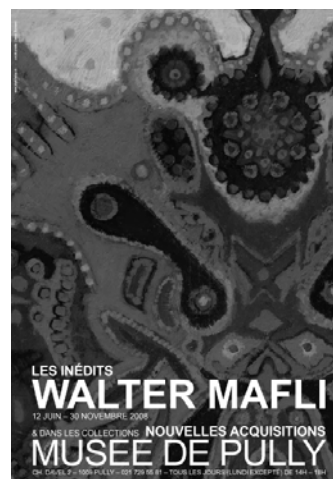
Les 14 et 15 juin, la Schubertiade des enfants de Pully 2008 a obtenu un vif succès. Cette initiative privée a réuni des dizaines d'enfants et d'adolescents, âgés de 5 à 18 ans, qui ont investi les rues de Pully en interprétant, avec un talent certain, des œuvres de Mozart, de Bach ou de Chopin. Cet événement culturel, fort apprécié, est placé sous l'égide des différentes écoles et conservatoires de la région lausannoise, dont l'Ecole de Musique de Pully.

3.6.10. Musée de Pully

La situation financière de la Ville de Pully n'ayant pas permis de conserver le budget de fonctionnement précédent du Musée, seules 2 expositions, au lieu des 3 habituelles, ont été présentées au public.

La première, "Juan Martinez, peinture & dans les collections du Musée de Pully : Jacques Berger 1902-1977, peinture, Jean Lecoultré, peinture" a été moyennement fréquentée. Il tenait depuis longtemps à cœur à Mme C.-L. Bouaïche, conservatrice jusqu'à fin 2007, de présenter le travail du peintre espagnol Juan Martinez qu'elle connaît bien. Quant au choix de Jean Lecoultré, il a été influencé par la dation de Frédéric Studer, dit Urs, qui comporte un nombre considérable d'œuvres de cet artiste. Celles de Jacques Berger ont fait écho à celles de Juan Martinez qui fut son élève à l'Ecole cantonale des Beaux-Arts de Lausanne.

Début juin, vernissage de la 2^e exposition de l'année intitulée "Walter Mafli, les Inédits & dans les collections du musée, Nouvelles Acquisitions : Olivier Estoppey - Jacques Minala - don de 11 oeuvres du 17^e au 19^e siècle". Le choix de Walter Mafli a émané du syndic J.-F. Thonney, appuyé par le président de l'Association des musées de Pully, L. Delaloye. Mme C.-L. Bouaïche, commissaire de cette exposition, a souhaité y présenter également "Le loup en marche" d'Olivier Estoppey, oeuvre récemment acquise pour la collection du musée. Enfin, il a paru important de présenter le don de onze oeuvres de l'école suisse, belge, allemande et hongroise.



2 visites commentées par Walter Mafli, organisées en novembre, ont eu un énorme succès et ont démontré à quel point le public apprécie ce genre d'événement. Cette 2^e exposition a été une grande réussite.

Comme à l'accoutumée, le 27 septembre a eu lieu la 8^e Nuit des musées, dont le thème était "Défilés haute-culture, Collections 2008". Nous avons choisi de prendre ce thème au pied de la lettre. Au musée, un défilé d'oeuvres en costume et en musique a été présenté en début de soirée, puis a suivi un autre défilé d'œuvres, plus récentes, que des mannequins ont dévoilées à un public nombreux et ravi.

Quant à la Villa Romaine, ce sont les enfants qui ont été à l'honneur en découvrant un spectacle poétique et musical, donné par une marionnettiste et un magicien professionnels.

Cette 8^e édition a été couronnée de succès, la fréquentation étant la 2^e plus importante depuis 2001.

D'autre part, durant l'année, une dizaine de classes, dont les professeurs se sont librement manifestés, a découvert la Villa Romaine de Pully.

Suite au départ à la retraite de Mme C.-L. Bouaïche, la Municipalité a engagé une nouvelle conservatrice pour présider à sa destinée. Elle est entrée en fonction le 1^{er} novembre 2008 et donnera une nouvelle orientation à cette institution dès 2009. Il s'agit de Delphine Rivier-Wagner, licenciée ès lettres (archéologie provinciale romaine, histoire de l'art et histoire ancienne) et diplômée en gestion culturelle. Cette jeune collaboratrice possède une grande expérience dans l'organisation d'expositions et dans la gestion de projets culturels. Elle a été directrice artistique et responsable de la communication du Festival des Urbaines, directrice artistique et administrative de Doll espace d'art de Lausanne, directrice artistique et administrative de Basta espace d'art contemporain, directrice intérimaire et commissaire d'exposition au Musée Romain de Lausanne-Vidy, collaboratrice scientifique à la Fondation de l'Ecole Suisse d'archéologie en Grèce.

DIRECTION



DES DOMAINES, GERANCES, SPORTS
ET SECURITE PUBLIQUE



4. Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique

4.1. Domaines, gérances et sports

4.1.1. Message du Municipal

L'année 2008 c'est :

- le titre de "meilleur vin vaudois", toutes catégories confondues, décerné au Diolinoir-Gamaret 2007 par l'Office des Vins Vaudois (ci-après OVV) ;
- l'exécution, toujours plus marquée, de travaux d'entretien des biens immobiliers, visant à préserver la valeur du patrimoine communal ;
- la vente d'une parcelle communale de 1'424 m², sise entre le ch. des Osches et le ch. des Prouges.

2008 aura vu des résultats historiques dans le domaine viticole avec, d'une part, le titre de meilleur vin vaudois pour le produit phare de la Cave communale, "le Diolinoir-Gamaret". Ce dernier a obtenu 98.4 points au concours de dégustation organisé par l'OVV, se plaçant ainsi au 1^{er} rang, toutes catégories confondues, sur 889 vins présentés. D'autre part, le nouveau rosé "Polliacum", mis en vente pour la première fois au printemps, a connu un franc succès. Et finalement, les vigneron de la Cave communale ont remporté une médaille d'argent pour leur travail à la vigne lors de la Triennale de la Confrérie des Vignerons. Parallèlement, les réflexions en interne se poursuivent pour atteindre l'équilibre des comptes.

La Direction des domaines a subi une mutation avec le départ à la retraite de M. J.-P. Frank, le 31 août 2008, après plus de 35 ans de service. M. G. Cutellod, nouveau chef de service, a commencé son activité le 1^{er} novembre 2008.

Les investigations et les analyses visant à assainir le site du Stand de Volson ont été poursuivies, des travaux importants étant à prévoir pour dépolluer la zone de tir.

Au niveau sportif, et plus particulièrement de la promotion du sport et des sociétés sportives pulliérannes, la manifestation "Pully se bouge", dans sa version actuelle, a vécu. Un groupe de travail se penche sur un nouveau concept.

4.1.2. Inventaire du patrimoine

4.1.2.1. *Bâtiments à usage de l'administration*

- Prieuré 2 (Administration générale et finances) ;
- Damataire 13 (Travaux et services industriels & Urbanisme et environnement) ;
- Samson-Reymondin 1 (Domaines, gérances et sports) ;
- Poste 9 (Police) ;
- Temple 1 (bureau informatique) ;
- Prieuré 1 (Sécurité sociale et jeunesse & Protection civile) ;
- Stand et Chenaulaz (hangar et refuge forestier) ;
- Anciens-Moulins (ateliers des ouvriers professionnels) ;
- Rennier (serres).

4.1.2.2. Bâtiments locatifs

- Affectation administrative et commerciale : 5 bâtiments 38 objets
- Affectation habitation : 21 bâtiments 81 objets
- Places de parc : 9 sites 103 objets

4.1.2.3. Bâtiments à usage public

- Affectation culturelle (théâtres, musées, etc.) : 4 bâtiments
- Affectation sociale (jeunesse et petite enfance) : 3 bâtiments
- Affectation publique (salles de réception, refuges, etc.) : 5 bâtiments

4.1.2.4. Bâtiments à usage scolaire

- Collèges : 13 bâtiments 184 classes
- Home école : 1 bâtiment aux Mosses

4.1.2.5. Bâtiments et infrastructures sportifs et de loisirs

- Salles de sport (gymnastique) : 5 sites 7 salles
- Piscines (1 extérieure et 1 intérieure) : 2 piscines 4 bassins
- Port de plaisance (yc locaux Sauvetage et Club Nautique) : 1 port 332 objets
- Terrains de football (officiels et de quartier) : 5 sites 6 terrains
- Terrains de tennis : 1 site 7 courts
- Terrain de rink-hockey (situé au Collège de Mallieu) : 1 terrain
- Salle arts martiaux (située au Collège des Alpes) : 1 salle
- Stands de tir (1 stand 25 m et 1 stand 50 m) : 2 stands
- Piste Vita : 1 piste

4.1.2.6. Bâtiments divers

- Eglises : 4 églises
- Cafés - restaurants : 3 bâtiments
- Jardins : 4 sites 84 objets
- STPA (locaux à usage militaire) : 1 bâtiment
- Bâtiments divers (kiosques TL, WC publics, etc.)

4.1.3. Gestion du patrimoine**4.1.3.1. Bâtiments à usage de l'administration**

Plusieurs travaux de réfection ou d'entretien ont été réalisés que ce soit sous la responsabilité d'ouvriers professionnels ou avec le concours de mandataires spécialisés. Les plus significatifs sont :

- Bâtiment administratif du Prieuré : réfection des fenêtres et remplacement de l'éclairage de l'enseigne lumineuse du restaurant ;
- Reymondin 1 : pose d'une porte EI 30 (résistance au feu) à la chaufferie.

D'une manière plus générale, une politique de nettoyage des façades et autres surfaces extérieures du domaine public visant à gommer un maximum de graffitis a été instaurée et suivie de manière régulière. Cette action doit cependant encore être intensifiée à l'avenir pour garantir une pleine réussite des objectifs fixés dans ce domaine.

4.1.3.2. *Bâtiments locatifs*

Sur les 81 appartements en gestion, 9 locataires ont résilié leur contrat de bail à loyer en 2008, soit un taux de mutation relativement élevé d'environ 11% s'expliquant notamment par le fait que plusieurs locataires de longue date ont été contraints de résilier leur bail à loyer pour des raisons médicales. Au 31 décembre 2008 aucun logement n'était vacant, les mutations étant généralement opérées immédiatement entre les locataires, ou dans un délai de 1 à 2 mois pour permettre la réalisation de travaux d'entretien dans les appartements.

Au niveau des surfaces commerciales, une seule mutation a été enregistrée dans l'immeuble du Pré-de-la-Tour 11.

Liste des travaux significatifs :

- Rénovation complète ou partielle de 6 appartements suite au départ de locataires ;
- La Varenne : Remplacement de la chaudière et pose de vannes thermostatiques ;
- Villa Haute-Combe : Remplacement d'une baignoire par une douche dans une salle de bains (raison médicale) et pose d'un wc ;
- Plateires 25/27 : Aménagement des terrasses des appartements inférieurs et remplacement des deux portes d'entrées principales ;
- Alpes 16 : Déviation de l'écoulement de la terrasse du 1^{er} étage afin de solutionner un problème d'infiltration d'eau au rez-de-chaussée ;
- Ramuz 73A : Fabrication d'une rampe permettant l'accès au bâtiment aux personnes à mobilité réduite, remplacement des radiateurs et création d'un wc pour les personnes handicapées (*photo ci-contre*).



4.1.3.3. *Appartements subventionnés ou à loyers modérés*

La Ville de Pully est propriétaire de quatre immeubles d'habitations dits "subventionnés" et qui se répartissent en deux catégories :

- Damataire 11 et Pl. Neuve 4 (25 logements). Ces deux immeubles ont été construits avec l'appui financier des pouvoirs publics cantonaux et fédéraux et sont régis par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement. L'immeuble de la Pl. Neuve 4 a une double destination et remplit également la vocation "médicale", permettant à des personnes à mobilité réduite de disposer d'un logement adéquat.
- Liaudoz 30/32 et Plateires 25/27 (34 logements). Ces deux immeubles sont au bénéfice d'un appui financier communal permettant à des personnes disposant de faibles revenus de disposer d'un appartement à loyer réduit. Des directives adoptées par la Municipalité en 2004 fixent les conditions d'octroi de ces logements.

Au 31 décembre 2008, les candidatures en liste d'attente se résument comme suit :

Typologie de logements	1 à 2 pces	2.5 à 3 pces	3.5 à 4 pces	4.5 à 5 pces	Total
Nombre d'inscriptions	7	20	31	19	77

4.1.3.4. Bâtiments à usage public

Plusieurs propriétés communales, accessibles ou mises à disposition du public (Octogone, Musée, Villa Romaine, Maison Pulliérane, refuges), nécessitent une planification stricte des occupations. D'autres bâtiments, gérés par la Direction de la sécurité sociale et de la jeunesse, sont mis à disposition de la jeunesse et de la petite enfance (UAPE et Espace Jeunes).

Tableau comparatif des locations des refuges communaux (nombre de jours)

	2008	2007	2006	Remarques
Bois-du-Moulin	78	66	79	Utilisation par les colonies durant l'été
4 Vents	116	120	81	
Stand de Volson	48	46	46	Utilisation partielle par les tireurs

Liste des travaux significatifs :

- Davel 2 : Remplacement des vitrages de plusieurs fenêtres de toiture ;
- 4 Vents : Changement des flotteurs des pompes de relevage ainsi que du tuyau d'évacuation des eaux usées.



Réalisation d'un mur de soutènement aux jardins familiaux des Alpes

4.1.3.5. Bâtiments à usage scolaire

Durant l'été, un inventaire complet et détaillé des classes et locaux attenants a été remis au comité d'organisation de la 14^e World Gymnaestrada, manifestation qui se déroulera en 2011 à Lausanne et qui nécessitera l'hébergement de nombreux gymnastes dans les collèges pulliérans.

Liste des travaux significatifs :

- Collège Annexe-Ouest : Remise en état de la protection cathodique et réalisation de mise en conformité des installations électriques ;
- Collège Chantermerle : Réfection des peintures des murs de 2 classes et réalisation de mise en conformité des installations électriques ;

- Collège Loth : Changement de 5 stores défectueux et diverses réparations du mobilier scolaire et des éléments en menuiserie ;
- Home des Mosses : Travaux de mise en conformité (automatisation de l'exutoire de fumée, pose de détecteurs de fumée et fabrication d'une barrière de sécurité).

4.1.4. Infrastructures sportives et de loisirs

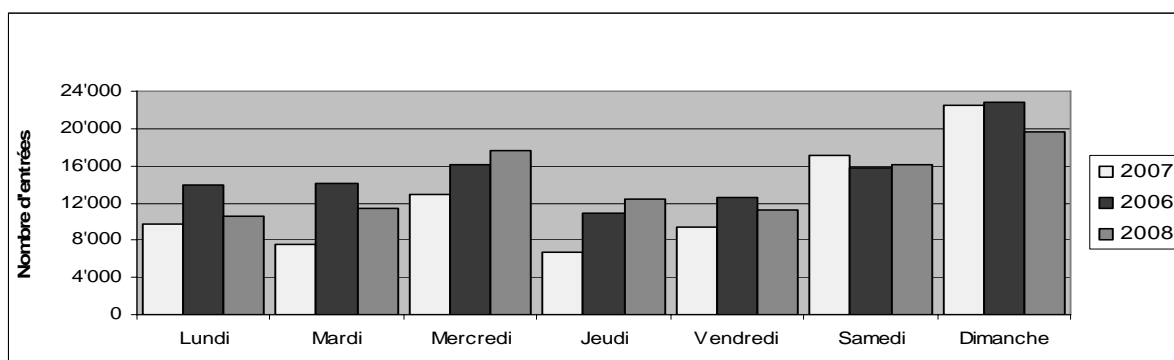
4.1.4.1. Centre sportif de Rochettaz

Travaux significatifs : remplacement des grillages de l'enceinte des terrains de football et réfection des façades des vestiaires du football.

4.1.4.2. Piscine de Pully-Plage

Avec 99'123 entrées, la saison 2008 se situe dans la moyenne inférieure des résultats de ces 10 dernières années, la saison record restant 2003 avec un total de 162'243 entrées. La répartition des entrées en fonction des différents supports à disposition du public (abonnements, entrées individuelles) est restée stable. La progression la plus sensible concerne les abonnements mensuels où, après une première saison de lancement, l'intérêt de la clientèle commence à être significatif.

Moyenne journalière des entrées



Suite aux questions des usagers sur les horaires d'ouverture de la piscine, le tableau statistique ci-dessus a été établi montrant que, d'une part, la répartition des entrées par jour n'est pas comparable d'une année à l'autre en raison d'une donnée très variable, à savoir les conditions météorologiques. D'autre part, le nombre d'entrées du lundi n'est pas préterité par le fait que la piscine ouvre plus tard en raison des nettoyages.

Travaux significatifs : installation d'un deuxième inclinomètre pour assurer un contrôle optimal des tassements du terrain et réfection des peintures de plusieurs vestiaires et locaux sanitaires.

4.1.4.3. Port de plaisance

Un nouveau règlement, approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement du Canton de Vaud, est entré en vigueur le 16 décembre 2008. Ce dernier introduit la notion de deux listes d'attente distinctes "Pully" et "hors Pully".

Durant l'exercice 2008, nous avons enregistré :

- 20 nouvelles demandes d'inscription dans les listes d'attente ;
- 7 attributions de place.

4.1.4.4. Piscine couverte

Travaux significatifs : réparation des soudures du fond mobile et pose d'un portail coulissant de sécurité à l'entrée de la zone bassin.

4.1.5. Vignes

L'exercice 2008 est à marquer d'une pierre blanche, tant par la qualité des crus mis sur le marché que par le résultat des ventes qui a atteint cette année le chiffre record de CHF 414'000.00 (+ CHF 99'000.00 par rapport à 2007).

Les millésimes 2007 sont en tout point remarquables et se répartissent pour 49% de Chasselas, 15% de Diolinoir et 18 % de Rochettaz, le reste en spécialités. Le montant de cette récolte mise en bouteilles, est évalué à CHF 430'000.00.

Le Diolinoir-Gamaret 2007 a obtenu les distinctions suivantes :

- Médaille d'or à Expovina 2008 de Zurich ;
- Sacré meilleur vin vaudois 2008 par l'OVV avec une note de 98.4/100 (sélectionné parmi 989 crus) (*photo ci-dessous*).



Ces deux distinctions ont été relevées dans la presse régionale et spécialisée, de plus ce cru de grande qualité figure dans le très sélectif guide Hachette des Vins 2009.

Pour la première fois un rosé, "Polliacum", a vu le jour à la cave de Pully. Cette production de 1'330 bouteilles a rencontré un vif succès auprès des consommateurs et a été épuisée en quelques semaines.

Revers de la médaille, les crus rouges ont été rapidement épuisés et ceci malgré l'introduction d'un quota.

La vendange 2008, sans atteindre le niveau qualitatif de 2007, peut être qualifiée de bonne et permettra de maintenir les niveaux qualitatif et quantitatif des crus 2007.

Les deux manifestations portes ouvertes du printemps et de l'automne ont rencontré un vif succès et les chiffres mensuels de vente ont atteint des records (CHF 76'600.00 au mois de mai et CHF 96'000.00 au mois de novembre).

4.1.5.1. Le domaine viticole en quelques chiffres

Encépagement : D'une surface totale de plus de 40'460 m², dont environ 5'200 m² en location, la répartition des cépages est la suivante :

	surface (m ²)	ratio		surface (m ²)	ratio
Chasselas	17'528	43%	Sylvaner	2'570	6%
Chardonnay	2'475	6%	Sauvignon B	1'130	3%
Diolinoir	1'051	3%	Sauvignon G	609	2%
Gamaret	3'544	9%	Galotta	2'200	5%
Gamay	1'290	3%	Pinot noir	4'065	10%
Garanoir	3'004	7%	Doral (B)	1'000	2%

Millésime 2008 : La récolte 2008 permettra l'élaboration des différents crus de notre cave selon les quantités suivantes :

	Contenance	Bouteilles
Diolinoir		4'400
	0.70	4'400
Séve-Resses		950
	0.50	950
Chardonnay		2'000
	0.50	1'000
	0.75	1'000
Chasselas		21'950
bouchon	0.70	950
vis	0.70	12'000
ouvert	0.70	4'000
	0.50	1'900
	0.37	1'600
vrac	1.00	1'500
Rochettaz		8'200
	0.50	2'000
	0.70	6'200
La Pulliérane		400
	0.75	400
Polliacum		2'600
	0.50	2'600

4.1.6. Forêts

4.1.6.1. Année forestière 2008

L'année forestière 2008 s'est déroulée sans aucune anicroche permettant aux bûcherons d'exécuter les travaux habituels et indispensables à l'entretien des forêts communales, à savoir :

- faucher et entretenir les plantations ;
- reconstituer les plantations ;
- remettre en état plusieurs chemins forestiers ;
- préparer et vendre le bois sec au hangar ;
- déchiqueter des plaquettes et gérer le stock pour la centrale de chauffage du Collège des Alpes ;
- entretenir et sécuriser les chemins et les sentiers communaux en collaboration avec la Pci.



Approvisionnement du chauffage à bois en plaquettes du complexe scolaire des Alpes

La collaboration avec la Commune de Lutry s'est poursuivie et l'équipe forestière de Pully a participé durant 3 semaines aux travaux de fauchage de plusieurs plantations représentant environ 360 heures de travail. Cette collaboration avait été mise en place en 2005 pour pallier à la réduction des effectifs de Lutry sur une base annuelle d'environ 2'000 heures.

Après une tendance à la hausse de la valeur du bois d'industrie, un tassement se profile. Comme à l'accoutumée, les ventes de bois sec remportent un grand succès puisque chaque année le stock préparé est entièrement vendu.

4.1.6.2. Travaux de coupe

Les traditionnels travaux de coupe ont été réalisés dans divers secteurs, notamment :

- Coupe du "Refuge" pour plus de 417 m³ ;
- Coupe de "Le Trembley" pour 284 m³ ;
- Coupe du "Rafort" 312 m³ ;
- Coupe de 22 peupliers autour du cimetière des Monts-de-Pully pour 71 m³.

D'autre part, l'équipe forestière est intervenue à différents endroits pour faciliter l'exploitation des forêts communales.

Volumes exploités

	Résineux (23%)	Feuillus (77%)	
Bois de service	188 m ³	131 m ³	319 m ³
Bois de feu 1 mètre	58 m ³	332 m ³	390 m ³
Bois de feu long		112 m ³	112 m ³
Bois de déchetage		265 m ³	265 m ³
Total	246 m³	840 m³	1'086 m³

Subvention forestière 2008-2011 sous le régime de la RPT

L'introduction dans le secteur forestier de la RTP, soit la réforme de la péréquation financière et la répartition des tâches entre cantons et Confédération a pour effet la mise en place d'un système de subvention pour la gestion des forêts. Cette subvention fédérale et cantonale (coûts directs) est attribuée pour l'exploitation des *forêts protectrices publiques* pour la période 2008-2011. Son montant est déterminé en fonction des chantiers réalisés dans l'année courante soit pour la Ville de Pully une somme d'environ CHF 9'500.00 pour l'exercice 2008.

4.1.7. Bureau des sports

4.1.7.1. *Planification générale des infrastructures sportives*

Outre l'entretien des infrastructures sportives, il convient de coordonner et gérer le planning de mise à disposition des installations aux différentes sociétés sportives pulliérannes. Si certains clubs sportifs, par leur nature, bénéficient d'une relative exclusivité des installations (football, tennis), d'autres clubs doivent se partager des salles de sport également utilisées par les écoles (gymnastique, basket). Ces salles de gymnastique sont fortement exploitées en dehors des périodes scolaires, ainsi en 2008 les sociétés sportives concernées les ont utilisées à hauteur de 6'400 heures.

4.1.7.2. *Pully se bouge*

La deuxième édition de cette manifestation a eu lieu en 2008 et a rencontré un succès mitigé. La participation des sociétés sportives et culturelles a été dynamique et positive, mais la fréquentation du public a été décevante. En 2009, le comité d'organisation va redéfinir le concept général de l'événement, afin de le rendre plus attractif, et ainsi assurer son développement tout en conservant les objectifs initiaux (promotion de l'activité physique et des sociétés sportives, valorisation des infrastructures communales, etc.).

4.1.7.3. *Mérites sportifs*

La Municipalité a attribué les mérites sportifs 2008 aux personnes suivantes :

- Mérite sportif "fair-play" à M. A. Stirnimann ;
- Mérite individuel masculin à MM. Y. Bula et G. Saudan ;
- Mérite junior féminin à Mlles F. Testuz et S. Masmejan ;
- Mérite junior masculin à M. M. Stehlin.

4.1.8. Office du logement

4.1.8.1. *Logements vacants*

Au niveau cantonal, les résultats de l'enquête annuelle effectuée auprès des communes vaudoises montrent une baisse du nombre de logements vacants atteignant un minimum jamais enregistré depuis plus de vingt ans : 1'621 au 1^{er} juin 2008, soit 485 de moins que douze mois auparavant. Ce nombre se situe bien en dessous de ce qui est généralement admis comme étant signe d'un marché équilibré, à savoir un effectif de logements vacants représentant 1.5% du parc.

Au niveau cantonal, il manque actuellement 4'000 logements pour mettre fin à la pénurie qui prévaut depuis 1999.

Taux de logements vacants au 1^{er} juin des années 2005 à 2008

	Parc de logements				Taux de logements vacants			
	2005	2006	2007	2008	2005	2006	2007	2008
Canton VD	336'878	340'583	345'009	348'882	0.50%	0.60%	0.60%	0.50%
Pully	8'683	8'762	8'872	8'926	0.25%	0.27%	0.48%	0.13%

A l'échelle communale, le contexte est encore plus "tendu", avec un taux de logements vacants de 0.13%. Les petits logements semblent encore davantage touchés, sachant qu'au 1^{er} juin 2008 seul un logement de moins de 3 pièces était disponible.

Comparatif du taux de vacances de logement au 1^{er} juin 2008

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Aigle	7.00	7.20	5.10	3.80	0.90	0.90	0.80	1.50	1.30	0.90
Moudon	4.70	3.00	2.70	0.90	0.30	0.50	0.30	0.80	0.90	1.40
Echallens	1.60	0.30	0.20	0.10	0.10	0.30	0.10	0.90	0.10	0.20
Yverdon	2.80	1.20	1.10	0.60	0.20	0.70	0.70	1.20	1.10	1.00
Lausanne	1.10	0.80	0.40	0.10	0.20	0.20	0.30	0.20	0.30	0.10
Lutry	0.60	0.90	1.00	0.50	0.70	0.40	0.40	0.20	0.50	0.10
Pully	0.40	0.50	0.40	0.30	0.20	0.50	0.30	0.30	0.50	0.10
Morges	0.90	0.50	0.50	0.30	0.50	0.20	0.10	0.40	0.30	0.00
Nyon	0.80	0.60	0.20	0.30	0.50	0.30	0.30	0.80	0.40	0.10
Rolle	0.90	0.20	0.30	0.30	0.10	0.10	0.20	0.90	0.50	0.50
Renens	2.40	1.60	0.90	0.30	0.30	0.30	1.50	0.60	0.70	0.20
Montreux	4.50	3.30	2.20	2.60	0.80	0.90	0.80	1.20	1.10	0.80
Vevey	3.50	2.60	1.60	0.90	0.50	0.80	0.60	0.60	0.60	0.30
<i>Moyenne</i>	<i>2.40</i>	<i>1.70</i>	<i>1.30</i>	<i>0.80</i>	<i>0.40</i>	<i>0.50</i>	<i>0.50</i>	<i>0.70</i>	<i>0.60</i>	<i>0.40</i>

4.1.8.2. Ventes d'appartements loués

Toute aliénation d'un appartement jusqu'alors loué est soumise à l'autorisation du Service cantonal de l'économie, du logement et du tourisme en vertu de la loi concernant l'aliénation d'appartements loués du 11 décembre 1989 (ci-après LAAL). Amené à émettre un préavis sur les autorisations relatives au territoire pulliéran (art. 6 de la LAAL), l'Office communal du logement a estimé que sur 28 demandes traitées en 2008, 23 logements entrent dans une catégorie dite "à pénurie", nécessitant de ce fait une attention particulière au regard de la loi précitée.

Demandes d'autorisation d'aliénation d'appartements loués traitées à Pully

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de demandes traitées	49	39	35	32	28	20	28

4.2. Sécurité publique

4.2.1. Message du Municipal

2008 aura vu l'aboutissement des travaux de la plate-forme canton-communes concernant le futur de la police dans le canton de Vaud. Un protocole d'accord soumis à toutes les communes vaudoises, a été plébiscité à plus de 80% d'avis favorable. Il est important de préciser que ce projet préserve l'autonomie communale en maintenant des policiers cantonaux et municipaux sous l'autorité du Commandant de la police cantonale. Les communes aptes à assurer seules ou avec d'autres un service 24h sur 24h, 365 jours par année, obtiennent des compétences supplémentaires dans tous les domaines hormis les investigations judiciaires (excepté Lausanne pour qui c'est le statu quo).

L'augmentation des compétences octroyées aux communes, ou associations de communes, permet de libérer une quarantaine de policiers cantonaux qui seront, pour la plupart, déployés dans les autres régions du canton.

Sous réserve de l'approbation par le Grand Conseil, ce protocole d'accord servira de contre projet à l'initiative d'Artagnan, sur laquelle le peuple vaudois se déterminera à la fin de l'été.

Le SDIS a, quant à lui, reçu gratuitement, de l'ECA, un "tonne-pompe", au printemps et un véhicule "transports" à la fin de l'automne permettant ainsi de remplir les missions sur l'ensemble des communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry. En novembre dernier, le Conseil communal a accepté l'achat d'un véhicule pour les interventions inondations, ascenseurs et chimiques, ce dernier étant réservé à la Ville de Pully.

Dans le domaine de la protection civile, le projet cantonal "Agile" suit son cours et le travail, avec Oron et Lavaux, est intensif pour créer la région de protection civile "Lavaux-Oron". Ce projet permettra de faire de sensibles économies financières.

4.2.2. Formation

228,5 journées de cours ont été consacrées à la formation du personnel (sous-officiers, circulation routière, tir, pilotage, moyens de contraintes, informatique, ACPMV, champignons, etc.).



La police : différents métiers



*Cheyenne et Sassko :
des auxiliaires précieux*

4.2.3. Activités générales

4.2.3.1. Services d'ordre préventif et de circulation

- 66 services funèbres ;
- 51 marchés ;
- 118 manifestations diverses (sportives, culturelles, concerts, expositions, réceptions, assemblées, etc.).

Dénonciations	2008
à l'Autorité communale	
▫ Commission de police Pully	1'994
▫ Commission de police Paudex	124
▫ Commission de police Savigny	39
▫ Commission de police Belmont	54
Loi sur les amendes d'ordre Pully	17'606
Loi sur les amendes d'ordre Paudex	621
Loi sur les amendes d'ordre Savigny	651
Loi sur les amendes d'ordre Belmont	977
à la Préfecture (divers, circulation, police du commerce, etc.)	
▫ Pully	91
▫ Paudex	2
▫ Savigny	20
▫ Belmont	10
à l'Office d'instruction pénale	
▫ Pully	272
▫ Paudex	4
▫ Savigny	8
▫ Belmont	5
au Tribunal des mineurs	
▫ Pully	25
▫ Paudex	0
▫ Savigny	0
▫ Belmont	2
Arrestations	36
Rapports de renseignements divers	501
Enregistrements de plaintes	285
Exécution de mandats et notifications diverses	1'832
Interventions de police-secours	3'871
▫ Pully	3'387
▫ Paudex	143
▫ Savigny	192
▫ Belmont	149

En ce qui concerne la prévention, en plus de toutes les interventions spontanées de la police, on peut relever que :

- 763 automobilistes ont fait l'objet de "fichets conseils" (avertissements) pour diverses infractions aux règles de stationnement ;

- 207 lettres d'avertissement ont été adressées pour non-respect de la priorité aux piétons engagés sur un passage de sécurité, ainsi que pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens et à la pratique dangereuse du patin à roulettes sur la voie publique.

4.2.3.2. Circulation

Le Service de police a enregistré 209 accidents, soit :

- 80 avec dommages matériels (Pully 61 - Paudex 4 - Savigny 7 - Belmont 8) ;
- 33 avec lésions corporelles (Pully 25 - Paudex 4 - Savigny 3 - Belmont 1) ;
- 2 mortels (Pully 1 - Savigny 1) ;
- 94 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable) (Pully 73 - Paudex 7 - Savigny 11 - Belmont 3).

Les causes principales d'accident restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool.

	0.5 ⁰ / ₀₀	0.8 ⁰ / ₀₀
Pully		
Ivresses au volant sans accident	21	40
Ivresses au volant avec accident	1	13
Paudex		
Ivresses au volant sans accident	2	5
Ivresses au volant avec accident	0	1
Savigny		
Ivresses au volant sans accident	2	5
Ivresses au volant avec accident	1	2
Belmont		
Ivresses au volant sans accident	1	1
Ivresses au volant avec accident	0	2
Totaux	28	69
Taux d'alcoolémie maximum enregistré	4.59 ⁰ / ₀₀	

4.2.3.3. Surveillance automatique du trafic

Sept carrefours sont équipés d'installations de contrôle des feux rouges et de la vitesse, soit :

- carrefour de la Damataire Sud (direction Vevey) ;
- av. C. F. Ramuz - ch. du Préau (direction Lausanne) ;
- carrefour de la Clergère (direction Lausanne) ;
- av. de Lavaux - av. du Tirage (direction Lausanne) ;
- bd de la Forêt - av. de la Rosiaz (direction Belmont) ;
- av. des Désertes - rte du Port (direction Vevey) ;
- av. C.F. Ramuz, hauteur du Collège de Chamblandes (direction Vevey).

L'unique appareil de surveillance est déplacé d'un poste à l'autre.

La caméra de contrôle a fonctionné durant 8'086 heures; 1'796'555 véhicules ont été "surveillés". Parmi ceux-ci, 209 ont franchi la signalisation lumineuse alors qu'elle était à la phase rouge, soit 0,0116%.

4.2.3.4. *Contrôle de la vitesse*

4.2.3.5. *Radar mobile (véhicule)*

Pully

Au cours des 181 heures de contrôle "radar" effectuées sur 13 artères différentes : 35'662 véhicules ont été contrôlés. 2'298 contraventions, soit 6,44%, ont été relevées : 27 conducteurs ont été dénoncés auprès de la Préfecture (dépassement de plus 15 km/h.) ou du Juge d'instruction (dépassement de plus de 25 km/h.).

Vitesses maximales enregistrées : 86 km/h à l'av. Général Guisan, 86 km/h. au bd de la Forêt et 55 km/h au ch. des Osches (zone 30 km/h).

Savigny

Au cours des 40 heures de contrôle "radar" effectuées sur 8 artères différentes : 5'576 véhicules ont été contrôlés. 437 contraventions, soit 7,8%, ont été relevées : 27 conducteurs ont été dénoncés auprès de la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h.) ou du Juge d'instruction (dépassement de plus de 25 km/h.).

Vitesses maximales enregistrées : 82 km/h. à la rte de la Claie-aux-Moines (60 km/h.) et 103 km/h. à la rte de Lutry (50 km/h.).

Belmont

Au cours des 28 heures de contrôle "radar" effectuées sur 4 artères différentes : 4'261 véhicules ont été contrôlés. 545 contraventions, soit 12,79%, ont été relevées : 15 conducteurs ont été dénoncés auprès de la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h.) ou du Juge d'instruction (dépassement de plus de 25 km/h.).

Vitesses maximales enregistrées : 94 km/h. à la rte des Chaffeises (50 km/h.) et 103 km/h. à la rte des Monts de Lavaux (50 km/h.).

4.2.3.6. *Radar fixe (contrôle automatique de la vitesse, couplé avec celui des feux rouges) :*

Au cours des 8'086 heures de contrôle, 1'796'555 véhicules ont été contrôlés. 9'803 infractions ont été constatées, soit le 0,54%. 64 conducteurs ont été dénoncés auprès de la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h.) et 10 auprès du Juge d'instruction (dépassement de plus de 25 km/h.).

Vitesse maximale enregistrée : 93 km/h. à l'av. des Désertes (50 km/h.).

4.2.3.7. *Enseignement de la circulation*

Les instructeurs spécialisés ont visité 26 classes à Pully, 2 classes à Paudex et 7 classes à Belmont.

De nombreux contrôles ponctuels ont également été effectués aux abords des établissements scolaires, afin notamment de sensibiliser les usagers à la problématique du stationnement à proximité des écoles et du port de la ceinture.

4.2.3.8. Véhicules volés et trouvés

22 véhicules ont été annoncés volés, soit :

- 15 cycles ;
- 2 voitures ;
- 4 motocycles ;
- 1 remorque.

13 véhicules ont été trouvés sur le territoire de la Commune :

- 3 cycles ;
- 2 cyclomoteurs ;
- 1 remorque ;
- 4 motocycles ;
- 3 motos.

4.2.3.9. Infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants

Dans le domaine de la lutte contre la consommation et le trafic de stupéfiants, on observe une augmentation des infractions. 40 personnes ont été interpellées, dont 12 mineurs.

4.2.4. Commission de police

Elle a traité 1'994 cas.

La Commission a :

- prononcé 1'957 amendes par voie de sentence sans citation, soit :
 - 1'645 pour des fautes de circulation et de parcage ;
 - 50 pour des infractions au règlement général de police ;
 - 262 pour des dénonciations sur fonds privé ;
- cité 37 contrevenants et prononcé :
 - 20 amendes par sentence ou par sentence rendue par défaut ;
 - 2 libérés de toute peine ;
 - 3 prestations au travail ;
 - 9 mineurs condamnés à une réprimande ;
 - 3 retraits de plaintes.

Le secrétariat de la Commission de police a envoyé 549 sommations de payer. 222 cas sont demeurés sans effet. Une procédure a alors été engagée à l'Office des poursuites.

Selon l'ancienne procédure, 14 demandes de conversion en arrêts ont été adressées à la Préfecture du district de Lausanne. Ces actions peuvent s'échelonner sur plusieurs années et, pour 2008, c'est une somme de CHF 3'554.75 qui nous a été rétrocédée par la Préfecture et le Service pénitentiaire.

Selon la nouvelle procédure, 242 dossiers ont été transmis au Juge d'Application des Peines (JAP).

La gestion administrative de la Commission de police de Paudex et de Savigny incombe à Pully. 124 dossiers ont été traités pour Paudex, dont 68 dénonciations sur fonds privé, 39 dossiers ont été traités pour Savigny.

Amendes encaissées - Pully

Procédure d'amendes d'ordre	
▫ règles de circulation	CHF 252'359.35
▫ radar mobile	CHF 147'238.50
▫ radar fixe	CHF 511'230.67
▫ surveillance automatique des feux	CHF 43'875.00
Procédure ordinaire en Commission de police	
▫ règles de circulation	CHF 19'925.00
▫ radar mobile	CHF 3'570.00
▫ radar fixe	CHF 15'148.00
▫ surveillance automatique des feux	CHF 1'175.00
Procédure en Commission de police	
▫ règles de circulation	CHF 3'980.00
▫ règlements communaux	CHF 8'862.00
▫ infractions sur fonds privé	CHF 23'059.00
Revenu brut des amendes encaissées, y compris les frais de procédure	CHF 1'030'422.52
Taxes CCP et frais bancaires	CHF 9'824.23
Les frais de poursuites et de mainlevées d'oppositions se sont élevés à	CHF 17'858.90

Amendes encaissées - Paudex

Règles de la circulation	CHF 27'850.00
Règlements communaux	CHF 670.00
Infractions sur fonds privé	CHF 4'140.00

Amendes encaissées - Savigny

Règles de la circulation	CHF 14'660.00
Radar	CHF 36'510.00
Règlements communaux	CHF 650.00

Amendes encaissées - Belmont

Règles de la circulation	CHF 21'400.00
Radar	CHF 36'340.00

Horodateurs - macarons

Horodateurs	CHF 318'247.30
Cash	CHF 8'266.81
Parking des Alpes - abonnements	CHF 6'880.00
Autorisations de stationnement (macarons)	CHF 197'370.22
Autorisations de stationner pour entreprises	CHF 840.00
Revenu net	CHF 531'604.33

Taxes et émoluments divers

Lotos	
(exonération CHF 1'008.00)	
Taxes sur les spectacles (exonération CHF 79'824.70 = théâtres + sociétés locales)	CHF 5'120.00
Tombolas	CHF 2'034.00
Taxes de séjour	CHF 40'900.15
Termissions (établissements publics)	CHF 1'597.50
Cartes journalières CFF	CHF 24'960.00
Permis de pêche, reversé au Service de la faune	CHF 485.00

Objets trouvés

- 424 objets ont été enregistrés au poste de police ;
- 211 objets restitués aux ayants droit ;
- 17 objets transmis à d'autres autorités (Police cantonale, Service des automobiles, etc.) ;
- 103 récompenses (CHF 2'710.00) remises aux déposants.
- La somme d'argent suisse enregistrée atteint CHF 8'601.05.

4.2.5. Signalisation routière

Le Service de la signalisation routière (ci-après SR) a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses, réfléchissantes et a réalisé du marquage routier sur l'ensemble de la Commune de Pully, ainsi qu'à Belmont et Paudex, ceci en fonction des décisions des Autorités et des exigences légales.



A 59 reprises, les services sont intervenus pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations.

Le personnel de la SR a consacré 163 heures pour réaliser divers travaux sur les communes de Belmont et Paudex, principalement pour du marquage.

Les employés de la SR ont été appelés à collaborer pour les principales manifestations suivantes : For-Noise - 20 kilomètres de Lausanne - Marathon de Lausanne - Fête du Sauvetage - 1^{er} août - Tournoi de football - Triathlon de Lausanne - Course à travers Pully - Régates du soir - Sunday's Cycling - Course de la société de gym - Schubertiades des enfants - Marcheurs de Pully - Pully Lavaux à l'heure du Québec - Régionale des Musiques de Lavaux - Marathon - Manifestations diverses à Verte Rive - Nocturnes.

Cette année, l'appareil Mini-Speedy, affichant instantanément la vitesse des véhicules, a été installé à 226 reprises, essentiellement dans les zones 30 km/h. et sur les trajets empruntés par les écoliers.

L'appareil Viasis Mini a été posé 30 fois à Paudex et mis à disposition des communes de Belmont et de Savigny durant 17 semaines chacune.

Les appareils de mesure de la vitesse et de comptage des véhicules TMS ont été mis en place à 30 reprises pour des contrôles d'une semaine à chaque fois, sur les communes de Pully (8), Paudex (1), Savigny (8) et Belmont (13). Les données recueillies ont permis de répondre aux nombreuses interrogations des riverains et de parfaire la signalisation routière.

4.2.6. Contrôle des champignons

Mme N. Genillard Rapin, contrôleuse officielle des champignons a procédé à 46 contrôles qui ont donné les résultats suivants :

Quantité contrôlée	56 kg
Éliminés	43 kg
Vénéneux	1.3 kg

Dans le cadre de son activité, en tant que suppléant du contrôleur officiel, le sgt Bujard a été sollicité à plusieurs reprises par les services d'urgence de divers centres hospitaliers pour des intoxications fongiques.

4.2.7. Police intercommunale**Police-secours / sécurité de proximité / gardes municipaux****Paudex**

Nombre d'heures planifiées au 31 décembre 2008 selon Convention	1960 h.
Nombre d'heures réelles au 31 décembre :	
Intervention	257.5 h.
Contrôles de circulation	102.5 h.
Rédaction d'écrits	102 h.
Patrouilles motorisées	1'111 h.**
Patrouilles pédestres police-secours	68.5 h.
Patrouilles sécurité de proximité (pédestre-cycliste)	261 h.
Contrôle du stationnement (assistants de police)	246 h.
Total	2'148.5 h.

Différence : 188,5 h. en "plus", soit une moyenne hebdomadaire de 3h35 environ.

**Il s'agit de pondérer ce chiffre. En effet, les collaborateurs de police-secours effectuant une patrouille motorisée transitent généralement par Paudex. Il est donc difficile de chiffrer avec exactitude les nombres d'heures de patrouilles effectuées dans cette localité.

Savigny

Nombre d'heures planifiées au 31 décembre 2008 selon Convention	3'765 h.
Nombre d'heures réelles au 31 décembre	
Intervention	400.5 h.
Contrôles de circulation	183.5 h.
Rédaction d'écrits	111.5 h.
Patrouilles motorisées police-secours	2'232 h.**
Patrouilles pédestres police-secours	65 h.
Patrouilles motorisées police de proximité	276.5 h.
Patrouilles pédestres police de proximité	101 h.
Présence au bureau police de proximité	409 h.
Total	3'779 h.

Différence : 14 h. en "plus", soit une moyenne hebdomadaire de 16 min. environ.

**Il s'agit de pondérer ce chiffre. En effet, les collaborateurs de police-secours effectuant une patrouille motorisée transitent généralement par Savigny. Il est donc difficile de chiffrer avec exactitude les nombres d'heures de patrouilles effectuées dans cette localité.

Belmont

Nombre d'heures planifiées au 31 décembre 2008 selon Convention	3'120 h.
Nombre d'heures réelles au 31 décembre	
Intervention	282.5 h.
Contrôles de circulation	189.5 h.
Rédaction d'écrits	93 h.
Patrouilles motorisées police-secours	1'855 h.**
Patrouilles pédestres police-secours	93 h.
Patrouilles sécurité de proximité (pédestre - cycliste)	494 h.
Contrôle du stationnement (assistants de police)	249 h.
Total	3'228 h.

Différence : 108 h. en "plus", soit une moyenne hebdomadaire de 2 h. environ

**Il s'agit de pondérer ce chiffre. En effet, les collaborateurs de police-secours effectuant une patrouille motorisée transitent généralement par Belmont. Il est donc difficile de chiffrer avec exactitude les nombres d'heures de patrouilles effectuées dans cette localité.

4.2.7.1. Frais de fonctionnement

Paudex	
Participation selon Convention	CHF 162'000.00
Prestations "hors Convention"	CHF 11'450.00
Prestations Commission de police	CHF 5'103.55
Carnets d'amendes d'ordre	CHF 384.00
<i>Total</i>	<i>CHF 178'937.55</i>
Savigny	
Participation selon Convention	CHF 310'000.00
Prestations "hors Convention" + radar	CHF 18'846.25
Prestations Commission de police	CHF 891.40
Carnets d'amendes d'ordre	CHF 132.00
<i>Total</i>	<i>CHF 329'869.65</i>
Belmont	
Participation selon Convention	CHF 257'000.00
Prestations "hors Convention" + radar	CHF 19'062.50
Prestations Commission de police	CHF 1'210.00
Carnets d'amendes d'ordre	CHF 264.00
<i>Total</i>	<i>CHF 277'536.50</i>

4.2.8. Sauvetage

La section de sauvetage de Pully est l'une des 34 sections de la Société internationale de Sauvetage du Léman (ci-après SISL). Elle a des activités totalement indépendantes de l'administration communale. Cependant, elle effectue ses vigies et interventions au service de la population pulliérane en étroite collaboration avec la Police intercommunale. Les membres de la section travaillent et s'entraînent de façon bénévole.

4.2.8.1. Interventions

Le Sauvetage de Pully a effectué :

- 16 samedis de vigie ;
- 19 dimanches de vigie ;
- 13 surveillances de régates ;
- 3 surveillances de manifestations aquatiques diverses (1^{er} août, triathlon ITU de Lausanne) ;
- 5 sorties diverses ;
- 1 travail divers (récupération de corps au fond du lac à l'aide de plongeurs) ;
- 1 exercice (cours motorisé) ;
- 12 exercices et cours de formation.

- 38 interventions pour :
 - 2 dériveurs ;
 - 2 lestés ;
 - 3 multicoques ;
 - 14 bateaux à moteur ;
 - 1 pédalo ;
 - 2 planches à voile ;
 - 2 nageurs ou personnes à l'eau (tombées du débarcadère) ;
 - 8 recherches ;
 - 1 récupération de palette ;
 - 3 alarmes sans intervention.

Ce qui a permis de prêter assistance à 38 personnes, dont 4 cas graves.

4.2.8.2. Selon statistique SISL

- 27 cas bénins : aucune personne n'est directement en danger ;
- 4 cas moyens : les personnes ne sont pas en danger, mais pourraient le devenir ;
- 4 cas graves : les personnes assistées courent un réel danger.

Pour effectuer ces différents sauvetages, 19 membres et 1'088 litres de carburant (CHF 2'484.00) ont été nécessaires.

Le sauvetage a été alarmé 18 fois sur les pagers. En tout, 9 membres se sont déplacés, pour intervenir, suite à ces alarmes. Au total, 16 membres sont équipés de pagers. A relever une intervention particulière dans le cas de cinq jeunes qui avaient dérobé un zodiac 2 places dans le port de Pully. Quatre d'entre eux ont été interpellés par la Police intercommunale au débarcadère de la CGN, le cinquième s'étant mis à l'eau, il fut capturé et même sauvé par le sauvetage de Pully pour être remis à la police.

4.2.8.3. Effectif au 31 décembre 2008

- 47 membres actifs, dont 19 membres actifs opérationnels ;
- 17 membres sympathisants ;
- 17 juniors.

4.2.8.4. Manifestations

4.2.8.5. Fête du sauvetage

La section a organisé, les 30 et 31 mai, sa traditionnelle fête de sauvetage à laquelle ont participé une douzaine de sociétés de sauvetage et une dizaine de sociétés locales ayant répondu présent malgré un week-end chargé en manifestations.

4.2.8.6. 1^{er} août

La section a collaboré à la Fête du 1^{er} août organisée par la Ville de Pully. Cette manifestation s'est bien déroulée. Les fêtes du 1^{er} août et du sauvetage représentent le revenu principal de la société.

4.2.8.7. Pully se bouge

Le 6 septembre, participation à "Pully se bouge" avec un stand d'information sur les activités sportives du sauvetage.

4.2.8.8. Manifestations aquatiques particulières

La section a participé :

- les 14 et 15 juin, "Bol d'Or", surveillance de la célèbre régates lémanique en collaboration avec l'entier des sections de sauvetage de la SISL ;
- Le 24 juin, sortie pour une des commissions de la Commune ;
- Du 18 au 22 août, surveillance de la "Semaine du soir", manifestation organisée par le Club Nautique de Pully ;
- Les 30 et 31 août, triathlon de Lausanne. Organisation du dispositif de sécurité sur le plan d'eau au sein du staff médical en assurant, avec d'autres sections, la surveillance des nageurs ;
- Le 27 novembre, sortie avec l'Ecole de Champittet pour présenter le sauvetage sur le lac, en collaboration avec les sections de Lutry et Villette.

4.2.8.9. Formation des juniors

En avril, 17 juniors sont actifs. Tout au long de l'année, ils ont suivi les cours de sauvetage suivants, les mercredis en fin d'après-midi :

- premiers secours (BLS, Basic Life Support) liés aux brevets de sauvetage ;
- initiation au système respiratoire et la respiration artificielle ;
- initiation aux hémostases et état de choc ;
- matelotage (nœuds et cordages) et amarrage de la vedette d'intervention ;
- rame sur le mandarin ;
- entretien du matériel et des embarcations.

Tous les cours ont pu être réalisés grâce au développement des moniteurs "juniors" de la section.

4.2.8.10. Formation continue

La formation continue s'adresse à tous les membres intéressés du sauvetage. Elle se dispense en général les mercredis en alternance avec les entraînements de rame en été et l'entretien des embarcations en hiver.

Les cours suivants ont été préparés :

- dessalage d'un dériveur ;
- pansement compressif ;
- traitement des malaises à bord d'un bateau ;
- fusée de détresse.

La nouvelle formule de cours, à savoir un cours commun pour plusieurs sections de la région, porte ses fruits et attire bien plus de monde. 20 personnes en moyenne ont suivi les cours.

4.2.8.11. Activités sportives et récréatives

La section de Pully de la SISL a participé aux manifestations et activités suivantes :

- 28 juin, biathlon "juniors" à Vevey Sentinelle ;
- 25 juillet, fête du sauvetage de St-Saphorin ;
- 31 juillet, fête du sauvetage de Lutry ;
- 23 août, fête internationale du sauvetage de Cully ;
- 24 août, fête internationale de sauvetage "juniors" à Cully ;
- 21 septembre, 7^e version d'"une année de sauvetage en images" rapport d'activité vidéographique de la section pulliérane présenté à la salle de projection du Collège Arnold Reymond ;
- 4 octobre, cours motorisés à Ouchy ;
- 5 octobre, sortie des familles sous forme de rallye à pied, manifestation destinée aux membres et amis de la section de Pully ;
- 10 décembre, souper de Noël pour les actifs de la section.

4.2.8.12. Collaboration avec les pompiers

Comme les années précédentes, la collaboration avec les pompiers de Pully a été renouvelée à l'occasion de la fête du 1^{er} août. Dans le dispositif de protection feu mis en place par le SDIS dans le port de la Commune, la vedette a été équipée d'une motopompe avec deux sapeurs pour la desservir.

En conclusion, l'effectif reste assez stable et 2009 verra 4 ou 5 anciens juniors intégrer la section en tant qu'actifs.

L'objectif principal, est d'une part, de garder ces jeunes, de les intéresser, pour qu'ils prennent, petit à petit, des postes à responsabilité au sein de la section. Mis à part le fait que la patience est de rigueur, ces jeunes actifs apportent déjà de l'aide pour la formation de nouveaux juniors. D'autre part, il s'agit de trouver des moyens efficaces pour recruter de nouveaux juniors.

4.3. Protection civile

Au cours de sa onzième année d'activité, l'organisation régionale de protection civile Lausanne-Est (Pully-Paudex-Belmont) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité Directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

4.3.1. Régionalisation

Le Comité Directeur, présidé, par M. M. Lambert, municipal à Pully, est composé également de M. G. Muheim, syndic de Belmont et M. C. Quartier, municipal à Paudex. Le Comité Directeur s'est réuni à 4 reprises. Il a vérifié les comptes 2007, fixé les priorités du budget 2009, en tenant compte des règlements et du plan comptable usuel.

Un projet de réflexion cantonal, appelé AGILE (une protection civile Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime et Efficente) étudie les possibilités d'un nouveau découpage des régions de protection civile. La nécessité de cette réforme s'appuie sur l'augmentation de la fréquence des événements les plus graves liés aux catastrophes naturelles. Dans le cadre de cette étude, un inventaire des analyses et des risques encourus par les régions est établi, inventaire sur la base duquel la protection civile (PCi) définit le catalogue de ses prestations. Le découpage territorial de la PCi résulte de cette analyse. Parallèlement, plusieurs séances au niveau des Présidents des Comités Directeurs de Lausanne-Est, Oron et Lavaux ont eu lieu pour analyser la faisabilité de créer une seule et même région.

La Commission Régionale, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune), a tenu deux séances d'études pour les présentations du budget et des comptes. Tous les thèmes principaux de l'année leur sont également présentés. Les professionnels apprécient grandement ces échanges d'idées sur des thématiques particulières.

4.3.2. Personnel

Un commandant, un remplaçant et une cheffe de l'office régional exécutent l'ensemble des tâches (missions et prestations) de la protection civile pour les trois communes. Après 30 ans d'activités, Mme D. Narbel, secrétaire assistante, est partie à la retraite le 31 juillet 2008.

4.3.3. Instruction du personnel professionnel

Les trois professionnels de la région Lausanne-Est ont suivi plusieurs rapports de formation au Service de la Sécurité Civile et Militaire, et sont également engagés dans divers comités de pilotage pour étudier les éléments essentiels au projet AGILE. Ils ont également participé à un séminaire au Centre fédéral d'instruction à Schwarzenburg regroupant les cadres de la protection de la population (police, pompier, sanitaire, protection civile, services techniques).

4.3.4. Etat-major de la direction régionale

L'Etat-major de la compagnie renforcée de l'ORPC Pully-Paudex-Belmont se compose d'un officier supérieur et de dix officiers. Deux nouveaux capitaines rejoignent l'Etat-major, le capitaine Stéphane Germann, second officier du domaine de la télématique et le capitaine Didier Bettens, second officier du domaine de la protection atomique-biologique-chimique (ABC).

4.3.5. Effectifs ORPC 2008

L'effectif réel de l'ORPC totalise 570 personnes au 31 décembre 2008, soit 272 personnes actives, le solde de l'effectif représentant du personnel de réserve.

Répartition des miliciens FIR (Formation d'Intervention Régionale) et FAR (Formation d'Appui Régional) :

- 13 à l'Etat-Major de Conduite régional (dont les 3 professionnels) ;
- 39 dans la section Aide à la Conduite (Suivi de situation, Télématique et ABC) ;
- 8 dans la section Commandement (Logistique) ;
- 31 dans la section élément Logistique Construction / Matériel / Transport / Ravitaillement / Comptable) ;
- 88 dans 3 sections Protection & Assistance ;
- 17 dans la section PBC (Protections des Biens Culturels) ;
- 12 la section Sanitaire ;
- 64 dans 3 sections Appui-Sécurité.

4.3.6. Constructions existantes et abris publics

L'ensemble des constructions et abris publics est régulièrement entretenu et réparé durant l'année.

4.3.7. Contrôle d'abris - location constructions et véhicules

13 nouveaux abris privés ont été contrôlés avec la Commission de Salubrité des trois communes. 38 nouveaux dossiers ont été mis à l'enquête, dont 24 comptabilisés comme demandes de dispenses d'abri et 14 approuvés pour un total de 87 places protégées.

Les deux bus Toyota sont utilisés dans le cadre des cours régionaux. Divers services de la Ville de Pully (Police, Forêts, Domaines, Octogone, Administration) les utilisent, mais également les communes de Belmont et Paudex ainsi que des sociétés locales des trois communes.

4.3.8. Cours et exercices

4.3.8.1. Cours fédéraux - Centre d'instruction fédéral Swarzenburg ou Spiez

- 25 jours de services pour 5 participants ;
- Le capitaine Stéphane Coendoz, officier du domaine ABC a participé à Spiez à un cours technique pour la maîtrise d'événements ABC.

4.3.8.2. Centre cantonal d'instruction (CIV), Gollion

- 18 services d'instruction représentant 161 jours (cours de perfectionnement ou cours technique) totalisant 56 participants ;
- 16 participants, issus des cours de formation, sont promus en 2008. Le capitaine Damien Cucho et le premier lieutenant Marco Offredi ont suivi un cours de perfectionnement pour la direction de service ;
- 8 participants ont suivi un cours de perfectionnement pour la formation à la cellule Téléphone d'Informations aux Proches (TIP) ;
- 24 participants ont été formés préposés aux constructions lors d'un cours de perfectionnement organisé par la région Lausanne-Est. L'officier Pascal Vogt a participé à un cours de préparation pour cette formation spécifique ;
- Instruction de Base : 20 recrues formées dans les trois domaines (Collaborateur d'Etat-major, Protection & Assistance, Appui Sécurité).

4.3.8.3. Intervention FIR : gigantesque carambolage sur l'autoroute Lausanne-Vevey

Un carambolage mettant en cause cinq camions et soixante-quatre automobiles a eu lieu mercredi 9 avril peu après 14h00 sur l'autoroute à la hauteur de Lutry. Plus de 170 personnes des services d'urgence ont été engagées pour gérer cet événement. 27 miliciens de la FIR de Lausanne-Est sont intervenus de 15h00 à 23h30.

4.3.8.4. Engagement Eurofoot 2008 : période de piquet du 7 au 14 juin 2008

Une section FIR de 15 hommes a été mobilisée de piquet pour assurer le soutien logistique et l'exploitation du plan des liaisons en situation d'intervention.

4.3.8.5. Test d'alarme - 6 octobre - exercice de mise sur pied sur la recherche systématique dans le terrain d'une personne disparue

La région de Lausanne-Est a été testée par le Service de la sécurité civile et militaire, en collaboration avec la police cantonale, pour évaluer son engagement sur alarme des groupes "recherche de personnes".

La battue (recherche systématique de personne vivante) et PolRoute (circulation routière) sont des missions particulières appelées à être testées et continuellement exercées.

4.3.9. Exercices régionaux

Organisation régionale Lausanne-Est (Pully-Paudex-Belmont) 31 services représentant 920 jours et 593 participants.

Le 5 et 6 septembre 2008, dans le cadre de *Pully se Bouge*, les quatre partenaires de la sécurité (sapeurs-pompiers, police, samaritains et protection civile) ont présenté, au poste d'attente de la Clergère, à la population et aux 250 écoliers invités, certains domaines de la sécurité (photo ci-contre).



4.3.9.1. Collaboration avec les organisations d'Oron et de Lavaux - 24 novembre 2008

Les officiers d'Etat-major des trois régions ont été présentés lors d'une séance d'accueil organisée dans chaque région. Ils ont pu prendre connaissance des objectifs des présidents des Comités Directeurs et des commandants, ainsi que la position du SSCM dans le projet AGILE.

4.3.9.2. Section Suivi de la situation - 6 février 2008

La section a procédé au contrôle annuel des essais d'alarme fédérale : toutes les sirènes fixes ou mobiles de la région ont été testées. Pour la première fois, les informations concernant l'essai annuel des sirènes de la protection civile sont mises sur le site internet de la Ville de Pully.

4.3.9.3. Domaine Logistique : Matériel/Transports/Constructions : 21 au 24 avril 2008

Un cours de perfectionnement a été organisé spécialement pour la formation des préposés aux constructions provenant de plusieurs régions. Cinq modules d'instruction ont été préparés pour ce cours. Il s'agit de la théorie générale, des prescriptions de sécurité, de l'équipement et l'entretien des constructions par une maintenance pratique dans les domaines techniques telles que la ventilation, la mécanique, le sanitaire, l'électricité, les infrastructures d'ouvrage et des équipements.

4.3.9.4. Domaine Logistique - Ravitaillement

Outre les plus de mille repas servis dans les cours régionaux, le service du ravitaillement se distingue cette année avec la manifestation de *Pully se Bouge* en organisant les 300 repas distribués en deux heures à tous les participants.

4.3.9.5. Domaine Appui-Sécurité : du 20 au 23 mai 2008

Les sections Appui-Sécurité ont été engagées sur la Commune de Pully pour la remise en état des escaliers la Piste Vita et du sentier de la Chandelar (photo ci-dessous).

Les nouveaux miliciens provenant des écoles de recrue sont accueillis dans ce type d'exercice pour leur présenter non seulement la région, leurs droits et obligations, mais profiter également de leur présenter les travaux des différents chantiers réalisés et leur expliquer le système de collaboration des divers domaines de la protection civile.



4.3.9.6. Domaine Protection & Assistance : du 23 au 25 septembre

Le contrôle de la gestion du suivi des dossiers des derniers contrôles périodiques d'abris, l'enregistrement et le classement des nouveaux dossiers ont été les objectifs à tenir. Le service a participé à divers engagements dans l'année, notamment avec la démonstration et la présentation d'un abri dans le cadre des portes ouvertes de "Pully se bouge".

L'aide aux partenaires, notamment la police (Course à travers Pully, Festival for noise et Marathon) est également à signaler.

4.3.9.7. Domaine Protection des Biens Culturels : du 8 au 9 octobre

Des fiches de recensement en cas d'évacuation d'urgence des biens de la maison "Verte Rive" sont effectuées et enregistrées par les miliciens PCi en collaboration avec la responsable des archives de la Ville de Pully, Mme C. Bianchi. Elles permettent de renseigner sur les priorités et l'ordre dans lequel les valeurs vont être sauvées, ainsi que des consignes de manipulation.

En conclusion, la direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre ses diverses missions en collaboration avec les partenaires de la protection de la population. L'accompagnement des officiers et sous-officiers dans leurs responsabilités est une des priorités, en souhaitant souligner le catalogue des qualités requises qui est nécessaire aujourd'hui aux formateurs des jeunes miliciens.

4.4. Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

4.4.1. Activités du Détachement Premier-Secours (DPS)

4.4.1.1. Alarmes et interventions

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, le DPS a été alarmé 147 fois pour :

- 27 feux (-2) ;
- 41 inondations (+10) ;
- 3 dégagements de personnes bloquées dans un ascenseur (-8) ;
- 25 fausses alarmes (-1) ;
- 36 interventions diverses (-1) ;
- 15 interventions DCH (défense contre les hydrocarbures) (+/-0) ;

le tout représentant un total de 959 heures d'intervention. Dans le cadre de la collaboration intercommunale, il a fallu intervenir en renfort 1 fois à Belmont et 3 fois à Lutry.

4.4.1.2. Services de piquet

Composés d'un officier, d'un chauffeur et de 2 sapeurs-pompiers, 52 services de fins de semaine (du vendredi soir 18h00 au lundi matin 06h00) ou de jours fériés ont été organisés.

En plus, 50 piquets de semaine, non soldés, ont été assurés, comprenant :

- un officier de permanence 24 h / 24 (par périodes de 12h / jour et par semaine), responsable des éventuelles interventions à assurer. Il dispose d'un véhicule de service équipé de moyens prioritaires pendant toute la durée de son service ;
- un service de piquet de jour nominatif en semaine (06h00-18h00), de 3 à 4 hommes, assuré par roulement dans l'effectif des employés communaux incorporés volontaires, ainsi que par les autres collaborateurs disponibles en journée ;
- un service de piquet de nuit nominatif en semaine (18h00-06h00), de 3 à 4 hommes, assuré principalement par les autres membres du Premier-secours.

4.4.1.3. Services de garde

12 services ont été mis sur pied pour assurer la surveillance ou la prévention pendant que des manifestations telles que la "Course à Travers Pully", "1^{er} août", "Marathon", "Festival For-Noise", "Pully à l'heure du Québec", etc.

Les 3 séances de présentation et d'essai de divers matériels sapeurs-pompiers à des jeunes de 10 à 15 ans, pendant les périodes du passeport vacances, connaissent toujours autant de succès et affichent complet à chaque édition.

4.4.1.4. Exercices

Les exercices se sont déroulés selon le programme général accepté par la Municipalité. Comme les années précédentes, divers exercices ont été organisés en collaboration avec les autres SDIS de la plate-forme (1 journée de technique/tactique pour les cadres, 2 exercices d'intervention pour les membres du DPS). Comme l'an passé, 2 exercices spéciaux pour les chauffeurs C1 ont été organisés.

Suite à la livraison du nouveau TP ECA (Carlo 5), la formation des chauffeurs à sa conduite et à son utilisation a totalisé 242,72 heures.

4.4.2. Formation externe

Dans le cadre du concept de formation ECAFORM, mis en place par l'ECA, un total cumulé de 74 sapeurs-pompiers de la Commune ont suivi des cours nécessaires au perfectionnement et à l'avancement, totalisant 435 heures.

4.4.3. Etat-major

Un Etat-major (EM) formé de 6 personnes a pour mission de diriger le Corps.

Cet EM a tenu 10 séances pour assurer la bonne marche du service, contrôler l'avancement du travail délégué ou ordonné, préparer le budget 2009 et prendre les décisions nécessaires pour l'avenir et pour l'évolution du corps.

Les membres de l'Etat-major ont effectué 1'098 heures afin d'effectuer les diverses tâches prévues dans leur cahier des charges, représenter le SDIS dans des séances externes et lors de la mise en place du nouveau concept radio et ARI.

4.4.4. Commission de salubrité et activités de prévention

L'officier technique, représentant l'Etat-major au sein de la Commission de salubrité, a participé, avec cette dernière, à une visite dans le but de délivrer le permis d'habiter. Par ailleurs, l'ensemble des dossiers de mise à l'enquête sont également soumis au SDIS pour remarques et observations. Celles-ci portent principalement sur les accès aux bâtiments pour les véhicules de secours, l'accès aux machineries d'ascenseur et sur le positionnement des points d'eau.

Signalons encore le conseil et support apporté aux entreprises et associations de Pully. Comme chaque année, nous nous rendons dans les différents EMS de la place afin de faire de la formation continue sur les systèmes de détection incendie.

Les exercices d'évacuation des établissements scolaires ont permis de tester les connaissances du corps enseignant, la réaction des élèves et la conformité des installations de tous les collèges de Pully.

4.4.5. Personnel

4.4.5.1. Effectif de la compagnie

Au 31 décembre : 68 sapeurs-pompiers étaient inscrits au rôle du SDIS (contre 68 au 31.12.2007).

Le maintien de l'effectif a été rendu possible par l'important recrutement de nouveaux membres venus compenser les 13 démissions enregistrées en 2008.

Il est toujours difficile d'effectuer des missions annexes telles que service de police, par exemple. Le recours à l'aide de la Protection Civile est dès lors nécessaire pour ce genre de missions.

4.4.5.2. Démissions et exclusions

L'année 2008 a vu le départ de 13 collaborateurs et 2 exclusions. Ces départs sont principalement dus à des changements de domicile ou à un manque de disponibilité pour des raisons professionnelles.

4.4.5.3. *Promotions*

Les promotions à compter du 1^{er} janvier 2009 sont les suivantes :

- Sapeur Antonio Aniceto à la distinction d'appointé ;
- Sapeur Joëlle Gertsch à la distinction d'appointé ;
- Sapeur Laurent Marche à la distinction d'appointé ;
- Sapeur Marc Perrazzi à la distinction d'appointé ;
- Sapeur Benjamin Schlaefli à la distinction d'appointé ;
- Appointé Caroline Schlienger au grade de caporal ;
- Sergent Alain Terry au grade de sergent-major ;
- Sergent Philippe Gertsch au grade de sergent-major ;
- Lieutenant Olivier Janin au grade de premier-lieutenant ;
- Lieutenant Jean-Claude Klingler au grade de premier-lieutenant.

4.4.6. **Commission du feu**

Elle s'est réunie à cinq reprises pour contrôler la marche du corps, auditionner les candidats au poste de commandant, discuter et affiner le budget 2009 présenté par l'EM.

DIRECTION



DES TRAVAUX ET DES
SERVICES INDUSTRIELS



5. Direction des travaux et des services industriels

5.1. Message du Municipal

Les défis à relever en 2008 n'ont pas manqué ! Ils ont nécessité l'engagement intensif de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs à tous les niveaux. Le soin mis à améliorer l'information interne à la Direction et à favoriser le dialogue entre les services a permis de maintenir une excellente motivation, d'atteindre les objectifs fixés et de respecter des délais souvent très serrés.

Relevons le traitement ô combien délicat et complexe du dossier "électricité", particulièrement en fin d'année, lorsque la décision brutale du Conseil fédéral de réviser l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité, (ci-après OApEI) a obligé les distributeurs à revoir dans l'urgence - et souvent dans le flou - les dispositions prises pour l'ouverture du marché au 1^{er} janvier 2009.

Dans ce contexte, deux événements sont à relever ici. D'une part, l'énorme effort fourni cet automne, en collaboration avec le service des finances, pour préparer le transfert des données sur le système de facturation de Romande Energie Commerce SA. Cette migration a été un succès grâce à l'engagement de chacun.

D'autre part, la nouvelle répartition des tâches dévolues aux Gestionnaires des réseaux de distribution (ci-après GRD) a amené une profonde réorganisation du service électrique avec, en particulier, la création d'une entité "comptage", maillon essentiel dans le nouveau dispositif lié à l'entrée en vigueur de la LApEI. Cette réorganisation est une suite logique à l'entrée de notre Ville dans la Société Romande Energie Commerce SA, fin 2007.

Un autre pôle d'activité important pour la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) a été la réflexion sur les suites à donner au plan général d'évacuation des eaux (ci-après PGEE). Il s'agit en particulier de la définition des priorités en vue d'une mise en œuvre à la fois techniquement et financièrement justifiée, et qui soit politiquement acceptable. La question de l'information à donner sur le PGEE et ses suites, notamment au Conseil communal, a été soigneusement abordée.

La mise en évidence des deux dossiers mentionnés ci-dessus ne doit pas faire oublier tous les autres "fronts" sur lesquels la DTSI est engagée et qui sont traités ci-dessous.

5.2. Partenariat avec Romande Energie Commerce SA

L'entrée de la Ville de Pully dans la nouvelle société Romande Energie Commerce SA (ci-après REC) a pris une tournure très concrète le 1^{er} novembre 2008. C'est à cette date que les données de la clientèle Eau et Energie de Pully ont été transférées dans le système informatique de REC. Cette opération s'est concentrée sur un week-end mais a mobilisé, tout au long de l'année, les forces de l'ensemble des collaborateurs des services industriels. Si le travail s'est beaucoup reporté sur les cadres pour la gestion organisationnelle et informatique du projet, il a également touché les autres collaborateurs, que ce soit pour contrôler ou adapter les installations de comptage de nos clients, ou pour effectuer des relevés exceptionnels d'index de compteurs.

Ce travail d'équipe, qui représente l'addition de plusieurs milliers d'heures, a été couronné de succès. La migration de l'ancien vers le nouveau système informatique a en effet généré un taux d'erreurs extrêmement bas, erreurs qui ont pu être détectées puis traitées avant l'envoi des premières factures par REC, début décembre.

Ce succès est dû, en grande partie, à l'engagement et à la générosité des collaborateurs de l'Administration générale et finances, du Bureau informatique de Pully (ci-après BIP) et de la DTSI, qui ont parfois travaillé en dehors des horaires habituels; ledit succès est également lié au professionnalisme et à l'immense force d'organisation de REC et de ses partenaires informatiques.

La délégation de la clientèle a nécessité une refonte de l'organisation de la DTSI. Si la gestion de la facturation proprement dite est assumée par REC, les services industriels accomplissent un certain nombre de tâches qui conduisent, in fine, à l'envoi des factures chez le client. Une entité a été créée à la DTSI qui gère désormais tous les aspects liés au comptage : gestion des ordres de travail de REC, étalonnage des compteurs, relevés d'index chez les clients qui déménagent, etc. Cette équipe, grâce notamment à la formation informatique qu'elle a reçue sur le nouvel environnement SAP, est déjà parfaitement opérationnelle.

Enfin, pour encore garantir un service de proximité de qualité, la Commune, propriétaire et exploitante du réseau électrique, reste en charge des activités de gestion et d'entretien du réseau de distribution, du relevé des compteurs et du service de dépannage.

5.3. Qualité - Environnement - Sécurité

5.3.1. Management de la qualité

Introduit en 2003, le management orienté projets est pleinement opérationnel.

5.3.2. Sécurité au travail

Depuis 2003, toutes les actions "sécurité" de la DTSI sont coordonnées sur le plan communal, avec trois répondants de sécurité et un membre à la Commission de sécurité.

5.4. Réseaux d'eau et d'électricité

5.4.1. Entretien et maintenance des réseaux

5.4.1.1. Réseau d'eau

Principales tâches effectuées :

- travaux de contrôle et de maintenance des ouvrages techniques et des agrégats nécessaires à la distribution :
 - contrôle et entretien des 373 bornes hydrantes du réseau de défense incendie ;
- prélèvements d'échantillons pour l'analyse bactériologique et chimique de l'eau du réseau, des sources, des piscines et du lac ;
- détection et réparation de 17 fuites ou ruptures sur le réseau principal communal, de 1 fuite sur la conduite des sources et de 16 fuites ou ruptures sur les branchements privés ;
- pose de vannes de raccordement pour les nouveaux immeubles et lors de réfections de branchements défectueux ;
- raccordements en provisoire pour des tiers, pour les services communaux et pour les diverses manifestations communales et privées ;
- pose et dépose de compteurs d'eau pour révision, réparation et nouveaux immeubles ;
- conseils aux usagers (qualité de l'eau, analyse de la consommation, etc.).

La longueur totale du réseau d'eau potable est d'environ 51.5 km.

5.4.1.2. Réseau d'électricité basse tension

Principales tâches :

- pose et raccordement de 18 alimentations électriques de nouveaux bâtiments et réfection de l'alimentation électrique de 39 anciens bâtiments ;
- pose et raccordements de 4 nouvelles armoires de réseau et remplacement ou réfection de 6 anciennes armoires ;
- pose de 27 branchements provisoires pour les tiers et les services communaux ;
- pose de 17 branchements provisoires pour les manifestations organisées par la Commune et les sociétés locales ;
- conseils aux usagés (analyse de la consommation, qualité de fourniture, etc.).

La longueur totale des câbles du réseau communal basse tension, hors éclairage public, atteint environ 155 km.

5.4.1.3. Réseau d'éclairage public

Principaux travaux réalisés :

- renouvellement de 80 luminaires par de nouveaux candélabres plus économiques, ainsi que l'échange de 399 lampes de l'éclairage public ;
- contrôle de la stabilité mécanique de 402 mâts d'éclairage public.

Le réseau d'éclairage public compte environ 101 km de câbles et 2'200 points lumineux pour une puissance installée globale de 285 kW. Les 80 luminaires remplacés cette année permettent, non seulement, le maintien d'un éclairage public de qualité, mais aussi, une économie de puissance d'environ 1.3%. Ces efforts s'ajoutent à ceux consentis ces dernières années pour réduire la consommation de l'éclairage public. Depuis 1999, la puissance installée a été réduite d'environ 79 kW, soit d'environ 22.3%.

5.4.2. Renouvellement et extension

Selon la planification établie à l'interne en coordination avec les autres entités concernées (Ville de Lausanne, Swisscom, Cablecom, etc.), le renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable et d'électricité s'est concentré principalement sur les ch. de Villardiez et des Vosges, les av. des Alpes et Ramuz, ainsi que sur des introductions d'immeubles pour le réseau d'électricité.

Ce renouvellement a occasionné :

- pour le réseau de distribution d'eau, la pose de 467 m de conduites principales, soit un renouvellement d'environ 1% du réseau, ainsi que le renouvellement de 30 alimentations d'immeubles et de 3 bornes hydrantes ;
- pour le réseau d'électricité, la pose de 5'850 m de câbles en cuivre isolé au plastique, toutes sections confondues (3'800 m pour le réseau basse tension + 2'050 m pour le réseau d'éclairage public).

5.4.3. Dépannages et services de piquet d'urgence

5.4.3.1. Eau

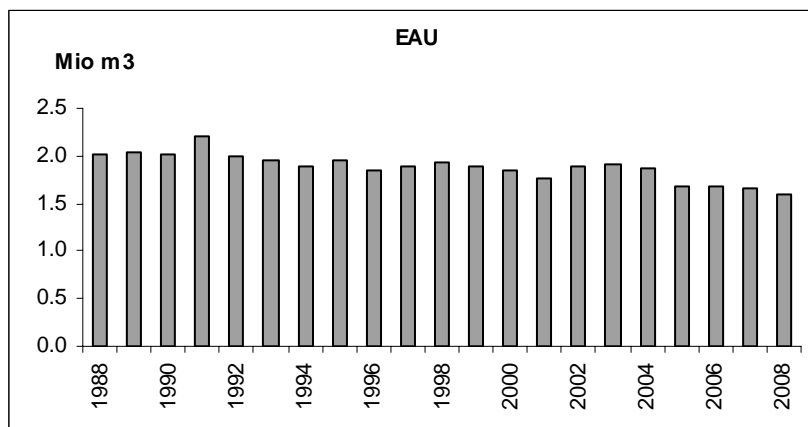
Le personnel du service des eaux de Pully et d'eauservice Lausanne a assuré 53 services de piquets. Ils se sont caractérisés par 8 interventions, toutes liées à la réparation de fuites.

5.4.3.2. *Electricité*

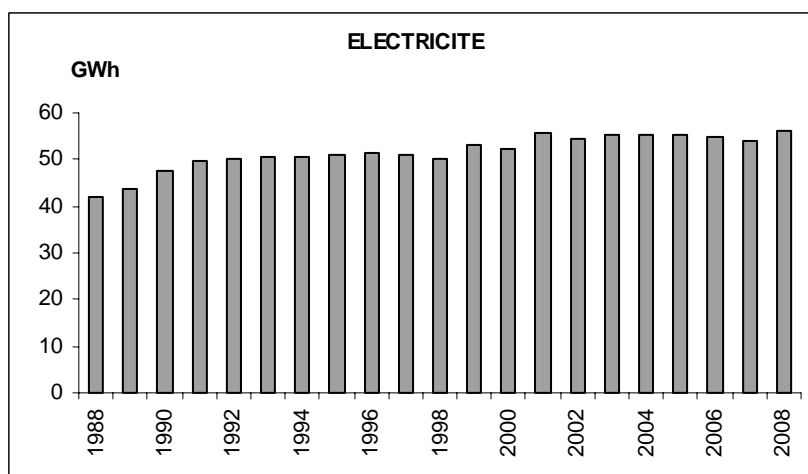
Le personnel a assuré 7 interventions, en dehors des heures et pendant les 53 services de piquet.

5.4.4. Statistiques

Volume introduit dans le réseau d'eau sur 20 ans



Volume introduit dans le réseau d'électricité sur 20 ans



5.4.5. Eau

Au 31 décembre, le nombre de contractants raccordés au réseau d'eau s'élevait à 2'032.

Volume introduit dans le réseau du 1.01.2008 au 31.12.2008

Sources de Montpreveyres*	219'172 m ³
Volume fourni par eauservice Lausanne*	1'371'416 m ³
Total	1'590'588 m³

La production des sources, bien qu'interrompue par quelques ruptures sur la conduite d'adduction, a été proche de son niveau de 2007. Elle représente 13.8% du volume introduit sur le réseau, ce dernier totalisant 1'590'588 m³.

5.4.5.1. *Volume consommé*

Le volume total facturé s'élève, hors imputations internes, à 1'387'000 m³. Le volume non mesuré, consommé pour les besoins de la Commune, (consommations propres du service des eaux, fontaines, service de défense incendie et secours, voirie, urbanisme) atteint 25'440 m³.

Le solde, soit 178'595 m³, se répartit entre les sous-comptages chez les clients (env. 4% du volume facturé, soit approximativement 55'000 m³), les soutirages sauvages et les fuites sur le réseau.

5.4.6. **Electricité**

Au 31 décembre, 10'950 contractants étaient raccordés au réseau d'électricité.

Les achats d'énergie électrique se sont élevés à 56'122'861 kWh, contre 54'147'323 kWh en 2007 (+ 3.6%). Après deux années de baisse, il s'agit de la plus forte consommation jamais enregistrée à Pully.

5.4.6.1. *Installations électriques intérieures et métrologie*

L'activité de l'unité "Installations électriques intérieures et métrologie" s'est concentrée sur le suivi de l'application de l'ordonnance sur les installations à basse tension (ci-après OIBT) (réception, contrôle technique et archivage), ainsi que sur les diverses mesures électriques nécessaires lors de la mise en service de nouvelles installations.

Au cours de l'exercice, 309 propriétaires d'immeubles ont été invités à faire contrôler leurs installations par des organismes de contrôles privés.

Actions liées à l'OIBT pour Pully

Avis d'installation	179
Rapports de sécurité	317
Avis de suppression de défaut	2
Ordres de contrôle	309
Rattrapage du contrôle périodique en retard :	
- Visites	379
- Contrôles terminés	30

Le marché du rattrapage du contrôle périodique OIBT, attribué à une entreprise pullliéranne, se poursuit conformément au calendrier prévu. Le travail sera terminé en 2009.

5.4.6.2. *Compteurs d'électricité*

Le parc d'appareils de tarification compte 11'121 compteurs. Le prix de révision d'un compteur ménage dépassant celui d'un compteur ménage neuf, les appareils défectueux ou à étalonner sont désormais systématiquement remplacés par du nouveau matériel.

1399 compteurs ont été changés dans le cadre de l'étalonnage. L'introduction d'une nouvelle grille tarifaire, au 1^{er} avril, a impliqué des relevés d'index intermédiaires exceptionnels de 250 installations et la modification d'environ 180 installations de comptage.

5.5. Bureau technique - Cadastre-Système d'Information du Territoire (SIT)

2008 a été une année de transition au niveau du personnel de l'unité de géomatique, avec le départ de M. Ph. Pahud courant avril, la place de responsable n'ayant été repourvue qu'en août par Mme C. Baumgartner, ingénieure HES en géomatique.

L'effectif, composé de quatre personnes, exerce un métier pluridisciplinaire indispensable au bon fonctionnement de la Commune. En effet, 80% des décisions économiques et politiques font référence à des informations liées au cadastre et à la gestion du sol. De nombreuses tâches découlent des différents besoins des services communaux et de leur gestion.

5.5.1. Collaboration avec la Commune de Belmont

Dans le cadre du Système d'information géographique intercommunal de Pully (ci-après SIGIP), la Commune de Belmont a planifié la saisie informatique de ses réseaux communaux (assainissement, eau potable, électricité). Le bureau d'ingénieurs, mandaté pour la saisie de ces données, a terminé de renseigner la base de données assainissement.

Une fois les derniers contrôles effectués, le bureau technique-cadastre-SIT devra assurer la partie "bureau" de la mise à jour de ce réseau, Pully étant dépositaire des données de la Commune de Belmont. La base de données de l'eau potable sera renseignée courant 2009 et le suivi technique sera assuré en collaboration avec le BIP.

Des plans à l'échelle du 1:2000, représentant le cadastre ainsi que des images aériennes de Belmont, ont été produits à la demande de leur service technique. Cette prestation a fait l'objet d'un devis basé sur les tarifs du marché.

5.5.2. Réseau d'électricité basse tension "Pully"

Les informations concernant la position des conduites électriques communales et de ses tubes sont saisies informatiquement depuis de nombreuses années déjà, sur la base des relevés de chantiers effectués quotidiennement. Les besoins des Services industriels (ci-après SI) ayant évolué, un collaborateur, ingénieur en électricité, a été engagé pour créer une base de données sur le cadastre des câbles, à savoir : la schématique électrique (renseignements sur les stations transformatrices, les armoires de distribution, les points de fournitures, etc. qui permet de déterminer où le courant se propage), la schématique interne (la manière dont les câbles sont raccordés à l'intérieur des installations), ainsi que l'éclairage public, le télécomptage et la fibre optique.

Ce travail de saisie est arrivé à son terme avec succès. L'exploitation de ces données ainsi que les opérations régulières de mise à jour ont pu commencer.

5.5.3. Réseau d'assainissement "Pully"

Si le réseau d'assainissement principal est maintenant bien maîtrisé grâce à la mise en place du PGEE, le réseau secondaire, en revanche, est peu connu. L'acquisition des données manquantes de ce dernier représentera un grand investissement en temps pour 2009 et les années à venir.

Quelques tâches parmi les activités courantes :

- relevés de chantiers et mises à jour des réseaux du cadastre souterrain ;
- production de plans pour les services communaux, les particuliers et les mandataires ;
- développement et alimentation des bases de données composant SIGIP ;

- relevés spéciaux : établissement de profils en long et en travers, état des lieux, plans de situation, etc. ;
- mesures périodiques : surveillance de terrains en mouvement ;
- permis de construire : examen des plans des géomètres officiels ;
- servitudes et mentions : contrôle de conventions et réquisitions d'inscription au Registre foncier ;
- divisions parcellaires concernant le patrimoine communal ;
- commission d'achat d'immeuble, d'estimation fiscale ;
- gestion des adresses (attribution des numéros et commande des plaques d'immeubles) ;
- collaboration à divers projets.

5.6. Bureau technique - chantier

5.6.1. Principaux chantiers en cours ou terminés

5.6.1.1. *Av. de Lavaux*

La réception finale des travaux de cet important chantier, qui a débuté en octobre 2005, a eu lieu en novembre 2008, après la pose, pendant l'été, des revêtements routiers finaux

Rappelons qu'un crédit complémentaire de CHF 490'000.00 a été voté lors de la séance du Conseil communal du 14 novembre 2007, pour un coût prévisible fin de chantier de CHF 8'140'000.00.

A fin 2008, certains petits travaux restent encore à réaliser, tels que la mise en place de l'éclairage public sur les mâts TL définitifs se trouvant dans le giratoire (la pose de ces derniers est en cours de réalisation) ainsi que des petits aménagements paysagers et le règlement de quelques servitudes.

Une communication relative au bouclage des comptes sera présentée au Conseil communal dans le courant de l'année 2009. Le crédit complémentaire alloué ne sera pas dépassé.

5.6.1.2. *Rattrapage de la mise en séparatif*

Dans le cadre de la poursuite de la mise en séparatif des eaux de bâtiments sur le territoire communal, la priorité a été mise sur les bâtiments non séparés et dont les eaux se déversent dans le réseau séparé communal effectif (rejets respectivement à la STEP, pour les eaux usées, et au lac, pour les eaux claires).

Pour la 2^e étape du rattrapage de la mise en séparatif, les propriétaires des ch. Davel, Fau-blanc, Liaudoz, Montillier, Osches, Verney, ainsi que les av. des Désertes, Général Guisan, Lavaux, C-F.Ramuz et Villardin ont été contactés.

Quatre propriétaires ont réalisé la mise en séparatif de leur bâtiment à la suite des courriers envoyés en mars 2008. Dix-sept propriétaires, contactés en 2007, ont également effectué ces travaux. Dans le cadre du chantier Arnold Reymond, l'ensemble du complexe scolaire et l'Octogone ont été mis en conformité. La majorité des propriétaires concernés a toutefois demandé un délai, jusqu'à fin décembre 2010, délai qui a été accordé par la Municipalité.

5.6.1.3. Ch. du Caudoz

Les travaux commencés en 2007 se sont achevés fin février 2008, dans les délais prévus, avec la mise en service des nouvelles conduites des réseaux eau, gaz et électricité. La pose du tapis définitif a été réalisée le 25 avril.

Les objectifs de remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection de la chaussée ont été pleinement atteints et aucun défaut n'a été constaté lors de la vérification finale des travaux effectuée le 2 juillet 2008.

Ce chantier s'est achevé avec un coût global inférieur de CHF 149'005.65 par rapport à la demande de crédit total de CHF 739'000.00.

La mise en place d'une conduite supplémentaire de gaz (non prévue dans le projet initial), une variante pour la pose des collecteurs et des travaux de régie divers et imprévus partiellement utilisés, ont contribué à cette économie.

5.6.1.4. Ch. de Villardiez

Les travaux ayant débuté le 10 mars 2008, se sont poursuivis durant toute l'année et seront achevés à fin février 2009. La mise en place du tapis final, ainsi que celle du cheminement piétonnier en revêtement coloré sur la partie Ouest seront exécutées à la fin du printemps.

Ce chantier engageant les réseaux d'eau, d'électricité, de gaz et de mise en séparatif s'est bien déroulé et les riverains ont été très coopératifs dans un secteur urbain relativement dense (photo ci-contre).



Les canalisations d'eaux claires et d'eaux usées ont été prolongées, pour des raisons techniques, d'une quinzaine de mètres sur le sentier de l'Eglise mais ces coûts seront englobés dans le poste "divers" du préavis.

5.6.1.5. Ch. du Fau-blanc - ch. du Montillier - Collège Arnold Reymond - Av. des Alpes



Construction du déversoir d'orages à l'av. des Alpes, 25 septembre 2008

Lors de sa séance du 21 mai 2008, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 3'313'000.00 destiné à couvrir les coûts liés à l'exécution de ce projet.

L'élément déclencheur de cet important chantier, à savoir la mise en séparatif, avait déjà été planifié dans le préavis N°4-2005, av. de Lavaux.

En effet, les ouvrages d'assainissement réalisés en 2006-2007 dans le cadre de l'av. de Lavaux ont été dimensionnés au plus juste, en tenant déjà compte de la réalisation, à très court terme, du projet proposé dans cette étude (pour éviter un surdimensionnement).

De plus, la réalisation de ce projet permettra, à terme, la mise en séparatif du bassin versant de Bellevue et du sentier de l'Eglise, suite logique de l'assainissement Nord-Sud jusqu'au lac.

Le Service électrique renforce son réseau, le Service des eaux pose une quarantaine de mètres de canalisation, le Service des routes procède à la réfection de la chaussée et la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DJE) réadapte l'aménagement urbain des ch. du Fau-blanc et du Montillier.

Ce chantier, d'une longueur totale d'environ 1'000 m, a débuté le 1^{er} juillet 2008 et devrait être achevé à fin juillet 2009.

5.6.1.6. Rte de Vevey, rte du Port

En date du 21 mai 2008, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 1'290'000.00 destiné à couvrir les frais liés à l'exécution de ce projet. Pour rappel, le Service du gaz de Lausanne est associé à ces travaux pour procéder, à ses frais, à la pose de deux conduites de gaz, basse et haute pression, conformément à leur plan général de remplacement des conduites en fonte. Le Service de l'électricité de Lausanne procédera également, à ses frais, à la pose d'un réseau moyenne tension dans la chaussée Nord de la rte de Vevey.

Ce chantier, d'une longueur de 400 m, a débuté le 8 septembre 2008, par la mise en place du système séparatif à la rte du Port, en réalisant deux nouvelles canalisations en tuyaux PVC, respectivement d'un diamètre de 600 et 700 mm pour les eaux claires et 400 mm pour les eaux usées.

Quelques risques d'effondrement de la fouille, détectés en début de chantier, notamment en raison de la présence d'une nappe phréatique élevée (niveau du lac) et d'un terrain fluant, n'ont finalement pas gêné le déroulement des travaux.

Ce tronçon, achevé fin 2008, les travaux se poursuivront sur la rte de Vevey avec tous les autres services jusqu'en juin 2009.

5.6.1.7. Av. C.F. Ramuz + Arrêt ligne TL N° 25 provisoire

Ce projet, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 14 novembre 2007 (crédit octroyé CHF 755'000.00), a débuté le 17 avril 2008.

Des travaux localisés de purges (remplacement ou renforcement de l'infrastructure existante) ont été réalisés jusqu'à fin juin 2008.

Le renouvellement de la couche d'usure (tapis) a été exécuté en 3 étapes, respectivement le 20 juillet, entre les intersections des ch. de Chamblandes et de Château-Sec, le 27 juillet, entre les ch. de Château-Sec et de la Joliette, puis finalement, les 13 et 14 août, entre les ch. de la Joliette et du Préau (photo ci-contre).



Les travaux se sont achevés le 18 octobre par la réfection du revêtement de 4 arrêts de bus.

Une communication relative au bouclage des comptes sera transmise au Conseil communal, courant 2009.

En raison de la mise en exploitation de la nouvelle ligne TL N° 25 dès le 15 juillet 2008, un arrêt TL provisoire a été réalisé, devant le parking de la COOP, en parallèle avec les travaux de l'av. C.F. Ramuz. Cet objet, inscrit au plan d'investissements 2007-2011 et piloté par les TL, a été

mis à l'enquête par l'Office fédéral des transports du 13 octobre au 12 novembre 2007 et n'a pas suscité d'opposition.

Il est à noter qu'une convention a été signée le 1er février 2008, entre la société coopérative COOP Bâle et la Municipalité de la Ville de Pully, autorisant cette dernière à créer un trottoir au droit du futur arrêt de bus provisoire de la ligne TL N° 25 sur une partie de la parcelle N° 328 (emprise 40 m²).

Ces travaux, d'un montant de CHF 37'000.00, se sont achevés le 13 juin 2008 et ne font pas partie du préavis "C.-F. Ramuz". Ils sont financés par le biais du compte budgétaire 430.3142, entretien routier. Une éventuelle subvention fédérale, d'environ 33% du montant des travaux, liée à l'aménagement de l'arrêt de bus, est à l'examen.

5.6.1.8. Ch. des Vosges

Faisant suite à la mise en séparatif du ch. de Villardin, en 2003, la DTSI avait demandé aux propriétaires du ch. des Vosges (chemin et conduites privés) de se mettre en conformité avec le règlement sur l'évacuation des eaux.

Après des négociations avec les propriétaires, un accord a été trouvé pour la répartition des coûts. Les travaux se sont terminés à fin 2008.

Ces conduites principales, nouvellement posées, deviendront propriétés communales après la constitution d'une servitude.

Les travaux d'assainissement, dont la part communale s'est élevée à CHF 45'000.00, ont été financés par le biais du compte budgétaire 460.3144, entretien des collecteurs.

La pose des conduites d'eau potable sera effectuée par le service des eaux ; la fourniture d'un montant de CHF 23'000.00 est prise en charge par le compte d'investissement, entretien et maintenance du réseau (EMR). Quant au service de l'électricité, le matériel à charge de la Commune représente un montant de CHF 25'000.00 (compte EMR).

5.6.1.9. Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) Pully

Cette importante étude étant achevée, le dossier définitif a été le déposé le 9 décembre 2008 pour signature au Département de la sécurité et de l'environnement du Canton (ci-après DSE).

Le bouclage des comptes de ce préavis, dont le crédit alloué ne sera pas dépassé, interviendra dans le courant de l'année 2009 et fera l'objet d'une prochaine communication. L'intégralité des subventions sera également versée à ce moment-là.

Un des objectifs principaux du PGEE, à savoir la mise en séparatif de la Ville de Pully à l'horizon 2045-2050, a été planifié avec des investissements futurs comparables à la moyenne de ce qui a été dépensé depuis l'an 2000 (CHF 1'900'000.00 par an, investissement et exploitation compris).

Dans la continuité de l'élaboration du PGEE, deux tâches importantes sont en cours, en collaboration avec les communes membres de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy (ci-après CISTEP). D'une part la révision complète de la tarification de l'épuration et l'évacuation des eaux et, d'autre part, la révision du règlement d'application du PGEE. Cette nouvelle mouture de règlement d'évacuation des eaux devrait être présentée au Conseil communal courant de l'automne 2009, pour entrée en vigueur début 2010.

5.6.2. PGEE intercommunal Pully-Belmont-Paudex

Cette étude étant également achevée, le dossier définitif sera déposé, début 2009, pour signature au DSE.

Contrairement au PGEE de Pully, le plan général d'évacuation des eaux intercommunal (ci-après PGEEI) a été financé par le biais du compte budgétaire STEP 470.3185.

5.6.3. Etudes en cours

5.6.3.1. *Traitement des eaux pluviales routières*

Dans le cadre du projet et à la suite de l'exécution des travaux à l'av. de Lavaux, la DTSI a étudié et mis en place un traitement des eaux pluviales routières à la source en collaboration avec un spécialiste. Il s'agit de deux types d'installations, d'une part des "chaussettes en géotextile" et, d'autre part, une "cuve" de filtration en inox.

Il est important de rappeler que dans le cadre du projet Lavaux, l'adoption du traitement à la source a permis une économie de l'ordre de CHF 700'000.00, montant qu'aurait représenté la construction d'un collecteur supplémentaire exigé par les services du Canton, et destiné uniquement à l'évacuation des eaux pluviales de l'av. de Lavaux.

Le 26 novembre 2007, la DTSI a présenté à l'EPFL, dans le cadre d'une conférence, le fruit de son expérience concernant ces modes de filtration et a fait part des véritables enjeux que sont l'optimisation des frais d'exploitation et la nécessité de poursuivre les études pour en confirmer l'efficacité.

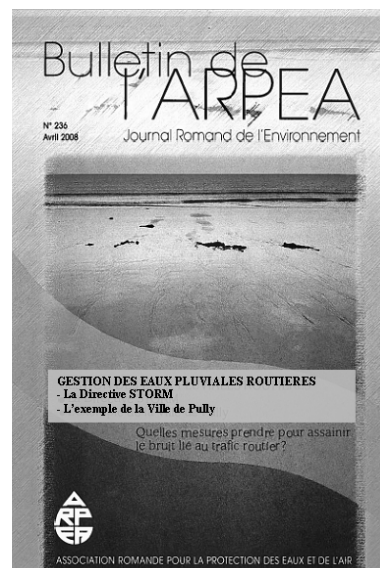
Soucieuse de trouver des partenaires financiers et techniques, la DTSI a, dans un premier temps, fait paraître un article dans le bulletin du Journal romand de l'environnement n° 236 (ci-après l'ARPEA), puis a effectué plusieurs démarches qui, à fin 2008, laissent fortement espérer la prochaine création d'un partenariat comprenant les appuis financiers et techniques de l'Office fédéral de l'environnement, le Service des eaux, sols et assainissement et de l'Ecole d'Ingénieurs de Fribourg.

5.6.3.2. *Gestion de l'entretien routier*

Lancé en 2008, ce projet consiste à mettre en place un outil de gestion de l'entretien routier. Dans un premier temps, il sera possible de mieux appréhender l'état ainsi que la valeur du réseau routier. Ces données permettront, par la suite, de planifier une stratégie à court, moyen et long termes des mesures d'entretien et de renouvellement, mais également d'assurer le maintien de sa valeur économique, estimée à plus de CHF 100'000'000.00. Les premiers résultats sont attendus pour 2009.

5.6.3.3. *Vérification des ouvrages d'art*

Dans le but d'adapter les axes prioritaires du réseau routier vaudois sur le territoire pulliéran au trafic 40T, un appel d'offres, sur invitation, a été lancé fin 2008 pour vérifier la sécurité structurale des ouvrages d'art (ponts, voûtages et passages inférieurs) qui n'ont à ce jour jamais fait l'objet d'étude depuis leur construction. Les résultats sont attendus pour 2009.



5.6.3.4. Av. de Belmont, pl. Chantemerle, ch. de Miremont, ch. des Marguerites et ch. de Beau-Soleil

Ce projet, pour lequel un rapport à la Municipalité avait déjà été présenté le 5 juillet 2006, pour réalisation en 2007-2008, a été reporté du fait d'une redéfinition des priorités.

A fin 2007, suite au déblocage du projet de construction de 3 bâtiments (Résidences de l'Avenir) par la régie Planet Invest SA (parcelles 3514 et 1782) et à l'agrandissement d'une villa (Belmont n°6), une partie des travaux d'assainissement prévus dans le futur préavis a dû être réalisée sans attendre et a été exécutée dans la même fouille que les conduites de raccordement privées des autres fluides des bâtiments en construction.

Ces travaux se sont achevés début 2008 et ont été financés par le biais du compte budgétaire 460.3144, réfection des canalisations.

L'année 2008 a vu la reprise du projet global initialement présenté en 2006, à savoir le remplacement des conduites industrielles, la mise en séparatif et la réfection de la chaussée, ceci en collaboration avec la DUE pour le réaménagement de l'espace public.

Conformément à la loi sur les routes, ce projet de requalification de l'espace a été transmis le 18 décembre 2008 au Département cantonal des infrastructures pour examen préalable.

Un préavis devrait être présenté au Conseil communal, à l'automne 2009, en vue d'une réalisation des travaux en 2009-2010.

5.6.3.5. Grand'Rue

Lors de la séance de coordination annuelle interservices du 28 novembre 2005, le service du gaz de la Ville de Lausanne a informé la DTSI que le remplacement de sa conduite principale de distribution, sise dans la Grand'Rue, était impératif, la mise en provisoire ne pouvant excéder trois ans.

De leurs côtés, les services communaux, après une évaluation minutieuse de leurs réseaux de fluide et d'énergie, ont conclu à la nécessité d'une rénovation de ces derniers.

La DUE saisit cette opportunité pour optimiser l'aspect de la rue et modifier son usage par la création d'une zone de rencontre. Cet aménagement sera une amélioration importante du cadre de vie.

La longueur totale du chantier est d'environ 120 m.

Ce projet sera présenté au Conseil communal le 11 mars 2009.

5.7. Assainissement et STEP

5.7.1. Réseau d'assainissement

Parallèlement à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et à la mise en séparatif des réseaux d'évacuation des eaux réalisée au cours des chantiers "multi réseaux" et du PGEE, il a été procédé :

- au curage d'environ 3100 m de collecteurs ;
- au contrôle télévisuel de près de 440 m de conduites ;
- au remplacement de quatre regards sur chambre défectueux ;
- à la vidange des sacs de route.

5.7.2. STEP

5.7.2.1. Quelques chiffres

Au 31 décembre, les équivalents habitants* raccordés à la STEP se répartissent comme suit :

	31.12.2007	31.12.2008
Belmont**	3'363	3'441
Paudex	1'624	1'656
Pully***	17'629	17'634
Totaux	22'616	22'731

* EH = Equivalent-habitant comprenant la population raccordée permanente + 1/3 lit d'hôtel + 1/3 lit para-hôtellerie + 1/3 nbre d'emploi + 1/4 places de café-restaurant.

** 70 habitants de la Commune de Lutry sont compris dans le total de Belmont.

*** 64 habitants du quartier lausannois du ch. des Côtes-de-Montmoiret sont compris dans le total de Pully.

En outre, 1'420 habitants de Pully sont raccordés sur le bassin versant de la Vuachère, relié à la STEP de Vidy.

Près de 10'400 contrôles analytiques de l'eau et des boues ont été effectués par le personnel de la STEP. Ils démontrent que les rendements sont excellents, avec 91% pour le traitement du carbone et 89% pour l'élimination du phosphore.

Avec une pluviométrie de 995 mm (1222.5 mm en 2007), il a été enregistré un déversement des eaux, après décantation, durant 116 heures (1.3% du temps), représentant un volume de 169'796 m³ (302'856 m³ en 2007), soit 7.1 % du volume total non traité biologiquement.

Données statistiques	2007	2008
Eaux traitées (m ³)	2'464'480	2'379'172
Débit moyen journalier (m ³)	7'582	6'505
Boues primaires soutirées (m ³)	14'035	14'101
Boues déshydratées évacuées pour l'incinération (to)	1'000	968
Matières sèches évacuées y compris digesteur (to)	295	279
Sables évacués à la STEP de Lausanne (to)	13	13
Déchets de grille incinérés à TRIDEL (to)	64	54
Perchlorure de fer pour déphosphatation (to)	214	228
Produits réactifs pour déshydratation (kg)	2'225	2'300
Electricité achetée aux SI de Pully (kWh)	165'600	121'218
Electricité fournie par le couplage chaleur-force (kWh)	320'404	385'027
Electricité vendue aux SI de Pully (kWh)	5'406	16'578
Electricité totale consommée (kWh)	486'004	506'245
Biogaz utilisé par le groupe (m ³)	190'745	222'866
Gaz de ville (acheté aux SI de Lausanne)	3'889	3'437

5.7.2.2. Principaux travaux

Concernant la réhabilitation de la STEP, trois études ont été effectuées dans le courant de l'année. En 2007, le laboratoire de constructions hydrauliques de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (ci-après EPFL) a été mandaté afin de déterminer l'emplacement idéal d'une éventuelle conduite de rejet dans le lac et de comparer son effet sur la qualité des eaux des rives du lac de la région par rapport à la situation actuelle.

Par la suite, une deuxième étude a été effectuée par des étudiantes de Master de l'EPFL, dans le cadre d'un projet de semestre relatif aux conséquences d'un éventuel raccordement des eaux usées de nos trois communes à la STEP de Vidy.

Dans le cadre d'un stage, une troisième étude a été effectuée par une étudiante française, portant sur l'intérêt d'un éventuel projet de STEP commune avec l'Est lausannois.

Une étude ainsi que des travaux de sondage pour l'utilisation d'eau industrielle provenant de la nappe phréatique, au lieu de l'utilisation de l'eau potable, ont été effectués. Le résultat confirme la présence d'eau, malheureusement en quantité insuffisante.

Un diagnostic effectué par le bureau Epiquir a permis de constater que quelques conduites et matériaux de la STEP sont composés d'amiante. Des mesures seront entreprises sur les parties pouvant apporter un certain danger.

Afin de sécuriser au mieux les installations et le personnel, les installations de détection incendie ont été raccordées au centre de traitement des alarmes 118 (ci-après CTA) et un système de transmission d'alarme a été installé.

Dans un but d'économie d'énergie, les démarreurs des soufflantes pour l'aération de la biologie ont été remplacés par des variateurs de fréquence. Ceci permettant de réduire la consommation d'électricité lorsque les charges de pollutions sont passablement faibles ou lorsque l'oxygénation de l'eau est suffisante.

Toujours dans un but d'économie, et à la suite d'essais peu concluants de pompage de l'eau de la nappe phréatique, des tests ont été effectués au moyen d'une centrifugeuse afin de déshydrater les boues digérées. Une étude sera réalisée au printemps 2009 et fera l'objet, le cas échéant, d'une demande de crédit au Conseil communal. Des travaux sont envisageables dès fin 2009.

Le 21 novembre 2007, à New York, l'ONU a lancé une campagne mondiale pour l'année internationale de l'assainissement, enjeu crucial pour la santé et la dignité d'un tiers de l'humanité qui vit sans installation sanitaire de base. La Suisse s'est associée à cette sensibilisation et a lancé une campagne nationale qui a réuni des partenaires publics et privés afin de mieux faire connaître au grand public les défis du "petit coin" et engager des améliorations concrètes. Pour donner vie à cette campagne, le week-end des 24 et 25 mai 2008 a été déclaré "week-end de l'assainissement". Pour participer à ce grand événement, la STEP a ouvert ses portes au public le samedi 24 mai.



Forage du sol pour le contrôle de la nappe phréatique

De nombreux travaux d'entretien tels que nettoyages, graissages, vidanges et contrôles sont effectués chaque semaine. Des travaux, plus occasionnels, ont aussi été effectués sur les installations tels que :

- le remplacement des stators et rotors sur les pompes à boues de la grille d'égouttage ;
- l'échange du moteur d'une soufflante de la biologie ;
- le remplacement des toiles du filtre à bandes de déshydratation ;
- la peinture du couvert métallique de l'atelier ;
- la vidange et le nettoyage des bassins de traitement biologique.

5.7.2.3. *Evacuation des boues*

La réglementation sur les zones d'apports impose à la Commune d'incinérer ses boues à la STEP de Vidy. Cette dernière ayant subi des travaux, la Commune a signé un contrat de prise en charge de ses boues avec l'usine d'incinération Saïdef de Posieux. Les travaux ayant pris fin en automne à la STEP de Vidy, le contrat avec Saïdef a été dénoncé pour la fin de l'année. Les premiers transports sur Vidy ont été effectués début décembre. Le changement de destination permet d'économiser sur le coût des transports, le prix du traitement restant identique. Les déchets de grille sont acheminés vers Tridel et l'ensemble des sables est toujours traité par la STEP de Vidy (lavage et mise en décharge).

5.7.2.4. *Station de pompage (STAP)*

Suite à l'audit effectué sur la station de pompage par le bureau Didier Steimer SA, un complément d'étude a été demandé au bureau Bonnard et Gardel. Le rapport final conclut que malgré son âge, la STAP se trouve dans un état satisfaisant et ne nécessite pas de travaux urgents.

5.7.2.5. *Stations de relevage (STREL)*

Il n'y a pas de gros travaux à signaler sur les deux stations de relevage.

5.8. Routes, voirie, gestion des déchets

5.8.1. Routes

Hormis les réfections de chaussées réalisées dans le cadre des chantiers "multi-réseaux", le tronçon de route du ch. des Daillettes-Est a été réhabilité.

5.8.2. Gestion des déchets

Comparaison des poids des divers ramassages en 2007 et 2008 (en kg)

Matière	2007	2008	Différence poids	Différence (%)
Ordures ménagères	3'991'100	3'900'846	- 90'254	-2.30%
Déchets encombrants	441'780	447'607	+ 5'827	+ 1.30%
Verre	625'800	640'493	+ 14'693	+ 2.30%
Papier	1'184'510	1'224'642	+ 40'132	+ 3.40%
Ferraille	77'464	81'247	+ 3'783	+ 4.90%
Déchets végétaux	1'060'970	1'002'831	- 58'139	-5.50%
Huiles usées	6'050	7'292	+ 1'242	+ 20.50%

PET	47'260	50'407	+ 3'147	6.70%
Aluminium + fer-blanc	8'011	7'585	-426	-5.30%
Piles	455	689	234	51.40%
Déchets spéciaux (CRIDEC)	6'816	5'754	- 1'062	-15.60%
TOTAL	7'450'216	7'369'393	- 80'823	-1.10%

Le total des collectes sélectives effectuées en 2008 s'élève à 3'468'547 kg, soit 47.07 % (taux de recyclage pour le périmètre Gedrel en 2007 : 40%) de déchets triés à la source (l'objectif fixé par le Plan directeur cantonal est d'atteindre 60% à l'horizon 2020), ce qui correspond, par habitant et par année à :

Déchets (en kg/habitant/an)	Pully 2007	Pully 2008	Vaud 2007 <i>Commune 1'000 hab ou +</i>
Ordures ménagères	240.08	233.44	280.00
Déchets encombrants	26.50	26.79	31.00
Verre	37.64	38.33	43.00
Papier	71.25	73.29	72.00
Déchets végétaux	63.80	60.01	74.00

5.8.2.1. Déchets verts

La collecte "porte à porte" des déchets végétaux donne entière satisfaction ; actuellement 1'321 conteneurs privés sont en service.

5.8.2.2. Papier

La collecte bimensuelle du papier porte ses fruits puisque le tonnage continue à augmenter.

5.8.2.3. Alu et fer-blanc

Les trois sites de ramassage de l'aluminium ménager et du fer-blanc, répartis dans la Commune, donnent de bons résultats. En revanche, vu l'augmentation du prix de la matière première, il apparaît que les conteneurs sont vidés par des personnes non identifiées, attirées par l'appât du gain. Cela nous vaut une baisse du tonnage pour 2008.

5.8.2.4. Déchets spéciaux

Depuis plusieurs années, deux journées de récolte des déchets spéciaux ont été organisées, les premiers samedis des mois de mai et d'octobre, en collaboration avec les communes de Belmont et de Paudex.

5.8.3. Coup de balai

Le samedi 17 mai 2008, des employés de Tetra Pak ont été volontaires pour effectuer un nettoyage de forêt en collaboration avec le service. Au cours de cette journée, il a été ramassé 360 kg de déchets. Le même jour, les Monts-de-Pully ont été nettoyés par des habitants de Pully. Cette opération sera certainement reconduite en 2009. Les remerciements sont de mise pour tous les participants.

5.9. Travaux du service

5.9.1. Service hivernal

L'hiver ayant été très doux, le service, secondé par celui des parcs et promenades, et, appuyé par des entreprises privées, n'est intervenu qu'à 15 reprises, dont 6 fois hors de l'horaire de travail.

5.9.2. Travaux journaliers

La nouvelle organisation de nettoyage des secteurs, mise en place au début 2006, donne entière satisfaction. Les balayeurs de secteurs, hormis ceux du village et des rives du lac, forment deux équipes mobiles composées de deux employés et d'un véhicule spécialement équipé. Ces derniers parcourent les secteurs Nord et Sud avec un programme de travail permettant un passage journalier ou hebdomadaire, selon la nécessité, aux endroits qui ne peuvent être nettoyés mécaniquement.

La priorité est donnée au nettoyage et au balayage des rues, arrêts de bus, places et trottoirs. Ce travail est effectué par les balayeurs, avec l'appui de deux balayeuses mécaniques, de même qu'un engin mécanique laveur. Une équipe s'occupe, chaque jour, du nettoyage des wc publics, du contrôle et du nettoyage des bennes à verre, des conteneurs à PET et des déchets organiques ménagers.

Un service d'entretien est également assuré les samedis, dimanches et jours fériés, de 6h00 à 9h00, afin de garantir la propreté du centre ville, des rives du lac et des principaux points de collecte des déchets.

5.9.3. Travaux spéciaux

Le service s'occupe aussi de l'entretien des routes et des trottoirs, y compris le fauchage des talus. Il remplace les bancs publics et les corbeilles à déchets, si besoin est. Il procède à l'échange du sable des 22 fosses à chiens, quatre fois par année. Enfin, il effectue de nombreux travaux demandés par les autres directions, représentant :

<u>Manifestations</u>	<u>657 h.</u>
<u>Autres services</u>	<u>249 h.</u>

Cette année, les travaux ponctuels les plus significatifs effectués par le service de la voirie sont les suivants :

- remplacement de 4 regards sur chambre ;
- remplacement de potelets à l'av. du Prieuré ;
- remplacement d'un sac d'eaux pluviales ;
- remplacement de 2 cadres sur des sacs d'eaux pluviales ;
- nettoyage des collecteurs des passages inférieurs de la Clergère avec l'entreprise Liaudet ;
- reconstruction d'un mur pl. de la Gare ;
- réfection et pose de planches en béton au sentier du Coteau Ouest ;
- réfection des sentiers ;
- réfection de 5 caniveaux ;
- réfection des trous sur chaussée avec tapis froid ;
- petits travaux de réfection à l'av. des Cerisiers, ch. de la feuillée et ch. du Manoir ;
- fabrication de bases pour corbeilles et bancs publics ;

- fabrication des cadres pour sacs d'eaux pluviales ;
- remplacement de corbeilles et bancs publics usagés ;
- réfection partielle de la chaussée avec coffre au ch. de Villardiez-est ;
- réfection des trottoirs aux ch. de Somais et de Rennier ainsi qu'à l'av. C.-F. Ramuz ;
- réfection des ilots au ch. des Roches ;
- aménagement pour conteneurs au ch. des Plateires 17 ;
- évacuation de déchets de bois le long des rives du Lac.

5.9.4. Cours d'eau

Suivi et contrôle du chantier de mise en place d'un système de mesure du débit de la Paudèze.

5.9.5. Campagne de propreté Pl. Neuve de mai à octobre 2008

Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation et de prévention pour la propreté de la pl. Neuve, un groupe de travail interservices s'est réuni, à plusieurs reprises, pour la mise en place d'une stratégie.

Des affiches ont été collées, des flyers d'information distribués aux parents et écoliers et, dès le mois d'août, 10 conteneurs de 240 l. ont été répartis sur la pl. Neuve et sur celle de la Gare.

Après 6 mois d'essai, le résultat est très mitigé : beaucoup de déchets sont laissés à côté des corbeilles et des conteneurs. Des sacs à ordures ménagères de 35 l. sont déposés dans les conteneurs, ce qui n'est pas le but de la campagne de sensibilisation.

DIRECTION



DE L'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT



6. Direction de l'urbanisme et de l'environnement

6.1. Message du Municipal

La planification du développement communal s'est poursuivie avec la suite de la réflexion engagée dans le cadre du plan partiel d'affectation (ci-après PPA) "Ramuz-Tirage". Le périmètre de cette planification englobe maintenant la pl. de la Gare. Elle sera accompagnée d'une étude sur les espaces publics. Ces projets concrétisent les réflexions menées lors de l'élaboration du plan directeur communal (ci-après PDcom) ; il en résultera une importante plus-value urbaine pour le centre de Pully.

Parallèlement à l'évolution de ces planifications, l'étude de faisabilité sur le devenir du Vallon de la Paudèze a été complétée par des études géotechniques indispensables avant la finalisation du PPA, alors que la réflexion engagée sur le devenir du Port de Pully a dû être quelque peu reportée, par manque de disponibilité.

Depuis la signature de la convention du projet d'agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM) par la Municipalité en février 2007, la Direction est restée très impliquée dans le développement du projet, en particulier de sa composante touchant plus directement les communes de l'Est lausannois. Le schéma directeur est en voie de finalisation à la fin de l'année 2008, il sera validé au printemps 2009.

Cette importante démarche de développement territorial donne un cadre à l'urbanisme de demain pour l'agglomération lausannoise. Elle devrait être considérée comme un enjeu majeur pour les communes.

En ce qui concerne les activités de la construction, et à l'instar des années précédentes, la Direction a traité un nombre constant de demandes de permis de construire pour des objets représentant une importante masse financière investie. Ces demandes sont accompagnées de leur lot de procédures juridiques habituelles, émanant notamment de voisins soucieux de découvrir des failles dans l'interprétation de la législation toujours plus complexe en matière d'aménagement du territoire.

Comme chaque année, plusieurs chantiers de réhabilitation du patrimoine immobilier communal ont été menés à bien, en particulier la réfection complète de la salle de sport du Collège Jules-Loth et le réaménagement des bureaux au rez-de-chaussée inférieur du Prieuré.

6.2. Planification du développement de la Ville

6.2.1. PPA "Boverattes"

Le plan directeur localisé "Boverattes" et le PPA "Boverattes", avec son règlement spécial, ont été adoptés par le Conseil communal le 14 novembre 2007.

Ils ont fait l'objet de quelques modifications soumises à une enquête publique complémentaire demandée par le Service cantonal du développement territorial.

Cette dernière a suscité de nouvelles oppositions, que la Municipalité se propose de lever, les ultimes tractations avec les opposants en vue du retrait de leurs oppositions ayant échoué.

Le projet a été examiné par la Commission permanente de l'urbanisme le 29 janvier 2009 et a été débattu lors du Conseil communal du 11 février 2009.

Force est de constater, une fois encore, que la crainte de voir son environnement immédiat bouleversé par de nouvelles constructions suscite de nombreuses réactions du voisinage. La Direction de l'urbanisme garde toutefois, dans le développement de projets d'aménagement du territoire, le souci de ménager tant l'intérêt public que les intérêts privés.

6.2.2. PPA "C.-F. Ramuz-Tirage"

En réponse aux nombreuses réactions suscitées par ce projet, une première étude complémentaire a été initiée au printemps 2007 afin d'étudier la faisabilité technique d'une liaison piétonne souterraine plus attractive entre le futur magasin COOP, le parking du Pré-de-la-Tour et la pl. de la Gare, avec l'objectif de supprimer la création d'un parking commercial dans le périmètre du PPA.

Les premiers résultats de cette étude ont permis de mettre en évidence la possibilité de développer une telle liaison sous la forme d'une galerie commerciale. Sur la base de ces réflexions, il s'est avéré également que cette étude méritait d'être encore approfondie, en incluant une réflexion plus globale sur la requalification de la pl. de la Gare et son sous-sol et en évaluant les possibilités de créer des surfaces commerciales plus attractives.

Il est probable que ces deux planifications soient réunies en un seul et unique plan pour en assurer la réalisation conjointe. L'ancien immeuble "pl. de la Gare 2" sera vraisemblablement démoli.

Il est prévu de soumettre le projet à l'examen préalable du Canton en avril ou mai 2009. Des études ont montré que ce secteur recèle un fort potentiel de développement pour Pully et que le bien-fonds de la Commune pourrait être avantageusement valorisé.

6.2.3. PPA "Lavaux - Roches - Pallin - Panchaude"

Une importante étude d'aménagement a été développée dans le secteur "Lavaux - Roches - Pallin - Panchaude". Elle conduira à un addenda au PPA éponyme pour permettre la construction du siège social d'une entreprise. Etant donné le fort enjeu urbain du projet, il a été couplé à une étude d'espace public pour la création d'un giratoire au carrefour et le réaménagement du pont de la Panchaude.

6.2.4. PPA "Port de Pully" et PPA "Vallon de la Paudèze"

Ces projets de PPA sont en suspens en raison des nombreux dossiers traités par les collaborateurs de la Direction et du manque de disponibilités de ces derniers. Les études seront reprises ultérieurement.

6.2.5. PGA des Monts-de-Pully et PPA du Hameau des Trois-Chasseurs

Le 17 décembre, la Municipalité a approuvé le préavis N°2-2009 proposant de confirmer, sans modification, l'approbation conjointe du PGA des Monts-de-Pully et du PPA du Hameau des Trois-Chasseurs, adopté par le Conseil communal le 11 octobre 2000, en subordonnant la mise en vigueur de ces plans à une opération de remaniement parcellaire avec péréquation réelle. Ces plans ont fait l'objet d'une nouvelle décision du Conseil communal le 11 février 2009, conformément à l'arrêt du Tribunal administratif sur la question de la mise en œuvre d'une péréquation réelle. Le Service cantonal vaudois du développement territorial (ci-après SDT) a validé ce programme de travail ; il sera conduit par les instances du syndicat d'améliorations foncières des Monts-de-Pully.

6.2.6. Toilettage du règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions

La démarche pour le toilettage du règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (ci-après RCATC) a été initiée au cours de l'année 2007.

En raison des nombreux dossiers traités par les collaborateurs de la Direction et de leur manque de disponibilités, la poursuite des réflexions et les propositions concrètes de modifications du règlement seront élaborées et soumises à la Municipalité en 2009, puis au Conseil communal au terme de la procédure requise (examen préalable de l'Etat et enquête publique). Il est important de souligner qu'il s'agira bel et bien d'un toilettage et non pas d'une révision.

6.2.7. Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM)

Les premières réflexions menées en 2004-2005 par les quatre Municipalités de l'Est lausannois et celle de Lausanne, dans le but de maîtriser le développement de l'urbanisation et des transports privés, ont naturellement été intégrées au projet d'agglomération Lausanne-Morges.

Ce projet définit le développement de l'agglomération en termes de transports et d'urbanisme d'ici à 2020 ; à cet horizon, l'agglomération doit pouvoir accueillir une croissance démographique estimée à environ 35'000-40'000 habitants et presque autant d'emplois. Outre ses objectifs de planification, le PALM doit permettre l'obtention de subventions fédérales ; une enveloppe de 6 milliards a été votée par les chambres fédérales à fin 2006, dont 3,5 milliards sont destinés à des projets futurs d'agglomération.

Le projet a été admis par la Confédération en décembre 2008, ce qui ouvre la possibilité d'obtenir des crédits pour financer des réalisations communales. Il a obtenu une appréciation de grande qualité.

Il est indispensable que le projet bénéficie d'une forte adhésion politique et technique à l'échelle intercommunale.

Le document général est accompagné de réflexions localisées en termes d'urbanisation et de transports. Ces réflexions prennent la forme de schémas directeurs. Les communes de l'Est lausannois (Belmont/Lausanne-Lutry-Paudex-Pully et Lausanne) ont donc poursuivi leur travail dans la perspective de l'élaboration d'un Schéma directeur de l'Est lausannois (ci-après SDEL).

Un groupe de mandataires spécialisés (urbanisme, transports, environnement) a travaillé sous la conduite d'un groupe de travail et d'un GROFIL durant l'année 2008 ; ils ont mis au point le projet de territoire constitutif du SDEL : ce dernier sera validé politiquement début 2009. Il s'en dégage des options très intéressantes pour les communes du SDEL et en particulier pour Pully.

Le processus général PALM-SDEL connaît, depuis la fin 2008, une forte accélération. Les schémas directeurs sont appelés à être étroitement liés (collaboration) pour élaborer les projets qu'ils entendent voir financer par le fonds fédéral des infrastructures. Cette opportunité doit être saisie mais elle génère de nombreuses études détaillées à produire et à mettre en œuvre à l'échelle du SDEL. Pour y faire face, il serait souhaitable que ce dernier se dote, début 2009, d'un bureau technique, à l'image des autres SD du PALM, capable de défendre les intérêts intercommunaux de l'Est lausannois.

6.3. Aménagements urbains

6.3.1. Grand'Rue

La Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) étant confrontée à l'urgence des réfections infrastructurelles dans ce secteur, la DUE a été amenée à produire un projet d'espace public. Ce dernier a pris la forme d'une zone de rencontre, très favorablement accueillie par les commerçants et durant l'enquête publique. Il sera soumis au Conseil communal le 11.03.2009.

6.3.2. Fau-blanc

La Direction a également poursuivi ses réflexions sur la problématique des espaces publics et de leur requalification urbaine en relation avec de futurs chantiers initiés par la DTSI, en particulier pour le réaménagement des ch. du Fau-blanc et du Montillier.

6.3.3. Giratoire Lavaux-Roche

Le développement du PPA "Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude" a des répercussions sur l'av. de Lavaux en raison de la sortie du parking du bâtiment prévu dans ce PPA. La charge supplémentaire de véhicules serait facilement absorbée par l'aménagement du carrefour sous la forme d'un giratoire. Ce projet s'inscrit parfaitement dans le concept global d'aménagement paysager et routier de l'avenue. Il en va de même de la requalification du Pont de la Panchaude, duquel la circulation automobile sera bannie au profit de la mobilité douce.

Ainsi, les objectifs visés par ces aménagements sont atteints, à savoir :

- diminuer l'aspect fortement routier de l'avenue ;
- atténuer l'effet de coupure qu'elle constitue à travers la Ville de Pully ;
- et améliorer la sécurité des piétons et des usagers.

La nouvelle identité de l'av. de Lavaux est la preuve d'une intégration urbaine et paysagère réussie en ajoutant une note esthétique à un espace public fonctionnel.

6.3.4. Av. de Belmont - Pl. Chantemerle

En raison de travaux prévus sur ces deux éléments viaires pulliérans, la DUE a finalisé un projet d'aménagement de l'espace public qui vise à sécuriser la circulation des piétons et à requalifier l'aspect de la voirie, actuellement en mauvais état. La pl. de Chantemerle sera transformée en un parvis vert, dans l'esprit de l'esplanade existante, au bénéfice d'activités publiques de détente. Cette mesure rétrécira les voies de roulement qui sont résiduelles et confuses aujourd'hui. Il en résultera aussi un effet modérateur sur le trafic automobile.

6.4. Activités de la construction

Toutes catégories confondues, la masse financière représentée par les autorisations de construire délivrées en 2008 atteint près de CHF 50'000'000.00 d'investissements potentiels (CHF 63 millions en 2007).

Ce sont toujours et principalement les demandes concernant des immeubles d'habitation en propriété par étages qui sont nombreuses, ainsi que des habitations individuelles et des petits bâtiments. Ces secteurs représentent 28.14 millions de francs (CHF 23.75 millions en 2007), respectivement 7.5 millions de francs d'investissements (CHF 11.8 millions en 2007).

Par contre, la transformation, la rénovation et l'entretien des bâtiments ont connu un fléchissement puisque le montant des travaux autorisés s'élève à CHF 14.35 millions (CHF 27 millions en 2007).

6.4.1. Police des constructions

Les données quantitatives sont présentées dans les tableaux ci-après. Les valeurs financières doivent être comprises conformément au chiffre 2 du Code des frais de construction (CFC), c'est-à-dire sans le prix du terrain, ni le coût des aménagements extérieurs, du mobilier et des frais secondaires.

Projets autorisés toutes catégories confondues (valeur en millions de CHF)	2007	2008
Immeubles d'habitation collectifs	28.80	32.10
Maisons familiales	16.84	12.10
Bâtiments administratifs, commerciaux et d'intérêt général	17.14	5.80
Totaux	62.78	50.00
Projets autorisés en matière de constructions nouvelles (valeur totale en millions de CHF)	2007	2008
Immeubles d'habitation collectifs	23.75	28.15
Maisons familiales	11.79	7.50
Bâtiments administratifs, commerciaux et d'intérêt général	0.30	0.00
Totaux	35.84	35.65
Projets autorisés en matière de transformation et de rénovation (valeur totale en millions de CHF)	2007	2008
Immeubles d'habitation collectifs	5.05	3.95
Maisons familiales	5.05	4.60
Bâtiments administratifs, commerciaux et d'intérêt général	16.85	5.80
Totaux	23.35	14.35
Demandes d'autorisation de construire/de démolir	2007	2008
Nombre de dossiers enregistrés	145	136
Nombre de dossiers soumis à autorisations	135	104
Nombre de dossiers retirés (ou suspendus)	10	8
Nombre de permis de construire refusés	1	1
Nombre de permis de construire délivrés	124	103
dont :		
• Après enquête publique	52	47
• Dispensés de l'enquête publique	72	56
• concernant :		
• Projet de bâtiments d'habitation collectifs nouveaux	10	14
• Projet de maisons familiales nouvelles et transformées	56	43
• Autres constructions principales	1	5
• Transformations, agrandissements	37	77

• Ouvrages accessoires	20	10
• Démolitions (avec permis de construire)	6	9
• Démolitions (sans permis de construire)	0	0
Demandes de permis d'habiter/d'utiliser	2007	2008
Nombre de permis d'habiter/d'utiliser délivrés (définitifs)	39	31
concernant :		
• Bâtiments d'habitation collectifs	9	5
• Maisons familiales	3	4
• Autres constructions principales	4	7
• Transformations, agrandissements	18	16
• Ouvrages accessoires	5	12
Construction de logements	2007	2008
Nombre de logements autorisés	50	62
Nombre de logements en construction	46	70
Nombre de logements construits (occupés)	10	47
Nombre de logements construits (vacants)	4	3

6.4.1.1. *Procédures de recours*

Le nombre de recours interjetés contre des décisions municipales relevant de la police des constructions reste toujours constant. En 2008, huit nouveaux recours sont venus s'ajouter aux neuf recours encore pendants des années précédentes. Au cours de l'année, six causes ont été jugées par la Cour de droit administratif et public (CDAP). Toutes ont été rejetées et le bien-fondé des décisions prises par la Municipalité confirmé. Quatre recours ont également été retirés. Au 1^{er} janvier 2009, sept causes sont encore en attente d'un verdict.

6.4.1.2. *Tout-venant administratif*

La DUE a fait face à une recrudescence de correspondances à rédiger à l'adresse de citoyens mécontents. Dans une très large majorité, ces demandes sont farfelues, incohérentes voire extravagantes. Certains cas peuvent même être assimilés à de la quérulence.

Le traitement de ces dossiers est chronophage et la DUE se trouve démunie pour y remédier. La délation est également fréquente et requiert des forces de travail pour les suites à donner. A signaler également, les nombreuses sollicitations, parfois abusives, de la part des constructeurs qui exigent un traitement de faveur pour leur dossier.

6.5. Transformations et rénovations du patrimoine immobilier

6.5.1. Désamiantage du Collège de l'Annexe Ouest

Le patrimoine immobilier communal est l'objet d'expertises techniques systématiques depuis 2006 avec le programme EPIQR. Ces expertises comprennent également le dépistage de l'amiante.

Lors de sa séance du 24 juin 2008, le Conseil communal a été informé de la détection de traces d'amiante dans la composition des plaques utilisées pour les faux plafonds du Collège de l'Annexe Ouest. Les analyses de l'air, effectuées à l'intérieur des locaux, ont confirmé qu'il n'y a aucun

danger pour la santé des occupants fréquentant l'établissement. Le bâtiment doit toutefois être assaini dans un délai d'un an conformément à la directive de la Commission Fédérale pour la Sécurité au Travail et le Droit fédéral.

Les travaux de désamiantage ont fait l'objet d'une demande de crédit de CHF 1'234'749.00 par le biais d'un préavis accepté en 2008 par le Conseil communal. Ils seront réalisés durant les vacances scolaires de l'été 2009.

6.5.2. Réfection de la salle de gymnastique du Collège Jules Loth

Construit en 1964, et bien qu'entretenu régulièrement depuis sa construction, le Collège Jules Loth n'en a pas moins vieilli, notamment sa salle de gymnastique et ses infrastructures.

Les conduites de distribution, qui sont la cause de nombreuses ruptures et infiltrations d'eau et la vétusté caractérisée du sol de la salle de gymnastique mettent en péril aussi bien l'usage que la pérennité du bâtiment. Malgré les réparations ponctuelles, ces défauts ne peuvent plus être maîtrisés de manière efficace et économique.

Les travaux de réfection de la salle de gymnastique et de ses installations techniques, ainsi que la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux du Collège Jules Loth, ont fait l'objet d'une demande de crédit de CHF 1'270'000.00, par le biais d'un préavis accepté en 2008 par le Conseil communal. Ils ont débuté en automne et seront achevés au printemps 2009.

6.5.3. Défauts des vitrages des façades du Collège des Alpes

Cinq ans après l'inauguration du Collège des Alpes, le problème des défauts des vitrages des façades subsiste encore aujourd'hui. Réduit de CHF 70'000.00 par le Conseil communal, le crédit alloué s'est avéré, lors de la rentrée des soumissions, insuffisant pour réaliser les travaux de remise en état.

Plusieurs rencontres avec l'entreprise adjudicataire ont eu lieu afin d'examiner les possibilités d'économies. Dans ce but et afin d'avoir une meilleure appréciation de l'importance et de la complexité des travaux, il a été décidé de réfectionner, comme prototype, le vitrage Sud de la ludothèque.

Si ces travaux ont confirmé la pertinence du concept de réfection, proposé par l'expert et décrit dans le préavis, ils n'ont pas permis d'identifier des pistes d'économies significatives. Il s'avère donc que les moyens financiers mis à disposition ne permettent pas de réaliser l'assainissement de l'ensemble des bâtiments, comme prévu dans le préavis N° 13-2005 et dans le descriptif d'appel d'offres.

Face à cette situation et étant donné qu'aucun fait majeur nouveau n'a été décelé sur les bâtiments depuis 2002, la Municipalité a opté pour une réfection partielle en décidant de corriger uniquement les défauts des façades responsables d'infiltrations qui perdurent, soit les vitrages Ouest du Collège secondaire, et de remplacer l'ensemble des stores défectueux. Ces travaux seront réalisés au printemps 2009.

6.5.4. Transformations intérieures du bâtiment du Prieuré 1

Au printemps 2008, les travaux de redistribution des bureaux du 1^{er} étage du bâtiment de l'Administration au Prieuré 1 ont été terminés.

La réception et la cafétéria ont été mises en conformité, selon les normes de protection contre l'incendie, par une cloison qui les sépare de la cage d'escalier.

D'autres réfections ponctuelles sont prévues ou en cours.

6.5.5. Réfection de la buvette du Club nautique dans la "Capitainerie" du port

Au printemps 2008, la buvette du Club nautique, qui n'avait pas fait l'objet de travaux depuis de nombreuses années, a été rénovée.

Le vitrage Sud et sa porte vitrée vétustes ont été remplacés par une baie vitrée coulissante et pliante qui permet une ouverture complète de la buvette vers l'extérieur. La cuisine enfermée à l'arrière de la buvette a été remplacée par une cuisine avec bar beaucoup plus conviviale.

Cet investissement a été financé par le biais du budget et la participation du Club nautique de Pully.

6.5.6. Pl. Neuve, œuvre d'art de M. Y. Dana

Le 19 avril 2008, une importante fissure a été constatée à la base de "l'Aile", œuvre d'art de M. Y. Dana située au Sud-Ouest de la Pl. Neuve.

Les dispositions nécessaires ont été prises immédiatement et l'œuvre a été étayée pour éviter son effondrement. Les travaux d'assainissement, dictés par l'ingénieur civil mandaté, à savoir le renforcement de la sculpture et le remplissage en béton de sa base, ont été achevés dix jours plus tard.

6.5.7. EPIQR, concept de gestion de l'entretien du patrimoine immobilier

Le logiciel EPIQR permet d'établir l'importance des dégradations d'un immeuble et de déterminer le coût estimatif de sa remise en état, en comparant des scénarios et en planifiant les investissements compte tenu du vieillissement des éléments du bâtiment.

L'expertise technique systématique du patrimoine immobilier communal, avec l'outil de diagnostic EPIQR, suspendue momentanément en 2008, devrait être poursuivie en 2009.

En effet, après la mise en évidence d'amiante dans la composition des plaques utilisées pour les faux plafonds du Collège de l'Annexe Ouest, la Municipalité a décidé d'accélérer le programme de dépistage d'amiante pour les bâtiments scolaires au détriment des autres bâtiments communaux.

6.5.8. Inventaire amiante des bâtiments scolaires communaux

Au terme d'un travail d'investigations et de sondages sur le terrain, des rapports circonstanciés ont été déposés pour les Collèges Arnold Reymond, Clergère, Chamblandes, Chantemerle, Fontanettaz, Jules Loth, Mallieu, Pierre d'Arvel, Principal, ainsi que pour le Théâtre de l'Octogone et la salle omnisports. Ces rapports signalent, pour la plupart d'entre eux, de faibles quantités d'amiante ne nécessitant pas d'assainissement, à court ou moyen terme, notamment dans les chaufferies et autres locaux techniques, non accessibles au public.

6.6. Inspectorat des chantiers - Prévention des accidents

Comme chaque année, cet organe a contrôlé la sécurité sur les chantiers du bâtiment et du génie civil, cela dans son rayon d'activité couvrant les communes de Pully et de Paudex. Dans ce cadre, 78 chantiers ont été visités à plusieurs reprises :

- 57 à Pully ;
- 21 à Paudex.

67 d'entre eux l'ont été à l'occasion de travaux liés à la construction ou à la transformation de bâtiments, dont 11 en rapport avec des travaux routiers ou d'infrastructures techniques. Par ailleurs, il a été procédé à l'inspection spécifique de :

- 14 grues ou engins de levage ;
- 26 échafaudages fixes ou mobiles.

6.7. Chauffages et réservoirs à combustible

Au 31 décembre 2008, la Ville de Pully comptait 1'975 installations de chauffage individuelles ou collectives, soit 10 de plus qu'une année auparavant.

Bien que les chiffres ne puissent pas être considérés comme le reflet d'une tendance durable, constat est fait que le gaz gagne toujours plus du terrain en tant qu'énergie de chauffage (installations nouvelles ou transformées).

Le fonctionnement de ces installations est assuré par les énergies suivantes :

Mazout	1'112
Mazout et appoint	7
Gaz	729
Gaz et appoint	9
Electricité	78
Bois et appoint	7
Pompe à chaleur + électricité	10
Pompe à chaleur + gaz	9

La capacité des différents réservoirs à combustibles et à carburants atteint 11'899'075 litres, répartis comme suit :

Mazout	11'435'710
Benzine	140'000
Diesel et essence	311'365
Huile	10'000
Solvants	2'000

6.8. Développement durable

6.8.1. Agenda 21

La collectivité pulliérane doit impérativement parvenir à concilier les exigences économiques, sociales et environnementales. C'est le seul moyen de donner aux générations à venir une chance de bénéficier d'une bonne qualité de vie.

Le choix de la Municipalité de privilégier la mise en œuvre progressive d'actions concrètes de développement durable allant dans le sens d'un Agenda 21 est concluant. Cette année encore, les actions mises en place ont nécessité peu de moyens financiers et certaines d'entre elles pourraient rapporter un bénéfice à moyen terme.

Les démarches de développement durable mises en œuvre sont poursuivies, notamment le Label Cité de l'énergie et la campagne Display.

En participant à la Semaine de la mobilité, à Bike to work, à NewRide et en subventionnant l'achat de vélos électriques (dès 2009), la Municipalité confirme sa volonté d'encourager le recours à une mobilité douce visant à diminuer les nuisances environnementales.

La large palette d'activités présentée lors des manifestations a répondu aux attentes d'un public toujours plus attentif à l'environnement et avide d'informations. Avec un tel succès, l'année 2009 sera encore plus riche en actions, lesquelles ne cesseront de s'étendre, tout comme l'intérêt de la Municipalité et du public pour le développement durable.

6.8.2. Journée du soleil

La Journée du soleil 2008, qui s'est déroulée les vendredi 16 et samedi 17 mai, était, pour la première fois, organisée à l'échelle européenne. Plus de 4'000 manifestations consacrées à l'énergie solaire se sont déroulées dans les dix pays d'Europe participants, et parmi elles, une cinquantaine en Suisse romande, dont Pully.

Cette journée était d'opportunité pour informer le public sur la production des centrales photovoltaïques du Collège de l'Annexe Ouest (1999) et du bâtiment administratif de la Damataire (1992) depuis leur mise en service, à savoir 110'000 kWh produits.

En outre, la Ville de Pully a présenté son premier "RoadShow" en collaboration avec "NewRide" d'Energie Suisse. Les visiteurs ont eu l'occasion de tester des vélos électriques de marques et de types différents, tous rechargeables également à l'électricité solaire.

Les professionnels venus sur place présenter ces vélos ont répondu aux nombreuses questions du public, le tout dans un cadre convivial.

6.8.3. Semaine de la mobilité

Pour la deuxième fois consécutive, la Ville de Pully a participé activement à la Semaine européenne de la mobilité en organisant diverses manifestations destinées à promouvoir les avantages de la mobilité douce (marche, vélo, transports en commun).

Le vendredi 19 septembre, la Municipalité a convié avec succès la population à un apéro-mobilité à la Pl. d'Obernai. Au menu : "Tester les transports publics" avec distribution de titres de transports journaliers gratuits valables sur l'ensemble du réseau Mobilis, distribution de la carte "Alors, ça marche ?" indiquant le temps nécessaire pour se déplacer à pied d'un point à un autre de Pully, essais de vélos électriques.

Cette semaine-là, une grande partie du personnel de l'Administration communale a montré l'exemple en adhérant à l'action "Ca marche pour ma Commune". Podomètres à l'appui, près de 70 collaborateurs ont effectué au total 4'101'788 pas, parcourant ainsi 2'543 km, soit la distance de Pully à Ankara (Turquie).

6.8.4. Plan de mobilité d'entreprise

A l'issue du diagnostic des déplacements au sein de l'administration, premier pas d'un Plan de mobilité d'entreprise, un catalogue de mesures et en cours d'évaluation et proche d'être validé.

L'ensemble des mesures permettra de favoriser l'utilisation des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle, pour les déplacements liés aux activités professionnelles ainsi que pour les trajets pendulaires. La démarche vise à diminuer les nuisances environnementales, les besoins énergétiques et les impacts économiques et sociaux liés à la mobilité professionnelle.

Le catalogue de mesures servira de base à la Municipalité pour décider de la mise en place d'un plan de mobilité d'entreprise.

6.8.5. Cité de l'énergie

Pour obtenir le Label Cité de l'énergie, la Ville de Pully doit réaliser plus de 50% des actions énergie-climat possibles sur son territoire. A ce jour, 33% des mesures réalisables ont été effectuées. Un potentiel d'amélioration existe dans tous les domaines concernés.

L'engagement de la Ville de Pully dans un programme de politique Energie-Climat 2009-2013 comprenant des principes directeurs, des objectifs qualitatifs pour les bâtiments et le développement territorial, permettrait d'obtenir la reconnaissance "Partenaire en processus" en vue de l'obtention du Label Cité de l'énergie.

Sur cette base, la Municipalité décidera de la poursuite de la démarche en vue de l'obtention du Label Cité de l'énergie.

6.8.6. Campagne Display

Depuis 2007, les performances énergétiques et environnementales des bâtiments scolaires communaux sont rendues publiques avec l'affiche "Display".

Les bâtiments sont évalués sur trois points : consommation d'énergie primaire, émission de CO₂ et consommation d'eau. L'affiche donne la performance du bâtiment dans chacune de ces trois catégories, reportée sur une échelle de 1 (classe A, en vert) à 7 (classe G, en rouge), selon un modèle bien connu du public.

Dans une prochaine phase, l'affiche "Display" devrait équiper l'ensemble des bâtiments de l'administration.

6.8.7. NewRide

En Ville de Pully, malgré une topographie relativement escarpée, le vélo reste adapté pour effectuer de nombreux trajets, en particulier pour les itinéraires Est-Ouest.

En adhérant, au programme "NewRide" d'Energie Suisse en 2007, la Municipalité s'est engagée à promouvoir les vélos électriques en diffusant des informations sur les vélos ainsi qu'en organisant des expositions publiques permettant de les tester.

Lors des expositions mises en place à Pully, à savoir la Journée du soleil et la Semaine de la mobilité, la population pulliérane a eu l'occasion de tester différents vélos et de poser des questions techniques et financières. L'octroi d'une subvention communale pour l'acquisition d'un vélo électrique, telle que pratiquée dans plusieurs communes voisines, était une demande récurrente des pulliérans.

Pour promouvoir le vélo et palier aux particularités topographiques de la Ville de Pully, la Municipalité a décidé d'octroyer en 2009, à certaines conditions, une subvention de CHF 300.00 TTC à l'achat d'un vélo électrique par un pulliérant.

6.8.8. Bike to work

Le programme "Bike to work" ou "A vélo au boulot", lancé sous l'impulsion de Pro vélo Suisse, a pour objectif d'encourager les déplacements pendulaires à vélo et de promouvoir la santé publique. Il s'adresse à toutes les entreprises et services publics.

Pour la troisième édition nationale de "A vélo au boulot", du 1^{er} au 30 juin 2008, le personnel de l'administration communale a participé activement à cette action.

Le froid, la pluie, puis la chaleur du mois de juin 2008 n'ont, à aucun moment, eu raison de la détermination des collaborateurs de l'administration. Pleins d'entrain dès le matin, quelques-uns ont enfourchés leur bicyclette et parcouru au total 1'477 km sur la durée de l'action.

En Suisse, plus de 45'000 personnes ont parcouru cette année quelque 6.94 millions de kilomètres à vélo dans le cadre de "A vélo au boulot". Cela représente plus d'un million de francs économisés sur la facture des carburants et 1'291 tonnes d'émissions de CO₂ évitées !

6.9. Transformations et rénovations du patrimoine immobilier

A l'instar de l'exercice précédent, la Direction a consacré une part importante de son temps à mener à bien différents programmes de réhabilitation et de modernisation du patrimoine immobilier communal, que ce soit sous sa propre responsabilité ou avec le concours de mandataires spécialisés. Une somme de CHF 560'000.00 a été investie cette année dans ce but.

En collaboration avec la Direction des domaines, gérances et sports, la division architecture assume l'entretien et la rénovation des immeubles du patrimoine immobilier de la Ville, soit :

- 28 bâtiments locatifs
- 32 bâtiments administratifs
- 13 bâtiments scolaires
- 4 églises
- 3 théâtres
- 1 piscine couverte
- 1 centre sportif (Rochettaz)
- 1 piscine non couverte (Pully-Plage)
- 1 port de petite batellerie

La majorité des interventions sont planifiées d'année en année et financées par le biais du budget soumis au Conseil communal, mais également par voie de préavis selon leur importance.

L'année écoulée a vu notamment s'effectuer les travaux ci-après :

- réfection provisoire des courts de tennis 6 et 7 au Centre sportif de Rochettaz suite à l'affaissement du talus Sud et attribution d'un mandat d'étude à un bureau spécialisé en géotechnique ;
- remplacement partiel de la tuyauterie en fibro-ciment du réseau d'eaux usées, devenue poreuse, dans le garage du Service de la voirie à la Damataire ;
- achèvement du chemisage des canalisations principales d'eaux usées à la Maison Pulliérane ;
- rafraîchissement du local de vigie de la Société de sauvetage ;
- remplacement de l'agencement de cuisine du Local feu de la Clergère et fermeture du fond du local de lavage ;
- réfection de l'étanchéité au droit de l'entrée Nord du Collège de Fontanettaz suite à des infiltrations d'eau ;
- bétonnage de la zone de déchargement de plaquettes bois à l'Ouest du Collège des Alpes ;
- réfection de l'entrée du parking du Fau-blanc après un affaissement ;
- remplacement de la motorisation des postes de la salle omnisports.

6.10. Protection de l'environnement

6.10.1. Assainissement du bruit CFF

Le projet d'assainissement du bruit des CFF, qui avait provoqué une levée de boucliers de la part des riverains concernés par la pose de parois antibruit prévues le long des voies, a été retiré. L'Office fédéral des transports (ci-après OFT) a donc décidé de radier la procédure d'approbation du projet engagée en 2005.

Selon l'OFT, bien que le but poursuivi par le projet soit l'assainissement phonique des chemins de fer, les CFF doivent également tenir compte des intérêts publics (en particulier la protection de la nature, du paysage, des sites construits et des monuments historiques) et privés (la garantie de propriété) en jeu et proposer des solutions garantissant "un juste équilibre" entre ces différents intérêts.

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement s'est passablement investie pour négocier avec les CFF, afin de faire évoluer le projet et chercher des solutions adéquates au problème d'intégration paysagère posé par ces parois, en tenant compte des intérêts divers et souvent contradictoires, ainsi que du cadre légal dans lequel s'inscrit ce projet.

Un nouveau projet a été déposé dans le courant de l'année 2008. La Municipalité ne s'oppose plus au projet, compte tenu des améliorations importantes qu'il a subies. Il appartient maintenant à l'OFT de statuer.

6.11. Travaux des commissions

6.11.1. Commission permanente d'urbanisme

Cette Commission permanente, placée sous la présidence du Conseiller communal G. Mieli, a siégé à trois reprises :

- Le 25 février, pour examiner le préavis N°2-2008 relatif à la radiation de plans d'affectation fixant les limites de constructions ;
- Le 5 mai, pour examiner le préavis N°4-2008 relatif au projet d'aménagement urbain des ch. du Fau-blanc et du Montillier ;
- Le 5 juin, pour une présentation du projet d'addenda au PPA "Lavaux, Roches, Pallin, Panchaude.

6.11.2. Commission consultative d'urbanisme

La Commission n'a pas siégé au cours de l'exercice 2008, aucun projet de construction n'ayant soulevé de problèmes particuliers d'intégration et d'esthétique.

6.11.3. Commission de salubrité

Cette Commission, placée sous la présidence de Mme L. Vasserot, s'est réunie à 21 reprises pour examiner 87 demandes d'autorisations de construire et donner son avis sur la délivrance de 31 permis d'habiter définitifs. Elle a également procédé à la visite de 26 réalisations nécessitant des interventions complémentaires en vue de l'octroi du permis définitif d'habiter.

De surcroît, elle a été interpellée à 14 reprises par des locataires et des propriétaires confrontés ou divisés par des problèmes de sécurité et d'hygiène, ces derniers s'étant finalement résolus à satisfaction.

6.12. Entretien des espaces verts et des cimetières

6.12.1. Parcs et promenades

Commencée en 2004, la réflexion pour trouver de nouvelles économies dans la gestion de l'entretien des espaces verts communaux s'est poursuivie en 2008.

La restructuration interne s'est formalisée avec le regroupement des deux équipes volantes. La nouvelle équipe, forte de 6 personnes, partant du parc Guillemin, se déplace dans les différents points de la Ville. Le personnel de la division s'élève actuellement à 13 personnes et 3 apprentis. Il a pu compter sur l'aide de deux demandeurs d'emploi et auxiliaires totalisant près de 920 heures de travail.

La division Parcs et promenades s'est investie, en partenariat avec le secteur privé, dans de nombreux travaux paysagers et de tailles d'arbres, principalement dans les secteurs du Village, du Port et du Centre sportif de Rochettaz.

Les incivilités et le vandalisme ont été une préoccupation importante en 2008, avec 18 cas répertoriés et plusieurs interventions pour ramassage de débris.

Elle a par ailleurs traité les procédures d'abattage ou d'élagage d'arbres qui sont en diminution par rapport à 2007 (53 dossiers pour 109 arbres).

Comme chaque année, Parcs et promenades a également prêté son concours pour égayer, par des arrangements floraux, de nombreuses manifestations officielles (27) qui ponctuent la vie associative, sportive et culturelle de Pully.

6.12.1.1. Activités spécifiques

Plusieurs projets ont été mis en œuvre en vue d'améliorer l'usage de certains lieux très fréquentés

Il s'agit notamment de :

- la pose de 14 bancs publics antivandalisme au centre (pl. de la Gare et toiture Migros) ;
- l'amélioration du système d'arrosage intégré et pose d'un drainage dans la pelouse du terrain de sport du Collège des Alpes ;
- la plantation du verger conservatoire des 4 vents (2 pommiers "Baudet", 1 poirier "Sept-en-Gueule", 1 cerisier "Noir de Chavannes" ;
- la création d'un jardin de pétunias au Port de Pully, soit 60 carrés de 2m² dans le cadre du travail pratique individuel (TPI) de l'apprenti de 2^e année en floriculture ;
- l'entretien du tilleul séculaire de l'esplanade du Prieuré par une taille d'allègement, une fertilisation du système racinaire, l'apport de matière organique au pied, la pose d'un système d'irrigation et la pose d'un éclairage composé de 3 spots.

Le renouvellement du patrimoine arboricole communal s'est poursuivi avec la plantation de 25 nouveaux arbres, notamment à la piscine, au Cimetière de Chamblandes et aux abords du Collège de Chantemerle.

La problématique des plantes envahissantes a été suivie de près, mais aucun cas nouveau n'a été découvert en 2008. La division est également intervenue pour lutter contre les chenilles processionnaires dans différents secteurs du territoire communal, notamment Rochettaz et Mallieu. Sur le front de la lutte contre le feu bactérien, elle s'est attelée au contrôle officiel des parcelles attenantes aux deux foyers découverts et éradiqués en 2007.

La division Parcs et promenades a également apporté une aide appréciée :

- aux vendanges du vignoble communal ;
- au déneigement des routes et des trottoirs ;
- à la mise en place de sapins de Noël ;
- au ramassage des feuilles mortes en bordure des chaussées.

L'exécution de ces prestations par les collaborateurs représente 1'375 heures (1'400 en 2007).

6.12.2. Cimetières

Suivant les instructions de la Police municipale, le personnel a procédé à la désaffectation des tombes, caveaux et concessions venues à échéance au Cimetière de Chamblandes (67), ainsi qu'au Cimetière des Monts-de-Pully (4).

Il a également accompli les tâches d'accompagnement qui ont permis aux familles en deuil de conduire 140 personnes (136 en 2007) à leur dernière demeure.

6.12.3. Etablissement horticole de Rennier 44

En août et décembre, une partie du personnel a effectué des travaux de drainage et d'aménagement du tunnel de cultures déplacé en 2007.

Statistique des plantes cultivées

Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations estivales) dont 9'600 jeunes plantes achetées	19'700
Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations automnales et printanières) dont 18'850 jeunes plantes et 9'500 bulbes achetés	20'950
Plantes pour fleurs coupées	5'550
Plantes diverses pour décorations et manifestations dont 700 chrysanthèmes pour les décorations d'automne	2'050
Plantes diverses cultivées pour vente aux communes voisines (Paudex, Belmont, Crissier)	8'800

DIRECTION



DE LA SECURITE SOCIALE
ET DE LA JEUNESSE



7. Direction de la Sécurité sociale et de la jeunesse

7.1. Message de la Municipale

Durant l'année 2008, le Service de la sécurité sociale et de la jeunesse (ci-après SSJ) a compté de nombreuses réalisations.

A la rentrée d'août, 24 places d'accueil supplémentaires à l'Unité d'accueil pour écoliers (ci-après UAPE) des Alpes ont pu être créées pour les familles de Pully. La prise en charge de cette unité a doublé, passant à 48 écoliers à la journée et 60 à midi. Cette extension a été rendue possible par le déménagement de la ludothèque "La Chenille" au Centre scolaire et culturel Arnold Reymond.

La nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE) a pour objectif de promouvoir des places d'accueil de qualité. La LAJE prévoit des subventions pour autant que des réseaux d'accueil soient organisés. Cet outil est donc imposé par le Canton pour pouvoir obtenir ces subventions de la Fondation d'accueil de jour des enfants (ci-après FAJE). Pour arriver à constituer le réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont et Lutry, les travaux préparatoires ont été longs et importants. Les Conseils communaux des quatre communes ont adopté le principe de l'adhésion à l'Association du réseau d'accueil de jour à fin 2008, afin qu'elle soit opérationnelle au 1^{er} janvier 2009. C'est en outre avec succès, que les démarches du nouveau réseau ont abouti en fin d'année à la reconnaissance de la FAJE et par conséquent à l'octroi de subventions rétroactives à recevoir. Il convient de souligner dans ces démarches la collaboration efficace des représentants des communes partenaires ainsi que celle de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse de Pully. Avec la mise sur pied de l'Association du réseau d'accueil de jour de Pully, les habitants des quatre communes concernées ont accès à l'ensemble des places. Il s'agit d'une offre de 118 places en accueil préscolaire, 132 places en accueil parascolaire et 67 places en accueil familial de jour, soit un total de 317 places. Une politique tarifaire commune définit la facturation aux parents selon les revenus.

La Commission extraparlamentaire de l'enfance et de la jeunesse a été instituée par la Municipalité afin d'échanger et d'étudier des projets de développement avec les représentants des groupes politiques, des Écoles et de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse de Pully. Réunie à deux reprises en 2008, la Commission a dressé la liste des prestations d'accueil et de prévention et entamé l'étude du plan de développement de l'accueil de l'enfance qui sera soumis au Conseil communal au printemps 2009.

En vue de promouvoir la santé des élèves, le réfectoire secondaire au Collège d'Arnold Reymond a proposé dès la rentrée d'août un menu "Fourchette verte" et étendu sa palette de menus équilibrés.

En juin et en septembre, le SSJ a coordonné la Campagne de sensibilisation à la propreté dont le principal objectif était d'inciter les jeunes et les moins jeunes au geste propreté : "Dans la rue, je dépose mes déchets dans les corbeilles". Les Écoles et le Gymnase de Chamblandes s'y sont volontiers associés pour contribuer à mener à bien cette opération (*visuel ci-contre*).



Le SSJ a par ailleurs poursuivi la mise en place d'outils de contrôle des différentes prestations offertes à la population et à ses enfants, tant dans le secteur social que dans celui de la jeunesse. Ils constituent une aide efficace à la gestion et au contrôle du soutien financier de très nombreuses activités, telles que Transport Handicap Vaud, l'Ecole à la montagne, les camps et colonies, les réfectoires, les spectacles, les transports scolaires, les voyages d'étude, la prévention médicale ou la Bibliothèque des jeunes notamment.

7.2. Service social communal

7.2.1. Aide sociale directe

Le SSJ est intervenu en 2008 en faveur d'une tranche défavorisée de la population pour des aides ponctuelles, soit dans 8 cas pour un montant total de CHF 2'926.40. Une partie de cette aide est remboursée par acomptes dès le mois suivant le versement de l'aide.

7.2.2. Aide communale complémentaire à l'AVS/AI pour bénéficiaires de prestations complémentaires

En légère diminution par rapport à 2007, quelques 118 personnes ont pu jouir de cette aide de CHF 80.00 à CHF 110.00 par mois pour un montant total de CHF 125'940.00. Ce soutien, qui existe depuis plusieurs décennies en raison du manque de logements sociaux, représente une aide au logement dans un contexte de loyers élevés à Pully.

7.2.3. Assistance judiciaire cantonale

Les demandes d'assistance judiciaire pour les procès civils sont importantes ; le SSJ a mené 51 enquêtes de situations financières et familiales, avant de délivrer le document ad hoc à l'intention du bureau de l'assistance judiciaire.

7.2.4. Appartements Pl. Neuve 4

La Commune dispose de 5 appartements de 1½ pièces et de 9 appartements de 2½ pièces destinés aux personnes âgées disposant d'un faible revenu. 2 appartements de 2½ pièces ont été libérés mais ont trouvés preneurs très rapidement au 15 mai 2008. La pénurie de ce genre de logement est toujours aussi aigue et la liste d'attente augmente chaque année (51 personnes seules et 17 couples).

7.2.5. Frais dentaires

Des aides pour un total de CHF 3'236.60 ont été octroyées à 4 familles dont les enfants en âge de scolarité obligatoire nécessitaient un traitement dentaire ou d'orthodontie. 2 refus ont été portés en conformité au règlement et au barème des revenus considérés. Cette diminution des refus s'explique par le fait que le SSJ renseigne plus précisément les demandes téléphoniques en spécifiant le barème. De plus, une demande d'aide complémentaire effectuée par le Service auprès de la Fondation Gialdini a été couronnée de succès pour un montant de CHF 1'000.00.

7.2.6. Aide au transport des personnes à mobilité réduite

Dans le cadre de la collaboration entre le Canton et les communes du Grand Lausanne, datant de 2004, des transports adaptés à des fins de loisirs sont mis à disposition des personnes handicapées.

En avril 2007, une convention a été signée pour mener une expérience pilote de 3 ans, et en a élargi l'accès aux personnes moins handicapées par un service de taxis.

Cette nouvelle offre a vu le nombre de bénéficiaire augmenter très fortement dès 2007. En 2008, 360 courses pour les Transport Handicap Vaud et 2'327 pour les Transports à mobilité réduite Lausanne. Au total 2'687 courses ont été prises en charges financièrement par notre Service (1817 en 2007, 1'043 en 2006.). Au printemps 2008, le Canton et le Grand Lausanne ont fait un premier bilan et ont décidé de poursuivre l'expérience jusqu'à la fin 2009 comme prévu dans la convention et ce malgré l'explosion des coûts pour toutes les communes. La Ville de Pully poursuit ce soutien important pour les personnes handicapées.

7.2.7. La structure d'accueil familial de jour (mamans de jour)

La structure d'accueil en milieu familial (ci-après AMF) , soit les mamans de jour, est un réseau géré par Pully pour les communes de Pully, Paudex, Belmont, Lutry et Epalinges. Afin de répondre aux exigences de la FAJE, la Commune d'Epalinges a constitué son propre réseau à fin 2008 quittant ainsi le réseau de Pully. Pour répondre aux exigences légales, il conviendra à ce dernier de retrouver un nombre minimum de 35 familles d'accueil jusqu'au 30 juin 2010.

Depuis le 1^{er} avril 2008, Mme M. Hösl-Stettler assume à 50% la tâche de coordinatrice de la structure de Pully, Paudex, Lutry, Belmont et Epalinges en remplacement de Mme I. Schvarz qui occupait ce poste à 70%.

Grâce à la publicité faite dans les milieux scolaires, sur les panneaux publics et dans les magasins environnants, le recrutement de candidates compétentes a pu se faire. Pendant l'année écoulée, 46 AMF ont ouvert leur foyer à 371 enfants pour un total de 103'307.80 heures, ceci sans compter les heures de trois accueillantes qui ne veulent pas faire partie de la caisse centrale.

Quatre AMF ont cessé leur activité dans le courant de l'année 2008, alors que 5 nouvelles ont rejoint le réseau. Parmi les 46 familles d'accueil, 14 étaient domiciliées à Pully, 1 famille sur la Commune de Paudex, 7 familles sur la commune de Lutry, 7 familles sur la Commune de Belmont et 17 familles sur la Commune d'Epalinges.

371 enfants ont été gardés en 2008, ce qui correspond à 79 enfants de plus que l'année précédente. Les places d'accueil les plus sollicitées sont celles des bébés âgés de 3 à 18 mois. Puis, la seconde tranche d'âge la plus demandée se situe dès l'âge de 6 ans et demi, soit dès l'entrée à l'école primaire.

Les cours obligatoires organisés par la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour et mandatés par le Service de protection de la jeunesse ont énormément de succès et provoquent beaucoup d'enthousiasme auprès de la plupart des accueillantes. Malheureusement certaines personnes portant le statut de grand-maman ont tout de même de la peine à se déplacer le soir particulièrement lorsqu'elles ne gardent qu'un seul enfant. On ressent la même difficulté chez les accueillantes pour suivre le cours de la rencontre annuelle de soutien obligatoire.

Début 2008, l'obligation de remplir de part et d'autre une convention correspondant à un contrat de travail a été introduite. Cette base de discussion entre l'accueillante et les parents apporte le sérieux et des règles qui cadrent positivement l'accueil de l'enfant. Malgré quelques résistances de certaines accueillantes se plaignant du côté rébarbatif de l'aspect administratif, cette convention a bien été acceptée et son sens profond a été parfaitement compris.

Les municipalités de Pully, Paudex, Belmont et Lutry ont accepté, après soumission d'une étude comparative, une augmentation des tarifs passant dès le 1^{er} janvier 2009 à un montant de CHF 4.90 de l'heure au lieu des CHF 4.50 en 2008, un 13^e salaire étant toujours inclus.

7.3. Fondation de l'enfance et de la jeunesse

7.3.1. Garderies, nurseries et UAPE - Espace Jeune et Prévention

La Fondation de l'enfance et de la jeunesse de Pully a poursuivi en 2008 la gestion de ses collaborateurs et des structures, permettant ainsi un accueil de qualité des enfants, des jeunes et de leurs parents. La Fondation gère les 2 nurseries de la Tourterelle et des Alpes, la garderie "Le Relais maternel", les deux UAPE "les Copains d'abord" et des Alpes, l'Espace Jeunes et l'animateur délégué à l'établissement primaire de Pully, Paudex, Belmont et secondaire de Pully - Lavaux. Pour accomplir les missions confiées à la Fondation, 65 collaborateurs fixes effectuent 42.34 EPT. Ils sont encadrés par une administratrice à 100%.

L'évènement principal de l'année 2008 a été le doublement de la capacité d'accueil de l'UAPE des Alpes (*photo ci-dessous*), grâce au déménagement de la ludothèque "la Chenille" au Centre scolaire et culturel Arnold-Reymond. Ainsi la nouvelle capacité d'accueil des Alpes est de 48 enfants pendant la journée et de 54 enfants à midi. Sans l'esprit d'ouverture et la collaboration du comité de la ludothèque, la Fondation n'aurait pu trouver des solutions de placement de ces enfants.



En 2008, les cinq structures d'accueil ont accueilli 170 enfants en âge préscolaire et 174 écoliers, à savoir 35 enfants à la nursery "La Tourterelle", 44 à la nursery "des Alpes", 91 à la garderie "Le Relais maternel", 81 écoliers à l'UAPE "les Copains d'abord" et 93 à l'UAPE "des Alpes".

Pendant cette année 2008, la Fondation a participé à la mise en place du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry, nécessaire pour l'obtention des subventions importantes que rétrocède la FAJE. L'adhésion de la Fondation au réseau de Pully, Paudex, Belmont, Lutry implique la mise en application de la politique tarifaire élaborée par le réseau et valable sur tout son territoire dès le 1^{er} janvier 2009.

Un travail important a également été accompli pour améliorer la gestion des listes d'attente des Pulliérans pour une place d'accueil. Au 31 décembre 2008, 50 enfants attendaient une place en nursery, 25 une place en garderie sans compter la vingtaine d'enfants en provenance des nurseries et 25 une place en UAPE. 32 enfants quitteront le Relais en août 2009 et espèrent trouver également une place en UAPE.

En ce qui concerne les enfants scolarisés, un animateur intervient à 50% auprès des classes primaires dans un but préventif de socialisation et anime des ateliers (30%) dans les classes VSO de l'établissement secondaire. Ces interventions sont un outil important pour une sensibilisation des élèves aux relations sociales et à l'amélioration de leur estime de soi. La Commune de Pully subventionne cette activité auprès de la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse de Pully qui en assure la gestion.

Et finalement ce ne sont pas moins de 130 jeunes âgés de 12 à 18 ans qui ont fréquenté l'Espace Jeunes, lieu d'accueil, de rencontre et d'animation, ouvert du mardi au vendredi et un dimanche après-midi sur deux.

7.4. Administration scolaire et préscolaire de compétence communale

7.4.1. Administration scolaire

Le SSJ assure toutes les tâches communales relatives aux élèves selon les obligations légales et toutes les activités en dehors du temps scolaire obligatoire, ainsi que certaines activités de jeunesse qui bénéficient de subsides communaux.

7.4.2. Effectifs et coordonnées des élèves

Le suivi des effectifs scolaires et des domiciles, nécessaire à toutes les tâches liées à la scolarité, aux visites dentaires, à la gestion des études surveillées, aux transports, etc. et au contrôle de scolarisation qui incombent à la Commune, demande la tenue à jour en parallèle de fichiers informatisés d'élèves du primaire et du secondaire, ainsi que de leurs mutations.

Ces fichiers informatiques dupliqués et tenus à jour comptaient une moyenne annuelle de 2300 fiches depuis l'année scolaire 2004-05 et la mise à jour a pu se poursuivre en 2008 avec la collaboration des répondants des établissements scolaires.

7.4.3. Assurance complémentaire pour élèves

Pour l'année civile 2008, il a été établi et traité 39 déclarations d'accident pour le secteur primaire et 50 pour l'établissement secondaire, soit un total de 89 déclarations (63 en 2007, 75 en 2006, 92 en 2005 et 144 en 2004). Ces dernières concernaient des accidents survenus durant les horaires scolaires (gymnastique/piscine : 44, intérieurs de bâtiments : 15, préaux : 12, chemin de l'école : 1, plein air et course : 4, semaines hors-cadre : 1, camps et Mosses : 12). Le nombre de déclarations en 2008 a augmenté par rapport à 2007 mais reste toujours en diminution depuis 2004. Ceci n'indique pas nécessairement une régression des accidents mais résulte plutôt du fait que tous les cas ne sont plus déclarés, faute de remboursements des franchises et des participations parentales consécutifs à la nouvelle LAMAL.

7.4.4. Locaux, mobilier et équipement

Le SSJ a pu utiliser en 2008 le relevé de l'état général de l'ensemble du mobilier dans les 180 salles de classes et locaux des 11 collèges pour en planifier le renouvellement à long terme. Cette étude attestait que pour les 4, voire 8, prochaines années, c'est le mobilier d'environ 4 classes par année qui devrait être complètement renouvelé. Cet outil permet également depuis 2008 l'adaptation et le suivi en conséquence des budgets annuels.

En 2008, pour les collèges primaires, une classe de Fontanettaz et une de Chantemerle ont ainsi bénéficié d'un changement de mobilier. Pour l'établissement secondaire, une classe complète de l'Arnold Reymond et divers tableaux noirs ainsi que les tables en très mauvais état de la salle de musique du Collège principal ont été intégralement remplacées.

Pour le reste, les réparations de première nécessité ont été apportées au mobilier. Le budget d'entretien a permis la maintenance courante des installations scolaires, en conservant des priorités relatives aux impératifs de sécurité et d'urgence. Pour les installations et l'équipement des salles

de gymnastique, en tête de catégorie "à risque", c'est environ 1/5 de tout le budget du mobilier qui a été consacré en 2008 à des remplacements urgents.

L'entretien courant et la participation très active et vigilante des concierges et collaborateurs du Service des Domaines permettent de maintenir l'ensemble du parc mobilier et immobilier scolaire en état.

Le vandalisme et la casse par certains élèves prennent parfois des proportions préoccupantes, malgré la prévention sur le terrain assurée par l'ensemble du personnel des collèges et des réfectoires.

7.4.5. Transports scolaires

Pour les enfants domiciliés aux Monts-de-Pully, le service de bus et de Taxibus a été instauré en 2007-2008, soit pour 5 élèves du secteur primaire et 3 élèves de l'établissement secondaire. Cette nouvelle formule plus économique et mieux adaptée aux horaires s'est poursuivie à la satisfaction des familles.

Pour les élèves de la classe spécialisée de Mallieu et pour le Service cantonal de l'Enseignement spécialisé dont elle dépend et qui en reprend progressivement la gestion administrative, la SSJ a assuré, cette année encore mais pour la dernière fois, l'organisation des transports de 7 élèves par taxi depuis Forel, Savigny, La Croix ou Mollie-Margot vers le collège.

Le bus scolaire de la Commune a assuré les transports entre collèges pour les leçons de gymnastique et de natation pour Chamblandes, Chantemerle et Fontanettaz, de même que pour les transferts vers l'école à la montagne des 5^e années aux Mosses, les lundis et vendredis durant la belle saison. Les frais de maintenance à nouveau plus élevés que prévu en 2008 confirment que les transports par ce bus, propriété de la Ville de Pully depuis 2001, devront être étudiés et que toute alternative devra prochainement être mise à l'examen pour le remplacement de ce véhicule.

Pour les semaines de ski des 6^e années aux Mosses, comme pour les camps de ski des 7^e, il est toujours fait appel à des compagnies privées.

La réglementation cantonale laisse à la charge des communes les frais de transport d'élèves scolarisés sur d'autres communes, soit une vingtaine de cas pour l'année scolaire 2007-2008. De plus, avec la nouvelle réglementation cantonale pour la 10^e année de scolarité (RAC), envoyant des enfants de Pully vers Montreux ou Lausanne, la Commune doit leur rembourser les frais de transport, d'abonnement CFF ou TL et les frais de nourriture.

7.4.6. Classe d'enseignement spécialisé

Sept élèves ont été accueillis dans la classe d'enseignement spécialisé de Mallieu en 2008.

L'administration communale se chargeait de la gestion administrative et financière de cette classe ainsi que des transports qui la concernent. La direction pédagogique et du personnel étant assurée par l'établissement scolaire primaire et le Service cantonal de l'enseignement spécialisé (ci-après SESAF).

Dès 2008, année de transition, la nouvelle répartition des tâches (RPT) entre Confédération, cantons et communes a modifié cette responsabilité et a apporté une simplification des procédures pour la facturation et le remboursement de ces coûts puisque le Canton devient le seul partenaire financier suite au retrait de l'AI et de l'OFAS, et les factures sont provisionnées par des avances.

Dès 2009, l'organisation des transports ainsi que toute la gestion financière sera transférée aux établissements scolaires primaires et au SESAF, ce dernier ayant repris la gestion des subsides transférés de l'AI et de l'OFAS aux cantons dès le 1.1. 2008.

7.4.7. Service psycho-pédagogique et logopédistes (ci-après PPLS)

Ce service, dépendant de l'Office cantonal PPLS, a été rattaché à un centre régional dont la "plateforme" administrative est localisée depuis 2004 à Grandvaux, avec une participation financière des communes régionales liées à cette infrastructure.

En contrepartie et depuis le 1.1.2004, seuls les coûts des locaux et du mobilier restent à la charge de la Commune pour la douzaine de bureaux ou locaux à disposition de l'équipe de Pully.

7.5. Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle (OCOSP)

Ce service, a également été transféré à l'Etat dès le 1.1.2005. Le loyer et les charges de locaux de l'antenne de Pully ont été imputés en interne pour la refacturation à l'arrondissement.

7.6. Service médical

Le rapport détaillé annuel de la santé scolaire établi par les infirmières est remis à la SSJ en fin d'année scolaire. L'intervention de la Commune se limite dans ce domaine à l'engagement des médecins, au règlement de leurs honoraires et à l'équipement adéquat des locaux.

7.6.1. Visites de dépistage dentaire

Les dépistages obligatoires prescrits par le Canton et réalisés par les dentistes scolaires se sont déroulés en 2008 selon une nouvelle formule plus économique avec 4 médecins dentistes de Pully durant 15 demi-jours de novembre à décembre 2008. La totalité des élèves du secondaire ainsi que les classes enfantines et primaires de la Ville de Pully uniquement ont bénéficié de ces contrôles, soit au total 2'020 enfants et 100 classes.

Les coûts sont à la charge de la Commune conformément au règlement du 5 novembre 2003 du Service cantonal de la santé Publique concernant la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire.

7.6.2. Prophylaxie dentaire

Selon les prescriptions cantonales en vigueur, quelques 900 enfants des classes enfantines et primaires de Pully ont bénéficié de l'intervention d'une enseignante en hygiène dentaire durant l'année scolaire 2007-08, à raison de 4 passages par classe selon le degré de scolarité. Cette prestation, à charge de la Commune, a été réduite à 1 ou 2 passages dès 2008 à la demande de l'Etablissement primaire et d'entente avec le Canton.

7.7. Etablissements scolaires

7.7.1. Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont

M. J.-M. Amiguet ayant quitté la direction de l'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont au 31 décembre 2007, c'est Mme J. Jan, nommée directrice par le Canton, qui a repris la direction de l'Etablissement primaire en cours d'année scolaire soit le 24 janvier 2008.

L'Etablissement primaire de Pully, Paudex, Belmont compte 1'045 élèves et 55 classes réparties dans les collèges des trois communes de référence.

7.7.2. Etablissement secondaire de Pully-Lavaux

Cet établissement, dirigé par M. J.-M. Corbaz, directeur, accueille 1'256 élèves répartis en 59 classes :

- 5^e degré : 11 classes 233 élèves ;
- 6^e degré : 9 classes 187 élèves ;
- 7^e degré : 14 classes 290 élèves :
 - 8 en voie secondaire de baccalauréat 178 élèves ;
 - 3 en voie secondaire générale 64 élèves ;
 - 3 en voie secondaire à options 48 élèves ;
- 8^e degré : 12 classes 258 élèves :
 - 7 en voie secondaire de baccalauréat 173 élèves ;
 - 3 en voie secondaire générale 52 élèves ;
 - 2 en voie secondaire à options 33 élèves ;
- 9^e degré : 12 classes 278 élèves :
 - 7 en voie secondaire de baccalauréat 172 élèves ;
 - 3 en voie secondaire générale 65 élèves ;
 - 2 en voie secondaire à options 41 élèves ;
- Classe "Ressources" : 1 classe 10 élèves.

La répartition structurelle des 1'256 élèves de l'établissement secondaire de Pully est la suivante :

- cycle de transition : 34%
- voie secondaire à options (VSO) : 13%
- voie secondaire générale (VSG) : 15%
- voie secondaire de baccalauréat (VSB) : 38%

Provenance des élèves :

- Pully : 736
- Belmont : 200
- Cully : 34
- Epesses : 8
- Grandvaux : 29
- Lausanne : 8
- Lutry : 165
- Paudex : 61
- Puidoux : 4
- Romanel/Lausanne : 1
- Villette : 10

7.7.3. Cours facultatifs

Cours facultatifs de l'année scolaire 2008-2009 :

- Atelier-chanson Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua 95 participants
- Photographie M. S. Kroug 8 participants

7.7.3.1. Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif rencontre toujours un grand succès auprès des élèves ! Les effectifs, par contre, varient d'année en année. L'activité "futsal" lancée il y a deux ans compte toujours un grand nombre d'inscription, de même que le volleyball, le yoga, la gymnastique aux agrès, la natation synchronisée. Deux nouveaux cours ont été proposés cette année : "lancer-attraper" adressé aux enfants de 3^e et 4^e primaire, et un sport fac adressé aux élèves en surpoids ou éprouvant des difficultés de mobilité (cours annulé par manque de participant, mais qui sera reproposé en 2009-2010).

7.7.4. Cours organisés en 2008-2009 :

Natation synchronisée	30	Natation débutants	17
Natation générale	27	Football 3-4	10
Handball	15	Volleyball 7-9	50
Basketball 5-6	21	Rinkhockey	4
Basketball 7-9	10	Futsal	25
Athlétisme	10	Badminton	10
Jogging	28	Tchoukball	6
Gymnastique agrès	40	Football féminin	10
Unihockey	14	Yoga-relaxation	22

Pour la bonne marche de ces cours, ce ne sont pas moins de 21 moniteurs et monitrices qui ont été sollicités, dont 10 pratiquent leur activité en club mais n'ont pas forcément de lien direct avec l'ES de Pully, hormis quelques collègues non maîtres de sport mais néanmoins engagés pour promouvoir leur sport dans ce contexte. Signalons la présence d'un entraîneur de Swiss olympic pour le handball, et celle du passeur principal du Lausanne Université Club pour le volleyball.

Les salaires des moniteurs sont payés par la Commune mais remboursés à raison de 80-90% par le Canton.

7.8. Subsidés et prestations parascolaires

7.8.1. Fêtes des écoles et promotions

Ces deux manifestations ont été organisées par les établissements scolaires en 2008 et financées par la Commune, mais, comme pour les cinq précédentes éditions, avec une participation du Canton à qui environ 50% des dépenses ont été refacturés.

Plusieurs prix sont décernés chaque année par les établissements scolaires à des élèves méritants. Ces prix sont financés par un fonds communal dit "Rentier des Ecoles" et par des dons privés ou associatifs.

7.8.2. Courses d'école, visites à la ferme

Presque tous les enseignant(e)s des classes primaires, soit 52 classes sur 55 et 1'077 élèves sur 1'119, ont fait appel à des subsides communaux et sont partis en course d'école en 2007-08, avec un coût moyen, tous degrés confondus de CHF 8.60 par élève. Des tickets de bus collectifs TL ont été délivrés par la SSJ à 15 classes, soit un total de 2'117 trajets d'élèves et 171 accompagnants, incluant les déplacements "spéciaux" pour les spectacles, visites de musée, piscine etc.

La ferme Ravessoud des Monts-de-Pully qui accueillait chaque année les élèves de quelques classes au printemps a cessé son activité depuis cette année.

7.8.3. Voyages hors-cadre

Pour les élèves du secondaire, des subsides communaux ont été octroyés en 2008 pour les voyages hors-cadre suivants :

- 12 classes (241) élèves de 7^e année en camps de ski, subventionnés pour environ 1/4 par la Commune et 3/4 par les parents. Il faut relever pour cette catégorie que les subsides de Jeunesse et Sports, plus importants en 2008, sont revenus à la Commune en compensation presque complète de sa participation.
- 2 classes de 8-9^e VSO en échanges linguistiques avec l'Allemagne, avec une participation communale uniquement pour les frais de réception des visiteurs allemands en Suisse, le solde étant entièrement à la charge des parents.
- 12 classes (261 élèves) en voyage de 9^e année de fin d'études, subventionné pour environ 1/4 par la Commune et pour 3/4 par les parents.

7.8.4. Spectacles et culture

Depuis 2006, les spectacles sélectionnés et présentés à toutes les classes du primaire ont été subventionnés à 100% par la Commune jusqu'à concurrence du budget autorisé. Pour cette année, ce sont diverses représentations de 5 spectacles qui ont été offertes aux élèves.

Pour le secondaire, grâce aux subsides communaux, une cinquantaine de classes ont assisté à diverses représentations de théâtre voire même d'opéra.

7.8.5. Carrefour-Chansons

Les 14, 15 et 16 mai 2008 a eu lieu, à l'Octogone, le traditionnel et annuel Carrefour-Chansons.

Cette année, ce spectacle musical basé sur le thème "On s'est bien amusé au Musée" a été donné par une douzaine de classes (237 élèves) de Chantemerle, Paudex, Fontanettaz et de Mallieu, qui en assumaient la partie théâtrale active en interprétant une quinzaine de chansons de divers auteurs.

Comme chaque année, l'organisation musicale était réalisée par MM. F. Di Donato et B. Klaus en collaboration avec leurs collègues enseignants de musique à l'établissement secondaire. La mise en scène a été assurée par M. M. Giaucque, animateur de théâtre des écoles de Pully.

Ce spectacle annuel a été financé par la Commune, qui en assume les frais, et par les établissements scolaires mettant maîtres, maîtresses et enfants à contribution. Les trois représentations ont pu dès lors être à nouveau offertes gratuitement aux parents et à la population et ont rencontré le succès habituel tant sur scène que dans la salle.

7.8.6. Colonies et camps de vacances

Le SSJ a entièrement organisé et veillé au bon déroulement des camps de vacances et des colonies d'été, soit :

7.8.6.1. Colonies des Monts-de-Pully

Le chalet communal du Bois-du-Moulin a pu à nouveau être utilisé pour accueillir les enfants de Pully dans ses deux dortoirs de treize places chacun, un pour les garçons et un pour les filles.

En 2008 ce sont 26 enfants de 5 à 10 ans qui y ont été reçus pour le premier séjour du 7 au 19 juillet 2008.

Le deuxième séjour du 28 juillet au 9 août 2008, n'a finalement pas pu avoir lieu, faute d'inscriptions suffisantes, mais sur les 7 enfants inscrits, 6 ont pu être transférés et accueillis aux Mosses.

7.8.6.2. Colonies des Mosses

Deux colonies d'été ont pu être organisées en 2008 dans le home-école des Mosses et ont affiché complet :

- 1^{er} séjour du 7 au 19 juillet 2008 : 39 enfants (10-16 ans) :
 - quatre élèves d'Obernai, traditionnellement invités par la Municipalité, ont participé à ce premier séjour ;
- 2^e séjour du 28 juillet au 9 août 2008 : 34 enfants (5-16 ans) :
 - le deuxième séjour regroupait ainsi une colonie mixte accueillant les 14 "petits" de 5 à 10 ans transférés des Monts-de-Pully en plus des 29 enfants de 10 à 16 ans inscrits aux Mosses.

7.8.6.3. Camps de vacances des Mosses

- Camp de ski des relâches du 11 au 15 février 2008 : 36 enfants (9 - 12 ans)
- Camp d'automne du 20 au 24 octobre 2008 : 34 enfants (9 - 12 ans)

Sur la base d'une étude comparative, les tarifs précédemment calculés selon le revenu imposable des parents ont été remplacés par un forfait unique pour l'ensemble de chaque séjour. Ceci a permis de s'aligner sur les offres similaires d'autres communes ou organismes tout en obtenant une meilleure couverture des coûts.

Au total ce sont ainsi 170 enfants de Pully, qui ont pu bénéficier durant 36 jours de leurs vacances 2008 de ces prestations communales, ces dernières étant toujours largement subventionnées malgré l'adaptation des prix. En comparaison la moyenne 2003-2006 des mêmes camps et colonies indique un total annuel de 180 enfants.

Des aides individuelles et réductions familiales ciblées ont permis de maintenir le caractère social de ces camps. En 2008 plus de CHF 7'000.00 de réduction ont été accordés sur l'ensemble des forfaits et des participations demandées pour les camps, les colonies, l'Ecole à la montagne et pour l'ensemble des voyages hors-cadre.

7.8.6.4. Ecole à la montagne et semaines de ski aux Mosses

Durant les 38 semaines de l'année scolaire 2007-08, le nombre d'élèves suivants a participé à une semaine d'école à la montagne ou de ski :

- Automne 2007 et été 2008 : 18 classes de 4-5^e avec 343 élèves, soit 1'278 nuitées ;
- Hiver 2008 : 9 classes de 6^e année en semaine de ski avec 195 élèves et 680 nuitées.

C'est grâce à la mise à disposition des locaux et du personnel des Mosses, ainsi qu'aux subsides communaux, qu'il a été possible de maintenir la participation financière des parents à CHF 130.00 par semaine.

Ces semaines représentent la plus grande partie de l'activité du home-école durant l'année. Il s'agit de semaines entrant dans les périodes de scolarité obligatoire, pour des activités "recommandées" par le Canton. Elles sont donc ainsi planifiées par les établissements scolaires avec le soutien logistique du SSJ et la mise à disposition du home-école des Mosses et de son personnel durant toute l'année.

7.9. Réfectoires primaires et secondaires

Les trois réfectoires primaires surveillés desservent tous les collèges primaires de Pully. Ainsi 344 enfants ont fréquenté ces lieux d'accueil ouverts entre 11h00 et 14h00, quatre jours par semaine. Ils y ont consommé 11'080 repas et 2'014 pique-niques en 2008.

La facturation pour les réfectoires primaires surveillés a été modifiée dès la rentrée scolaire d'août 2008, en mensualisant le prix forfaitaire annuel sur 10 mois au lieu de 12.

Le réfectoire à disposition des élèves du secondaire de Pully et de l'arrondissement est situé dans le bâtiment de l'Octogone. Il est ouvert toute la journée, servant ainsi également de lieu d'accueil et de "cafétéria" pour les élèves de 5^e à 9^e année. Sa vocation première est cependant d'y servir des repas à une jeune clientèle potentielle de quelques 700 à 800 élèves.

Dès la rentrée 2008-2009 l'offre s'est élargie avec un menu quotidien "Fourchette verte", label décerné officiellement en octobre. Le but est d'offrir un menu sain et équilibré en respectant les critères d'hygiène et d'environnement. De plus, les sucreries et bonbons ont été retirés de la vente, à l'exception des barres chocolatées.

Cet effort éducatif a cependant un coût et les recettes ont par conséquent diminué quelque peu, passant de CHF 156'800.00 en 2007 à CHF 143'000.00 en 2008, tous repas et ventes diverses confondus. La majorité du "chiffre d'affaires" annuel consiste toujours, pour environ 80%, en ventes, selon l'offre à disposition, de buffet de salade quotidien (10 sortes) ou sandwiches, frites et boissons diverses.

Des promotions et actions ont été entreprises en collaboration avec les diététiciennes de "Fourchette verte" et des ligues vaudoises pour la santé et devront se poursuivre pour promouvoir la vente des menus.

En 2008, le réfectoire secondaire a servi 1'402 menus (1'730 en 2007) et 112 pizzas (122 en 2007) à CHF 7.00, puis à CHF 8.00, dès août 2008, le tout géré par un système de bons de commandes de repas. La fréquentation, selon pointages aléatoires en 2006 et 2007, oscille toujours entre 180 et 530 enfants par jour, ce qui en reflète le caractère saisonnier.

Le réfectoire secondaire et son "équipe" sont mis à disposition du public ou de sociétés en dehors des heures d'école et certains week-ends, contre rémunération.

7.10. Etudes surveillées

La fréquentation des études surveillées par les élèves s'est à nouveau stabilisée en 2008. Pour le primaire, trois classes ont été réparties dans les différents collèges de Mallieu, Chantemerle et de l'Annexe-Ouest. Une quatrième classe mixte entre le primaire et le secondaire a aussi été ouverte à l'Annexe-Ouest. Le nombre d'enfants du primaire de 52 en début d'année scolaire 2008-2009 est monté à 60. Les effectifs suffisants pour un dédoublement du groupe de l'Annexe-Ouest ont pu être atteints en y incorporant 8 élèves du secondaire.

7.11. Centre de documentation pour le secondaire

Le centre de documentation est un service aux enseignants des établissements scolaires de Pully. Depuis la rentrée d'août 2008, le service de prêt a été maintenu en attendant les résultats de l'étude du Canton visant à mettre sur pied une bibliothèque pour les élèves du secondaire. Les coûts de fonctionnement du centre de documentation ont été assumés par le Canton.

7.12. Bibliothèque des jeunes "La Bouquinerie"

Ouverte au public et aux classes, la Bibliothèque des jeunes a accueilli les visites de 18 classes du primaire au premier semestre, et de 24 au second. 1'626 personnes ou foyers ont emprunté au moins un livre en 2008 et le nombre total d'inscriptions, groupées par foyer ou individuelles, atteint 2'308.

Durant les heures d'ouverture au public, soit 24 heures par semaine au cours de l'année scolaire et 15h00 durant une partie des vacances, la bibliothèque a servi une moyenne de 67 foyers par jour en 2008 (64.6 en 2007, 65 en 2006 et 69 foyers par jour en 2005).

Elle compte maintenant 29'781 volumes, ainsi que 2'978 fascicules, dont 1'099 nouveaux titres acquis en cours d'année. 80'648 documents (78'439 en 2007 et 82'612 en 2006) ont été prêtés, soit une moyenne journalière de 401 (114 durant les vacances).

Différentes animations ont pu y être organisées comme par exemple "L'Épicerie du rêve" durant 2 après-midi de bricolage pendant les vacances d'automne.

Quelques stagiaires ont pu être accueillies à nouveau, mais les remerciements sont de mise pour les fidèles bénévoles.

Le rapport détaillé a été transmis séparément au SSJ et peut y être consulté.

8. Conclusions

En application de l'article 110 du Règlement du Conseil communal et fondées sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le rapport de gestion 2008,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,

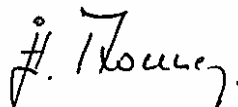
décide

- d'approuver la gestion de l'exercice 2008,
- de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 25 mars 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Jean-François Thonney



La secrétaire



Corinne Martin